



VILLE DE
LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

NUMÉRO 94 – Novembre 2011

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2011

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures 32, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vais vous donner lecture des présents : M. Citerne a donné délégation à M^{me} Gaillabaud ; M. Fouliard, qui arrivera en retard, a donné délégation à M. Macé, le temps de son absence.

Tout d'abord, sur le procès-verbal de la dernière...

Le secrétaire de séance, pardon !

M. Dubois est candidat. Pas d'autre candidat ?

Monsieur Macé, allez-y, je vous en prie.

M. Macé

Nous proposons, comme secrétaire de séance, la candidature d'Adélaïde Naturel.

M. le Maire

Très bien, donc nous allons voter.

Qui souhaite que M^{lle} Naturel soit secrétaire de séance ?

M. Macé

Et nous demandons un vote à bulletin secret.

(Désapprobation générale.)

M. le Maire

Non, non, mais M. Macé a le droit de nous faire perdre du temps, il n'y a pas de problème. Nous allons donc passer au vote.

Donc, vous avez M^{lle} Naturel et vous avez M. Dubois.

(Il est procédé au vote à bulletin secret - chaque élu vote à l'appel de son nom.)

Je vais demander à M^{me} Vaussoué : si vous voulez bien lever ? Merci.

L'opposition veut-elle envoyer un représentant, s'il vous plaît ? Merci.

(M. Ranji se lève.)

En général, c'est le plus âgé, Monsieur Ranji, je suis désolé. Cela va plutôt être M. Macé.

M. Macé

Non, un jeune.

M. le Maire

Non, je crois que ce sont les deux plus âgés.

M. Ranji

La dernière fois, c'est moi qui l'ai fait.

M. le Maire

Venez, Monsieur Ranji.

(M^{me} Vaussoué et M. Ranji procèdent au décompte des bulletins puis au dépouillement des votes.)

35 bulletins, majorité absolue : 18.

M. Dubois : 31.

M^{lle} Naturel : 4 voix.

Bravo, Monsieur Dubois ! On peut applaudir M. Dubois, quand même !

(Applaudissements.)

Très bien.

Maintenant que M. Dubois a passé cette première étape, nous allons passer au procès-verbal de la dernière séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 29 septembre 2011.

M. le Maire

Est-ce que quelqu'un a des remarques particulières sur ce procès-verbal ?

Monsieur Graux, je vous en prie ?

M. Graux

Bonsoir, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à la suite du Conseil du 29 septembre 2011, j'avais présenté l'adhésion au groupement de commandes du SIPPAREC pour les services de communication électronique. J'avais eu, suite à cette présentation, une question et j'apporte ce soir la réponse.

La question, je vous le rappelle, était : quel était le budget concerné par l'adhésion du SIPPAREC ? Le VPN et l'accès internet chez SFR : 63 000 euros ; la téléphonie fixe SFR pour l'IP PBX Mytel : 15 000 euros ; la téléphonie mobile SFR : 20 000 euros ; l'accès à THD de la médiatique : 8 000 euros.

Merci.

M. le Maire

Merci, Monsieur.

Y a-t-il d'autres remarques concernant le procès-verbal ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Tout d'abord, je voudrais indiquer qu'à la suite de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre dernier, où nous avons décidé de ne participer à aucun vote, évidemment, ce soir nous sommes en cohérence avec cette position de principe lors de ce Conseil Municipal : nous ne participerons pas, donc, au vote de ce compte rendu.

J'en profite pour indiquer deux autres choses.

Nous vous avons demandé, conformément au Règlement intérieur du Conseil Municipal, communication du planning prévisionnel des dates de réunion du Conseil Municipal. À ce jour, vous n'avez pas pu me répondre précisément sur ce planning prévisionnel. J'en suis étonné. Comment se fait-il qu'un article du Règlement intérieur ne s'applique toujours pas dans notre Conseil Municipal ? Comment se fait-il qu'il n'y a aucune date prévisionnelle de réunion du Conseil Municipal ? Ceci me semble, évidemment, bien étrange. J'ai du mal à comprendre comment les services peuvent travailler dans ces conditions-là ; j'ai du mal à comprendre comment les réunions des conseils... des commissions municipales puissent se réunir et on en a eu un exemple de la commission des Finances, pour laquelle on nous a convoqués le vendredi pour le lundi, comme si nous étions, dans nos agendas, en disponibilité permanente pour assister à l'ensemble de ces réunions ! Je trouve cela très, très surprenant comme méthode de travail. Je constate qu'une nouvelle fois, le Règlement intérieur du Conseil Municipal n'est pas appliqué.

M. le Maire

Monsieur Macé, est-ce que vous pouvez conclure ? Parce que la question qui est là, c'est le procès-verbal de la dernière réunion et là, vous êtes hors sujet. Alors, concluez, s'il vous plaît !

M. Macé

Non, je ne suis pas hors sujet.

M. le Maire

Concluez !

M. Macé

Vous devriez nous fournir les dates prévisionnelles des Conseils Municipaux. Je constate que ces dates ne sont toujours pas communiquées aux membres du Conseil Municipal, bien que nous vous les demandions, bien que vous n'ayez même pas la correction de nous indiquer, quand on le demande, quelle est cette date et que l'on apprend tout à fait par hasard, sur le site de la Ville, la date du Conseil Municipal. C'est quand même très surprenant sur ce type de méthode. Je voulais une nouvelle fois dénoncer cette façon de procéder qui est, une nouvelle fois, irrespectueuse des élus que nous sommes.

Voici mes observations.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'autres remarques ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, bonsoir.

Je voulais juste faire remarquer, dans le prolongement de ce que disait Christophe Macé, que l'apparition sur le site de la Ville du Journal Officiel qui relatait en détail la teneur du Conseil Municipal du 29 et qui aurait pu utilement être intéressant pour les Garennois qui voulaient comprendre pourquoi vous mentionnez à tout bout de champ qu'on n'avait pas participé au vote du 29 ; je trouve surprenant que ce compte rendu détaillé, qui n'est pas soumis à approbation, donc qui ne dépend pas de la tenue effective du Conseil Municipal suivant, soit publié deux mois après le Conseil, alors que je suis sûr que le travail a été immédiatement fait et immédiatement contrôlé.

Je souhaiterais que cette mise en ligne des Journaux Officiels soit faite le plus rapidement possible et pas quelques jours avant le Conseil Municipal suivant.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Le Journal Officiel, malgré son nom, n'est pas un document officiel. Le document officiel, c'est celui que vous votez ce soir. Le Journal Officiel se pratique dans très peu de villes. Je crois qu'il y a deux Villes aujourd'hui dans les Hauts-de-Seine qui le font : c'est Boulogne et nous, enfin à ma connaissance. Peut-être une troisième !

Nous le faisons avec les moyens du bord pour que la population soit correctement informée. C'est un plus que nous apportons, c'est un travail considérable et cela fait depuis dix ans que nous travaillons comme ça. Le Journal Officiel est mis à la disposition, en général, du public, des élus quelques jours avant le Conseil Municipal qui suit. C'est comme ça que nous faisons depuis longtemps. Ce n'est pas un document officiel. On essaie de faire, avec les moyens qu'on a, du travail en plus, qui n'est pas rendu obligatoire par la loi. Maintenant, si c'est très compliqué et si cela ne vous va pas, on peut aussi arrêter, puisqu'il n'y a pas d'obligation légale. On le fait parce qu'on considère que c'est bien. Maintenant, si vous considérez que c'est complexe et que ce n'est pas satisfaisant, je suis prêt à entendre tout avis général.

Donc, là, je voudrais que nous concluons sur le procès-verbal.

Sur le procès-verbal, pas de remarque ?

Nous allons donc passer au vote.

(M. Conway demande la parole.)

Sur le procès-verbal, Monsieur Conway ou pas ? C'est sur le procès-verbal que vous allez voter ? Alors, allez-y !

M. Conway

Vous m'avez laissé présenter la chose et puis, après, vous le transformez. Je n'ai pas dit que le Journal Officiel n'était pas bien ; c'est, à la limite, la seule information...

M. le Maire

Oui, mais cela ne vous suffit pas, l'organisation ne vous agrée pas.

M. Conway

Non, c'était simplement que je présume que le travail a été fait tout de suite parce que...

(Entrée en séance de M. Fouliard.)

M. le Maire

M. Fouliard entre en séance.

M. Conway

Quand un Conseil Municipal se tient un mois après, il est en ligne un mois après. Quand le Conseil Municipal se tient deux mois après, il est en ligne deux mois après.

À l'époque, vous parliez « depuis dix ans », c'était du temps où il y avait un support écrit qui était remis à chaque conseiller municipal. On peut comprendre que cela demande du travail de le délivrer, etc. Là, c'est une simple mise en ligne, donc il n'y a plus cette complication. C'était tout.

M. le Maire

Très bien, merci.

Donc, on va voter sur le procès-verbal. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

30 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Melle BACHELET.

M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY ne prennent pas part au vote.

I - Pôle Ressources

Finances

1.1 - Exercice 2011 - Décision modificative n° 1 valant budget supplémentaire

Rapport commun :

Budget principal vote des subventions

M. Ballin

Pour faire relativement rapide, il y a le rapport assez complet. Je vais repréciser quelques éléments.

Il s'agit d'une décision modificative qui vaut le budget supplémentaire. En termes de recettes sur le fonctionnement, il faut que l'on constate, d'un côté, tout simplement l'affectation de notre résultat, de notre excédent 2010 de 405 000 euros, et un complément qui est un contentieux que l'on avait avec la société VR Conseil que l'on récupère, le procès étant gagné par la Ville. Donc, on a une somme de 498 000 euros à répartir.

Cette répartition se fait de différentes manières. À noter plus particulièrement :

- deux subventions que nous allons voter suite à cette décision modificative : une concernant un compresseur, l'autre concernant les arts martiaux ;
- des crédits pour les travaux d'été dans les écoles, les crèches et les ateliers ;
- le financement d'une nouvelle activité qui est la patinoire pour la fin de l'année.

On constate aussi quelques mouvements d'ordre, notamment sur les logements où on a à transférer 40 000 euros d'investissement vers le fonctionnement, donc des rénovations sur les logements.

Voilà sur la partie fonctionnement.

Sur la partie investissement, on a, là aussi, les reports venant du compte administratif et les nouvelles inscriptions. Si on doit noter les ajustements les plus importants, c'est :

- les reports des travaux de chauffage, pour 76 000 euros ;
- le report des travaux pour le football, donc du terrain synthétique, de 400 000 euros ;
- les 200 000 euros d'aménagement des circulations autour du nouveau collège.

Concernant ce qui sera, par contre, nouvelle inscription, on a :

- un achat d'un matériel pour l'enlèvement des tags ;
- et puis une écriture patrimoniale, donc qui n'a pas d'impact en soi sur le budget, mais sur un constat, pour la ZAC de sortie d'un patrimoine à 1 euro symbolique mais qu'on comptabilise pour 1,8 million dans le budget.

Voilà concernant les éléments principaux sur le budget principal.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions à M. Ballin ?

Pas de question. On va passer au vote. Qui est contre ?

Oui, M. Conway avait une question, pardon ?

M. Conway

Je voulais juste préciser... d'abord remercier à nouveau d'avoir été invité à la commission Finances parce que c'est effectivement source d'informations complémentaires. Comme le disait Christophe Macé, on regrette que ce soit quand même en dernière minute, mais bon, voilà !

La deuxième chose est que, dans la présentation du budget, vous insistez sur certaines données, comme les travaux d'été pour 15 000 euros, etc., et je trouve surprenant que, dans ce document, on ne parle pas d'une dépense nouvelle et qui est conséquente, qui est la dépense pour la patinoire, qu'on va voir plus tard. Je le signale simplement là, mais comme on va en discuter au moment des tarifs, je voudrais qu'on revienne sur ce point à ce moment-là : les 120 000 euros pour la patinoire.

M. le Maire

En fait, il faut faire trois votes séparés.

Donc, on va faire maintenant l'assainissement et tu feras ensuite les subventions.

M. Ballin

On fait le vote du budget principal, puis on discute de l'assainissement.

M. le Maire

On fait les votes séparés ? D'accord.

Donc budget principal, on va voter sur le budget principal seulement. Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

30 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET.

5 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.

Je vous donne un élément : les secrétaires généraux... enfin, les directeurs généraux des services, comme on dit aujourd'hui, des Hauts-de-Seine, qui composent une association, publient chaque année un document très intéressant sur les finances des Villes. Le document sur les finances 2010 a été publié il y a trois semaines, en tout cas, je l'ai reçu, moi, il y a trois semaines. Il donne un certain nombre d'éléments très intéressants sur la santé financière des différentes Villes.

Comme nous parlons du budget, j'en profite pour vous donner une information qui n'est pas inintéressante : c'est le taux d'endettement des différentes Villes des Hauts-de-Seine, puisque, évidemment, l'endettement est aujourd'hui un sujet dont tout le monde parle pour des raisons évidentes.

L'endettement de la Ville de La Garenne-Colombes nous met à la troisième place sur 36 communes des Hauts-de-Seine des communes les moins endettées. La commune la moins endettée, c'est Puteaux, pour des raisons que vous imaginez ; c'est une sorte de coffre-fort qu'on appelle La Défense, à côté, avec beaucoup de charges foncières. La deuxième commune la moins endettée, c'est Marnes-la-Coquette. La troisième commune la moins endettée, c'est La Garenne-Colombes.

Donc, je vous le dis, puisque quand nous votons un budget, il n'est pas inintéressant d'avoir une idée générale de la bonne santé financière qui tourne autour.

La dette par habitant s'élève à 17 euros par habitant à Puteaux. Autant vous dire : rien ! À Marnes-la-Coquette : 108 euros par habitant. À La Garenne-Colombes : 227 euros par habitant. La quatrième Ville, derrière La Garenne-Colombes, c'est Neuilly-sur-Seine à 257 euros par habitant. Prenons une Ville au hasard : Courbevoie, 551 euros par habitant, donc le double de La Garenne-Colombes ; une autre Ville au hasard : Clamart, 651 euros par habitant, trois fois La Garenne-Colombes d'endettement, ou Clichy, 2 700 euros par habitant, avant-dernière, et Levallois, 11 300 euros par habitant.

Voilà, donc la Ville de La Garenne-Colombes a une santé financière qui doit nous rassurer.

Le budget d'assainissement maintenant.

(M. Conway demande la parole.)

On va passer au budget d'assainissement ? Comme ça, vous poserez votre question dans le cadre du budget d'assainissement.

J'aurais dû... Allez-y, sur le budget d'assainissement, Monsieur Ballin !

M. Conway

Non, mais Monsieur le Maire ?

M. le Maire

Vous n'avez pas la parole.

M. Conway

Vous intervenez après le vote sur un sujet...

M. le Maire

Non, mais vous n'avez pas la parole !

M. Conway

Je veux intervenir, vous dites que c'est voté. Vous êtes au-dessus du fonctionnement du Conseil Municipal ?

M. le Maire

Pas du tout ! Vous allez pouvoir prendre la parole, vous le savez très bien.

Allez-y, Monsieur Ballin !

Budget assainissement

M. Ballin

Sur le budget d'assainissement, pas grand-chose à noter ; le rapport est tout petit, d'ailleurs. On a deux factures à payer en plus :

- une de 5 000 euros qui correspond à la revalorisation de la part eaux pluviales,
- l'autre de 17 000 euros sur un solde de travaux ; on avait transféré, d'ailleurs, de compte à compte.

De la même façon que, sur le budget de la Ville – puisque, effectivement, je n'en ai pas parlé, mais on sort un excédent de 219 000 euros sur le budget principal –, l'excédent des recettes reportées sur les besoins supplémentaires est mis en attente : pour le fonctionnement 19 000 euros et l'investissement 79 000 euros.

Voilà pour l'assainissement.

M. le Maire

Questions à M. Ballin et remarque de M. Conway.

Je vous en prie ?

M. Conway

Sur le budget principal, vous évoquez ce document qui est effectivement très intéressant. Je regrette qu'il ne fasse pas l'objet d'un débat plus approfondi avec communication de ce dossier, discussion en commission des Finances qui a eu lieu lundi, puisque cette étude est parue il y a trois semaines. J'espère que vous reviendrez dessus une fois qu'on aura le moyen de vous répondre ou de compléter votre analyse qui porte sur, je présume, un point du rapport.

M. le Maire

Merci. Enfin, je pense que c'est un document que vous connaissez, puisque c'est un document public. Chaque année, tout le monde l'analyse. J'imagine qu'en tant qu' élu sérieux, vous avez dû l'avoir à votre connaissance, Monsieur Conway, depuis le temps que vous êtes élu.

D'ailleurs, je veux vous dire que je comprends que vous critiquiez notre manière, voilà, c'est le jeu politique. On vous a convoqué tard, chaque fois, c'est toujours pareil ! Mais enfin, je vous rappelle que vous n'êtes pas membre de la commission des Finances et qu'on vous invite quand même. Je veux quand même rappeler que nous avons une pratique qui est assez large. Je connais quelques Villes, que je ne citerai pas, parce que je ne voudrais pas me faire d'ennemi, où, quand vous n'êtes pas membre d'une commission, vous n'êtes pas invités ; je peux vous dire, c'est clair ! Et puis, des Villes de droite et des Villes de gauche, chacun est servi.

Nous, les gens ne sont pas dans une commission, on leur dit : « Venez quand même si cela vous intéresse. » Je trouve qu'on ne peut pas être plus large, mais bon !

On a voté ? Non, on n'a pas voté l'assainissement.

Monsieur Macé, vous voulez parler de l'assainissement, je vous en prie ?

M. Macé

Je ne vais pas tout à fait parler de l'assainissement, mais je vais tenter, comme vous êtes intervenu après le vote en ce qui concerne le budget principal, de vous répondre en partie.

Quand vous citez ce document, qui est un document fait par l'ensemble des directeurs généraux du département des Hauts-de-Seine, il ne faut pas prendre que les chiffres qui vous intéressent ; il faut citer tous les chiffres.

Là, quand on regarde tous les chiffres, évidemment que ce que vous faites paraître tous les mois dans le Bulletin Municipal n'est pas la pure réalité. Je vais prendre deux exemples.

La taxe d'habitation : ce qui est intéressant dans la taxe d'habitation, ce n'est pas de nous rabâcher depuis deux ans dans le Bulletin Municipal, dans une page format A4, qui ne change pas d'ailleurs d'un mois à l'autre, quel est le pourcentage de la taxe d'habitation, c'est, en fin de compte, ce que paient les habitants dans chaque ville.

Quand on fait, grâce à cette étude, faite par l'ensemble des Villes de gauche ou de droite du département, on se rend compte que les chiffres pour La Garenne-Colombes ne sont pas si, j'allais dire, bien placés que cela.

Prenons la taxe d'habitation et ramenons-la par habitant : Colombes 322 euros, Courbevoie 160 euros, Nanterre 99 euros, La Garenne-Colombes 401 euros. Donc, on est au-dessus des Villes que vous n'arrêtez pas de critiquer, séance après séance du Conseil Municipal.

Prenons un deuxième exemple : taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ça, c'est vrai, vous n'en parlez pas, le chiffre est tellement mauvais qu'il ne faut pas en parler dans le Bulletin Municipal !

Taux : 8 %, record absolu au niveau du département ! Ramené par habitant : Asnières 123 euros. Bois-Colombes 80 euros, Colombes 94 euros, Courbevoie 125 euros, La Garenne-Colombes 151 euros.

Voici la réalité des chiffres, voici ce que paient les Garennois. Ce n'est pas un taux, c'est cette réalité-là.

C'est vrai que, quand vous citez ce document, il faut tout citer et pas seulement citer les pages qui semblent être bien pour vous. Évidemment, j'attends que ces chiffres soient publiés dans le prochain Bulletin Municipal. Comme il y a le directeur de la communication qui est dans la salle, j'espère qu'il en prend bonne note, pour adapter cette page que nous avons droit et qui a un coût,

évidemment, chaque mois, par rapport à ce que l'on peut appeler votre propagande, qui est une très mauvaise propagande, comme toute propagande, par définition.

Voici la réalité de ces chiffres, ils ne sont pas bons pour vous. Ils relatent la triste réalité de votre gestion municipale.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Conway, vous vouliez dire un mot ?

M. Conway

Sur ce coup de m'inviter à la commission des Finances, vous avez fait preuve d'intelligence, et je vous en remercie à nouveau.

(Rires.)

Non, mais je vous le dis, je vous le dis !

Vous avez fait preuve d'intelligence, pourquoi ? Parce que sinon, je vous aurais posé des questions ici, que je n'aurais pas pu poser en commission. Voilà ! Donc, vous vous êtes rendu compte qu'effectivement, il y avait un dysfonctionnement ; vous avez trouvé la solution pour y remédier. Je dis toute ma satisfaction là-dessus.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Conway, de ce compliment.

Monsieur Macé, je veux bien qu'on compare la Ville de La Garenne-Colombes à Nanterre et à Courbevoie, mais enfin Nanterre et Courbevoie vivent depuis quelques années maintenant, comme Puteaux d'ailleurs, à l'ombre de La Défense, ont des charges foncières incroyables, bénéficient d'une manne dont nous ne bénéficions pas, nous. C'est ainsi, c'est l'Histoire, je ne le regrette pas, mais je veux dire, je veux bien qu'on nous compare, mais enfin, s'il vous plaît, nous comparer à Neuilly-sur-Seine, à Courbevoie, à Puteaux et à Nanterre, qui est une Ville riche, quoi qu'on en dise, je trouve que c'est une manière un petit peu difficile.

Maintenant, je suis aussi conscient que vous êtes très embêté par cette affaire de l'endettement et qu'il soit constaté que la Ville de La Garenne-Colombes est peu endettée, puisque j'ai un souvenir – si vous voulez, je le ressortirai précisément – d'un Conseil Municipal ici, où quelqu'un de votre majorité, un jour, a déclaré que nous avions une mauvaise gestion parce que nous ne nous endettions pas assez ! Il fallait être inventif en matière d'endettement !

Je vais vous dire, on voit que c'était avant la crise ! Aujourd'hui, celui qui oserait dire « il faut être inventif en matière d'endettement », à part s'appeler Papandréou, je ne sais pas comment on pourrait l'appeler !

Reconnaissez que nous avons une gestion qui fait que, alors que la crise arrive, que c'est difficile aujourd'hui pour les entreprises mais aussi les collectivités locales de s'endetter parce que les banques prêtent difficilement, bref, que la situation est complexe, c'est quand même un sacré avantage pour la Ville de La Garenne-Colombes d'être une des Villes les moins endettées de la région Île-de-France. Il faut quand même le reconnaître, c'est plutôt bien.

On va continuer parce que, maintenant, il y a le vote des subventions.

Non, on n'a pas voté l'assainissement.

L'assainissement, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, finalement !

35 voix pour : Unanimité

Nous allons passer au vote des subventions.

Vote des subventions

M. Ballin

Il y avait ce que l'on avait évoqué dans la décision modificative, il y a deux subventions :

- une de 8 028 euros pour l'Olympic Garennois concernant un compresseur
- et ensuite, pour les arts martiaux, une autre subvention de 3 000 euros, donc une participation de la Ville de 49 %... pardon, non, excusez-moi ! Une subvention de 3 000 euros sur un montant de 9 000.

Donc c'est 3 000 euros et 8 028 euros pour les deux associations garennoises.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions à M. Ballin ? Pas de questions à M. Ballin ? On va passer au vote.

Si, pardon, Monsieur Conway, je vous en prie !

M. Conway

On en avait une. Je pense que, depuis la commission, vous avez la réponse. C'était concernant le fait de savoir, historiquement, comment s'était passé l'achat de ce matériel.

La deuxième : est-ce que c'était une habitude que la Ville ne participe qu'en partie à l'investissement ?

La troisième, c'était pour le judo : pourquoi en gros un tiers, alors que la Ville « utilise », entre guillemets, à 49 % le matériel ?

M. Ballin

Pour vous répondre mieux, je vais passer la main à Jean-François, le spécialiste incontesté du compresseur !

M. Dransart

Historiquement, effectivement, il y a une particularité liée au dojo, puisqu'il avait été construit, donc il avait été livré en état de fonctionnement, donc il n'y avait pas eu de changement de tapis depuis. C'est le premier renouvellement. Là, c'est pour la partie dojo.

Pour la partie compresseur, c'est un peu plus compliqué parce qu'il a été livré avec la piscine mais avant, c'était sous l'Olympic Garennois qui mutualisait toutes les activités sportives de la ville. Ensuite, cela a été essaimé, donc on a créé une association spécifique, l'Olympic Garennois Natation, qui a repris le matériel compresseur. Cela, c'est historique, donc c'est bien la propriété de l'association, au final. Là, on participe au renouvellement de ce compresseur. C'était pour la question historique.

La deuxième question concernait : pourquoi un tiers, pourquoi, par rapport... ? Pourquoi pas ! C'est un montant que nous avons défini avec l'association qui paie la partie... à la possibilité de financer. C'est eux qui nous ont demandé de participer à hauteur de 3 000 euros. On aurait pu mettre 4 000 euros, s'ils avaient besoin de 4 000. C'est convenu avec eux.

M. le Maire

Merci. Tout le monde est satisfait de la réponse très précise ?

On passe au vote.

Oui, Monsieur Macé ?

M. Macé

Vous ne nous avez pas répondu en ce qui concerne le tatami : comment se fait-il que ce ne soit pas la Ville qui ait acheté le tatami ?

M. Dransart

C'est une bonne question. On aurait très bien pu le faire ; il aurait fallu, dans ce cas-là, l'inscrire sur une dépense du budget 2012 ou 2013, sauf que l'association en avait besoin rapidement. Elle jugeait que c'était indispensable à son fonctionnement. Dès lors, cet été, elle nous a informés qu'elle allait faire l'achat et elle nous a demandé de pouvoir participer, ce qui nous a semblé être, effectivement, une possibilité qu'on a réalisée de suite. Cela a permis de gagner du temps et de rendre service aux usagers.

M. le Maire

Merci.

Pas d'autre question ?

Oui, Monsieur Macé, toujours ?

M. Macé

J'ai du mal à penser, quand vous nous dites que le montant de 9 000 euros ne pouvait pas être prévu dans son intégralité, là, j'entends, évidemment, sur le budget de la Ville, quand je vois l'excédent qui est mis sur un compte et qui ne sera pas dépensé dans le cadre du budget supplémentaire ; donc la Ville avait la possibilité de financer l'intégralité.

Pourquoi dis-je cela ? Parce que cela a des conséquences très pratiques par rapport à ceux qui, j'allais dire, s'inscrivent dans cette catégorie et dans ce club-là. Parce que c'est, en fin de compte, le club, *via* des cotisations, qui paie ce renouvellement de matériel. Après, il ne faut pas être étonné que certains ne puissent pas adhérer à ces clubs sportifs. Donc, c'est très surprenant que notre Ville ne prenne pas en charge l'intégralité de ce matériel qui est structurant dans un dojo – vous connaissez cela aussi bien que moi, Monsieur Dransart – et qu'une partie du matériel soit payée directement par cette association, ce qui entraîne, évidemment, après, des cotisations annuelles pour les adhérents élevées, parce qu'il faut qu'ils prélèvent une partie pour, en plus, acheter le matériel.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Voulez-vous répondre à cette intéressante question, Monsieur Dransart ?

M. Dransart

Si je peux me permettre.

L'association, en fait, avait des moyens, il n'y aura aucune incidence sur le montant des cotisations. C'est eux qui sont venus nous voir pour faire cet achat. Ils avaient la possibilité, je vous dis, à hauteur de 6 000 euros et nous avons complété. En fait, nous n'avons fait que cela.

M. Macé

Plus de questions.

M. le Maire

Merci.

Écoutez, les amis, il faut être simple. Il y a des associations qui sont libres d'acheter du matériel ; on ne va pas empêcher une association d'acheter du matériel, je ne vois pas au nom de quoi !

Alors, que nous participions ponctuellement à l'achat de matériel décidé par l'association, c'est aussi de la bonne entente. Nous mettons à disposition des locaux, mais ils sont libres d'utiliser ce matériel et, par exemple, d'acheter du matériel, ce que nous faisons. Nous sommes libres, parce que nous le jugeons bon, par exemple, parce que des scolaires participent aux activités, au-delà de l'activité du club, de participer un peu à l'achat du matériel. Donc, c'est une sorte de quote-part. Mais je ne vois pas au nom de quoi les associations ne pourraient pas acheter leur matériel.

Deuxièmement, si vous avez, Monsieur Macé, des gens qui n'ont pas pu, pour des raisons financières, s'inscrire aux arts martiaux, il faut nous le dire parce qu'à La Garenne-Colombes, nous avons toujours mis un point d'honneur à faire en sorte que quelqu'un qui voulait participer à une activité et qui ne pouvait pas, pour des raisons financières, puisse le faire et qu'on trouve une solution. De toute façon, les associations sont toutes... Enfin, c'est très familial quand même, La Garenne-Colombes. La vie des associations, souvent les gens appartiennent à plusieurs associations, la ville est petite, tout le monde se connaît ; s'il y a quelqu'un en difficulté, on l'aide. Si vous avez quelqu'un qui n'a pas pu aller s'inscrire au judo parce que l'association a acheté quelques tatamis, il faut surtout nous le dire, moi, je serais très embêté et on peut faire, évidemment, quelque chose.

J'espère que vous êtes rassuré, avec cette intéressante interrogation.

Nous allons donc passer au vote sur le vote des subventions.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Excusez-moi !

M. le Maire

Je vous en pris, c'est un plaisir, allez-y !

M. Conway

Juste une petite précision, parce que, autant je comprends, si l'association ne demande qu'une somme et pas plus, cela relève du choix de l'association, mais pourquoi l'attribuer spécifiquement à l'occasion de l'achat de cet équipement ? Du coup, attribuer cela pour un tiers de tapis, etc., cela fait... ! Autant accorder une subvention exceptionnelle de 3 000 euros, point. Pourquoi le relier à l'équipement et faire qu'officiellement... ?

M. le Maire

C'est ce qu'il se passe.

Monsieur Dransart, répondez !

M. Dransart

Il s'agit d'une subvention exceptionnelle, c'est bien ce que l'on fait.

M. le Maire

Justement, c'est ce que vous votez ce soir.

M. Dransart

C'est ce qu'on fait là, c'est une subvention exceptionnelle.

M. Conway

Oui, mais vous mettez dans le document « subvention d'investissement pour l'Olympic Garennois ».

M. le Maire

C'est une subvention que nous votons à titre exceptionnel, au-delà des subventions votées au moment du budget primitif.

M. Dransart

Ce n'est pas pour le fonctionnement.

M. le Maire

Éventuellement, au budget primitif, nous votons une subvention exceptionnelle. Elle a ce caractère exceptionnel parce qu'elle est dans une DM. Enfin, je parle sous le contrôle de M. Ballin : ce caractère exceptionnel, c'est qu'elle est inscrite dans une DM.

M. Conway

Ce n'est pas sur le côté exceptionnel ; les deux sont exceptionnelles, mais il y en a une qui s'appelle subvention d'investissement et l'autre subvention exceptionnelle. Y a-t-il une distinction entre les deux ?

M. le Maire

Cela reste un tatami, on est d'accord !

M. Conway

Cela reste dans la même ligne.

M. le Maire

Très bien. Écoutez, nous allons regarder ce point important de vocabulaire, mais vous avez raison probablement. On va regarder cela.

M. Conway

Je fais remarquer qu'il y en a une, c'est 3 000 euros tout rond ; l'autre, c'est 8 028 euros. Je veux dire : vous allez dans la précision.

M. le Maire

L'important, c'est que, quand même, les judokas et les karatékas puissent exercer leur sport, que tout le monde y ait accès, c'est très important, et que nous puissions éventuellement modifier notre vocabulaire dans les prochaines délibérations.

On passe au vote, si vous êtes d'accord ?

Mademoiselle Naturel, je vous en prie ?

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes très chers collègues, bonsoir.

Juste une remarque : vous nous dites que, si une personne n'a pas les moyens de, elle n'a qu'à venir demander, mais les collectivités territoriales ne sont pas là pour faire l'aumône, on est là pour, justement, assurer une justice sociale. Je vous rappelle que « tout citoyen est égaux » en droit et en devoir et que ce n'est pas parce qu'on est pauvre qu'on doit aller quémander à la mairie un droit qu'on devrait avoir accès.

(Brouhaha dans l'assemblée.)

J'entends que l'assemblée n'est pas d'accord, mais c'est comme ça. On vit en démocratie, donc on devrait avoir accès légitimement à tout ce que tout le monde a déjà droit accès, même si on n'a pas les moyens de l'avoir.

Merci.

M. le Maire

Les gens ont fait « oh » parce que vous avez dit « tout citoyen est égaux », c'est tout simplement cela.

Écoutez, nous sommes évidemment d'accord. L'idée, ce n'est pas de faire de l'aumône, mais c'est tout simplement que, quand quelqu'un ne peut pas payer sa cotisation au judo, il le dit au judo et on trouve une solution. C'est aussi simple que ça.

Maintenant, si ça, cela vous choque, vous avez une vision, Mademoiselle, bien dogmatique de la société ! Je vais vous dire, je trouve que la société est beaucoup plus simple que ça. Il y a des associations, qui connaissent leurs adhérents ; si un des adhérents a du mal à payer sa cotisation, on l'aide. L'association l'aide. Et si l'association ne peut pas, n'a pas les moyens de l'aider, elle nous demande si nous, on peut faire quelque chose *via* une subvention à l'association, *via* le CCAS. Enfin, on trouve toujours une solution, voilà.

Vous savez, souvent les rapports sociaux sont beaucoup plus simples que ça et il ne faut pas lever les uns contre les autres. Il n'y a pas ceux qui font l'aumône... Enfin, pardonnez-moi, mais c'est totalement décalé.

M^{lle} Naturel

Si je puis me permettre ?

M. le Maire

Oui, je vous en prie.

M^{lle} Naturel

Le rôle des collectivités territoriales est de travailler en amont pour éviter justement cet état de rapport de force où on serait obligé de venir pour demander. Ce n'est pas possible.

M. le Maire

Très bien.

M^{lle} Naturel

Mettez-vous à la place des personnes qui ne sont pas en capacité de payer à leur enfant les mêmes cours que ses amis. C'est humiliant, je suis désolée. C'est humiliant !

M. le Maire

Parce que vous considérez qu'il y a, par exemple, une commune en France, une, qui est arrivée à bâtir un système où il n'y avait aucune personne vulnérable dans ses administrés, et donc que personne n'était à protéger d'une manière supplémentaire ?

Moi, je crois, Mademoiselle, tout à fait le contraire de vous, tout à fait le contraire. Je crois que la société existe justement pour aider et protéger les plus faibles. Au fond, la société ne sert qu'à cela, philosophiquement. Donc, je pense qu'il faut justement des systèmes à tous les niveaux qui permettent non pas l'égalité mais l'équité. L'important, c'est l'équité. Cette équité, elle s'obtient par différents moyens dont la possibilité très simple et dédramatisée d'aller trouver son président d'association en disant : « Là, je ne peux pas payer la cotisation de mes enfants, qu'est-ce qu'on peut faire ? » Il n'y a rien d'humiliant.

C'est, au contraire, cela la solidarité. C'est qu'on puisse, à différents éléments, à différents moyens, à différentes étapes, avoir des gens qui vous écoutent, qui vous tendent la main et qui vous disent : « Oui, on peut vous aider. » Il n'y a rien d'humiliant dans tout cela.

Au contraire, ce qui serait humiliant, c'est de dire : « Voilà ce qu'on vous a donné, vous vous débrouillez avec parce que j'ai mis en place une société idéale, formidable, où tout est assuré et vous n'avez plus rien à demander d'autre. » Cela, c'est humiliant. Certains ont essayé de le faire, Mademoiselle, effectivement, et l'Histoire a montré qu'ils n'ont pas réussi et même qu'ils ont conduit à des catastrophes. Donc, c'est bien que, dans nos sociétés de solidarité, il y ait des outils de solidarité. Parmi ceux-ci, les associations en font partie.

On ne va pas refaire le monde. Nous en parlerons avec plaisir, si vous voulez, tous les deux. Nous allons donc passer au vote.

Passons au vote. Qui est contre les subventions ?

Alors, Mademoiselle Naturel, cela va ? D'accord.

Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : Unanimité

Vous êtes pour, Mademoiselle Nature, très bien.

Elle est pour, finalement.

Vous voyez, finalement !

Les admissions en non-valeur.

1.2 - Admission en non-valeur au titre des exercices 2005 à 2010

M. le Maire

C'est comme chaque année. Voilà, il y a 4 237 euros entre 2005 et 2010.

35 voix pour : Unanimité

Pas de question particulière ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

1.3 - Demande de décharge de responsabilité d'un régisseur de recettes

M. le Maire

Y a-t-il des questions particulières ? Là aussi, il s'agit de 100 euros, un billet de 100 euros qui n'a pas été retrouvé dans une régie... enfin, par la Perception, le Trésor public... voilà, le régisseur, merci, Madame. Donc, on nous demande une demande de décharge de responsabilité du régisseur de recettes.

Est-ce que vous avez des remarques particulières ? Pas de remarque.

35 voix pour : Unanimité

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Ressources Humaines

1.4 - Personnel communal : mise en place à titre expérimental de l'entretien professionnel pour les années 2011 et 2012

M^{me} Juvin-Marleix

Je vous propose d'engager la collectivité dans une démarche qui est facultative, qui est ouverte par la loi de 2009, qui est la mise en place d'un entretien individuel à titre expérimental, un entretien d'évaluation qui vient se substituer à l'entretien qui notait ; ce n'est plus un entretien de notation. Il y a deux éléments qui modifient l'entretien précédent. C'est à la fois un entretien d'évaluation et effectué par le supérieur hiérarchique direct.

Les membres du CTP ont été sollicités en octobre 2010 pour la constitution d'un groupe de travail qui s'est réuni sur la base du volontariat. Il y a eu plusieurs réunions qui se sont tenues à ce sujet et je voudrais féliciter le groupe de travail qui a vraiment fait un travail de très bonne qualité.

À l'issue de ces réunions, des fiches de compte rendu d'entretien d'évaluation, des modèles ont été établis et également un guide permettant à la fois aux agents évaluateurs et aux agents évalués d'avoir tous les éléments de procédure et les éléments de référence qu'il faut suivre pour que cet entretien puisse être constructif.

Je crois que je vous ai brossé un tableau assez complet.

Pour être très complète, je dois ajouter qu'avant la tenue du CTP qui a validé cet entretien d'évaluation, donc qui s'est tenu en septembre 2010, avant cet entretien, avec l'accord des organisations syndicales, nous avons commencé des séances de formation pour que les agents évaluateurs puissent avoir tous les éléments bien précis pour pouvoir s'engager dans cette procédure.

À l'issue de ces séances de formation, nos formateurs ont détecté quelques difficultés concernant deux, trois, maximum trois agents évaluateurs qui rencontreront vraisemblablement des difficultés pour évaluer seuls, pour tenir seuls l'entretien d'évaluation.

C'est la raison pour laquelle, le jour du CTP, nous avons proposé, et cela a été adopté par le CTP à l'issue d'un débat qui a été constructif, que ces agents évaluateurs qui rencontreraient des difficultés et qui en formuleraient la demande puissent être accompagnés de leur N+1 pendant l'entretien d'évaluation.

Cette solution est à titre subsidiaire, je dirais, dans l'hypothèse où ces agents évaluateurs... parce qu'il y aurait une première étape qui se ferait en amont avec le N+1 et le N+2, en dehors de l'agent, pour préparer l'entretien, pour ces deux, trois agents évaluateurs qui rencontrent des difficultés. Et dans l'hypothèse seulement où cet agent évaluateur rencontrerait vraiment encore des difficultés pour tenir l'entretien seul, alors, il serait accompagné pour les années 2011 et 2012, puisqu'il s'agit d'une expérimentation, de son N+2.

C'est sur cette base, sur la base de tous ces éléments, qu'ont été débattus tous ces éléments en CTP en septembre dernier et que le vote a été... que cet entretien professionnel a été validé.

Est-ce que vous avez peut-être des questions ?

M. le Maire

Avez-vous des questions à poser sur ce sujet très important, puisqu'il nous permet d'avoir un coup d'avance sur une réforme, qui est complexe à mettre en œuvre et qui nous donne donc un peu de respiration probablement pour la mise en œuvre de cette réforme, qui sera applicable au plan national ?

Pas de questions ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Je vous en remercie.

J'avais d'abord, en préambule... C'est pour bien être sûr du contexte dans lequel cela s'est fait. Donc, c'est, comme vous l'avez dit, avec la loi de 2009, les décrets et circulaires de 2010 ; donc, la circulaire est du 6 août 2010. En fait, dès le 26 octobre de la même année, vous avez constitué le premier groupe de travail sur cette démarche qui était une démarche très novatrice.

Au premier semestre 2011, vous avez mené ce travail avec le groupe de travail ? L'ensemble du groupe de travail ? Ou par... donc, il y avait DG et DRH mais est-ce qu'il y avait en permanence l'ensemble des autres membres ou est-ce que c'étaient des interviews ponctuelles ?

M^{me} Juvin-Marleix

Ensemble.

M. Conway

Groupe de travail, d'accord.

Est-ce que vous étiez accompagnés d'un soutien extérieur ou d'un organisme quelconque ?

M^{me} Juvin-Marleix

Non, non.

M. Conway

D'accord.

La deuxième chose : vous disiez donc, le 29 septembre, en fait, le point a été retiré de l'ordre du jour, d'une part, parce qu'on n'avait pas eu communication du compte rendu du CTP puisqu'il était lui-même soumis à l'approbation du suivant ; et c'était effectivement important, puisque cette réunion faisait état des difficultés qui étaient rencontrées.

Je voulais avoir confirmation que le CTP qui s'est tenu entre-temps n'a pas apporté d'autres observations dessus ?

M^{me} Juvin-Marleix

Le compte rendu a été approuvé.

M. Conway

D'accord.

Par rapport à ce côté très ponctuel, du coup, vous ne l'avez pas intégré dans le guide ? En fait, le guide est resté le même ?

M^{me} Juvin-Marleix

Oui, il faut lire le guide à la lumière de ce...

M. Conway

Vous ne l'avez pas mis dans la nouvelle version ?

M^{me} Juvin-Marleix

Non. Effectivement, vous avez raison. Les délais étaient très brefs.

M. Conway

Dans la mesure où c'est extrêmement dérogatoire, cela vaut vraiment le coup de le préciser.

M^{me} Juvin-Marleix

Oui, mais je pense que le compte rendu du CTP est vraiment très clair et lève toute ambiguïté, si toutefois il y en avait, mais il n'y en avait pas.

Non, mais je réponds à votre question : le guide n'a pas été modifié puisque c'étaient des éléments, je dirais, de dernière minute.

M. Conway

D'accord.

Le deuxième point : dans ce nouveau système, l'« homme clef », entre guillemets, c'est le supérieur hiérarchique. Est-ce que vous pouvez rappeler les actions de formation qui ont été menées et quel support a été utilisé ? Parce que j'ai demandé communication de ce qui avait été utilisé comme support et on m'a répondu qu'il n'en existait pas. Je voulais savoir un peu comment a été faite cette formation.

M^{me} Juvin-Marleix

Personnellement, je n'ai pas assisté à ces formations. Tout ce que je peux vous dire, c'est que l'ensemble des agents qui seront amenés à évaluer ont bénéficié de cette formation. Il y a eu trois sessions de formation. Le guide a été vraiment regardé puisque le guide avait été établi, donc le support, c'est, d'une part, le guide et, d'autre part, les comptes rendus... les trames de comptes rendus qui ont été établies par le groupe de travail, de manière que l'agent évaluateur puisse y trouver ses repères et comprendre vraiment ce qui lui est demandé.

Les supports, ce ne sont pas d'autres supports que ceux qui serviront à tenir l'entretien, précisément.

M. Conway

D'accord. Je reviendrai dessus un peu plus tard, mais je suis un peu surpris de cela.

D'autres points : c'était au niveau des fiches de poste. Puisque tout ce dispositif suppose qu'il y ait effectivement la fiche de poste qui soit remise avec la convocation à l'entretien, est-ce qu'elles sont toutes faites ? Est-ce qu'elles sont toutes actualisées ? Est-ce que les objectifs sont fixés pour tout le monde ou pas ?

M^{me} Juvin-Marleix

Le principe même de l'entretien, c'est de fixer l'objectif, donc l'objectif sera fixé au moment de l'entretien, on ne va pas précéder l'entretien. Il faut que ce soit contradictoire et fait en présence de l'agent. Sinon, cela n'a aucun intérêt.

S'agissant des fiches de poste, à ma connaissance, elles sont faites, oui.

M. Conway

Si les objectifs vont être fixés lors de l'entretien, ce premier entretien n'est pas un entretien d'évaluation ?

M^{me} Juvin-Marleix

Si.

M. Conway

Vous évaluez par rapport à des objectifs !

M^{me} Juvin-Marleix

Non, mais vous avez les objectifs de l'année passée, vous faites le bilan.

M. Conway

C'est cela, il existe ?

M^{me} Juvin-Marleix

Monsieur, en fait, cette mise en place d'entretien expérimental succède à un entretien précédent dans lequel l'agent avait déjà des objectifs, donc on peut effectivement l'évaluer sur les objectifs de l'année passée. Ils ont tous leurs objectifs mais ils ne seront pas notés cette année ; ils seront évalués.

M. Conway

C'était ma question. Ils ont des objectifs, donc vous pouvez.

M^{me} Juvin-Marleix

Oui, bien sûr, donc chacun a son entretien de l'année passée.

M. Conway

Dernière question, avant de poser ma position : au niveau du calendrier, donc le calendrier a été décalé, en gros, d'un mois pour cette question d'ajustement. Vous maintenez pourtant la même date de réalisation. Est-ce que vous pouvez me dire à combien cela se traduit d'entretiens par responsable hiérarchique à mener en deux mois ?

M^{me} Juvin-Marleix

C'est très variable, je ne peux pas vous donner...

M. Conway

Même pas deux mois.

M^{me} Juvin-Marleix

Non, c'est vraiment très variable : cela peut aller de cinq agents évalués à plusieurs, quelques dizaines pour certains, donc c'est très difficile.

Il y aura également pas mal de travail aussi pour l'autorité territoriale que je représente, dans la mesure où, effectivement, je dois viser l'entretien, viser le compte rendu et renvoyer tout cela dans un délai de 10 jours à compter de l'entretien. C'est vrai qu'il y a une célérité particulière qui est prévue par la loi.

On n'était pas obligé de s'engager là-dedans. Je pense qu'on fait la tentative. On fera un point avec le groupe de travail, je pense que c'est très important de voir ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné, pour essayer d'améliorer le système. On a dit un point au premier trimestre ; je pense que, peut-être, ce sera peut-être vers le mois d'avril ou mai, enfin à la fin des entretiens, afin de pouvoir améliorer le système dans les temps.

M. le Maire

Merci.

Avez-vous encore des questions, Monsieur Conway ?

Non, merci beaucoup.

M^{me} Mangeard

Moi, Monsieur le Maire, si vous me permettez ?

M. le Maire

Pardon, excusez-moi, Madame Mangeard, M. Conway veut terminer.

M. Conway

Ce n'est pas « terminer », c'est vraiment maintenant...

M. le Maire

On ne se lasse pas, Monsieur Conway, allez-y !

M. Conway

La première chose, c'est que, effectivement, j'ai parcouru avec attention les documents de support de ce projet, dont nous tenons à reconnaître le professionnalisme. Ce dossier a été manifestement monté et traité avec le plus grand soin. Cela, malheureusement, ne donne que plus de poids à la réserve que je vais faire dont une est de forme et deux de fond.

La première, c'est que j'hésite toujours à être en colère ou à être là lorsqu'on s'aperçoit que le Conseil Municipal, à qui il est demandé d'approuver le projet, en est informé le dernier, alors qu'il a, depuis mi-septembre, déjà été présenté à plusieurs services comme définitif et le vote de ce soir n'étant qu'une formalité. S'il subsistait encore le moindre doute sur le fait de considérer le Conseil Municipal comme une chambre d'enregistrement purement ornementale et sur un sujet aussi important, le voilà levé !

Toutefois, dans l'espoir que ces éléments puissent encore évoluer, je voudrais mentionner plusieurs soucis que nous avons à ce sujet-là.

Le premier : comme vous le savez, je fais partie du monde de l'entreprise, donc pas de l'administration. La tendance qui s'est développée, c'est de focaliser les entretiens sur la réalisation des objectifs, l'évaluation par rapport aux objectifs et de ne plus se soucier tellement du comment atteindre ces objectifs. Cette tendance s'est développée en se mobilisant sur la performance, sans s'occuper du comment, ce qui met l'agent dans un *squizz* puisque l'on ignore officiellement le comment.

En même temps, là, je parle d'une manière globale, on a tendance, par les temps qui courent, à diminuer les moyens. On est vraiment... En ignorant cela, on prend le risque de créer un stress au niveau du travail, qui n'est pas négligeable.

Il faut dire que les entreprises, d'une manière générale, sont en train de revenir en arrière sur cette démarche-là. On a tous en tête ce qu'il s'est passé chez France Télécom avec Thierry Breton. Cela a été la résultante de ça. On le voit dans ce qu'il se passe au niveau de La Poste où on mobilise sur la performance en même temps qu'on met moins de personnes pour réaliser la tâche. Et ça, cela arrive en même temps.

Dans une structure où les choses ne sont pas bien bordées, ce stress, qui peut être positif, etc., ce n'est pas le souci, mais cela peut tourner à quelque chose qui soit de l'ordre de la persécution, notamment si vous avez un supérieur hiérarchique qui n'est pas forcément bien formé, s'il y a conflit par ailleurs qui n'est pas réglé et que cela sert de prétexte à, vous avez plein de dérives possibles.

Ce qu'on recherche, c'est effectivement un outil, comme c'est dit dans la circulaire, etc., qui provoque le dialogue, un vrai dialogue, avec une compréhension mutuelle, etc., alors que, si on en fait un outil de flicage ou de harcèlement, on arrive à isoler le salarié et d'autant plus que l'individualisation des objectifs peut être contradictoire avec le fait que ces objectifs dépendent d'autres personnes. Il y a vraiment un vrai souci là-dessus. Je ne dis pas que c'est ce qui va se faire. J'insiste simplement sur le fait que c'est quelque chose qui est assez délicat à mettre en œuvre et sur lequel il y a beaucoup de précautions à prendre.

À la lecture du guide, il y a des choses qui m'alertent, sur lesquelles je voudrais partager avec vous. Notamment, je prends l'exemple de la fixation de l'entretien, la fameuse date d'entretien, dans laquelle, en fait, on prévoit un formalisme assez strict sur la convocation du salarié, de l'agent sur le fait que c'est au minimum 8 jours et cela doit être accompagné de ceci, de cela. Là, typiquement, pour moi, ce serait l'occasion de le faire vraiment en concertation avec l'agent concerné. Imaginez, vous fixez l'entretien, il est complètement débordé par ailleurs, il ne va pas être en mesure de le préparer, il va être mis sous pression alors que c'est vraiment, pour moi, l'occasion de fixer cela ensemble pour que ce soit bien perçu comme un moment d'échange et de construction et pas simplement d'évaluation.

M^{me} Juvin-Marleix

Je peux vous répondre, Monsieur ?

M. le Maire

Laissez-le terminer.

Je vous en prie, on ne va pas vous interrompre. Allez-y, finissez !

M. Conway

Pardon ?

M. le Maire

Je pense qu'il ne faut pas vous interrompre et je pense qu'il faut que vous finissiez. Et puis, après, on va répondre à votre question. Allez-y !

M^{me} Juvin-Marleix

Je voulais vous interrompre et le maire m'a interrompue.

M. le Maire

Allez-y, allez-y !

M. Conway

Donc, voilà sur cela et, tout au long du document, j'ai l'impression, en tout cas, selon les termes qui sont utilisés, qui ne sont peut-être pas ceux que vous vouliez traduire, qu'on navigue entre un entretien-évaluation et un entretien-échange. Pour moi, cela change tout. Il n'est pas question de ne pas évaluer, mais il n'est pas question de le faire au détriment de l'échange.

À côté de cela, dans les documents, vous avez des phrases qui sont utilisées, qui me font un peu peur : du style, dans la page 6 du guide, où vous parlez d'« autocritique de l'agent ». Le terme est... cela fait un peu froid dans le dos, cela me rappelle certains procès !

Ce sont des mots, mais dans un guide où vous avez travaillé ça, je pense qu'il faut vraiment toiler de toute interprétation et cela, c'est important parce que, pour moi, il faut renforcer l'affirmation...

M. le Maire

Très bien.

M. Conway

... comme quoi l'agent contribue à la fixation des objectifs. C'est des objectifs qui sont fixés ensemble.

Vous avez dit à un moment donné, dans le guide : il ne faut pas trouver un coupable, il faut chercher les dysfonctionnements. Cela, c'est ce qui devrait imprégner tout le document là-dessus. Et vous avez des choses qui sont contradictoires avec cela.

M. le Maire

Merci, Monsieur...

M. Conway

Je vais prendre quelques exemples.

Après, je ne sais pas comment faire. Si vous voulez que ce soit un vote binaire, effectivement...

M. le Maire

Monsieur Conway, ce n'est pas ça. Cela fait 9 minutes, presque 10 minutes maintenant, que vous parlez de ce... Je pense que vous avez posé des questions, vous avez fait des remarques. Nous sommes prêts à vous répondre mais il faut...

M. Conway

Je n'ai pas de problème à m'interrompre et à écouter.

M. le Maire

Non, je voudrais que vous finissiez, mais je pensais que vous aviez fini. Nous étions, d'ailleurs, assez nombreux, pour tout vous dire ! Mais allez-y, je vous en prie ! Concluez !

M. Conway

C'est un guide. Soyez heureux que, dans le Conseil Municipal, on apporte des réflexions. Rassurez-moi, Monsieur le Maire !

M. le Maire

Tant que c'est vrai, Monsieur Conway, je suis ravi.

M. Conway

Donc, c'est bien, alors !

Par exemple, quand vous parlez « d'évalué », « l'évalué », dans les textes, on dit « l'agent », « le fonctionnaire », etc. Je veux dire, de réduire à « l'évalué », c'est un peu réducteur.

L'autre chose : vous dites dans certains documents : « peut le recevoir », « il invite l'agent à l'entretien ». Dans d'autres, vous parlez de « convocation ».

Troisièmement, vous privilégiez l'endroit calme, à juste titre, mais vous dites que cela devrait se tenir dans le bureau du supérieur hiérarchique. Là, généralement, dans ce genre de démarche, si on est dans une démarche de coopération, de construction à deux de l'évaluation des objectifs, on choisit un endroit neutre. C'est une proposition.

L'autre point, cela concerne le fait que vous parlez en termes d'agents concernés, « les titulaires » et « les non-titulaires ». Dans le texte de la circulaire, à moins que cela ait changé, *a priori*, il n'y avait que les titulaires qui étaient concernés. Je pourrais revenir dessus, si vous voulez. *A priori* ! J'ai peut-être mal lu, mais voilà.

Notamment, je trouve la démarche louable de faire qu'il n'y ait pas de distinguo entre les agents, quel que soit leur statut. Par contre, dans les délais qui sont opposables après, il y en a certains qui sont offerts aux agents titulaires et pas aux autres. Cela me paraît également dangereux.

Pour terminer, Monsieur le Maire... Je termine...

Donc, pour terminer, je crois aussi qu'il faut éviter les jugements de valeur et, donc, par exemple, quand vous mettez dans la fiche d'évaluation « sens de l'organisation et de la méthode », il faut être plus factuel pour dire en quelles circonstances on est organisé ou pas. Quand on dit « le sens de la communication », est-ce que c'est dans un contexte conflictuel ? Est-ce que c'est pour résoudre des problèmes simples ? Des problèmes plus compliqués ? Il faut être beaucoup plus factuel pour éviter un jugement qui est un peu global.

Tout cela, tous ces objectifs devraient s'inscrire dans un objectif beaucoup plus global qui est le service public. Là, passe encore que vous vouliez adapter les procédures des entreprises privées aux collectivités locales, mais que le terme même de service public n'apparaisse à aucun moment dans les 77 pages du guide d'entretien, lorsqu'on parle de l'évaluation des agents d'une collectivité locale, je trouve cela dommage. Mais alors, vraiment pas une seule fois !

Pour moi, tout ne prend sens qu'en fonction de l'objectif global de la collectivité.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway, cette fois-ci !

M. Conway

Ne craignez pas de ne pas appliquer le « je décide, ils exécutent » ou des choses comme ça, mais je suis persuadé qu'on peut mobiliser la créativité de tous les agents en leur demandant d'être acteurs aussi des objectifs fixés pour l'année qui suit.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Madame Juvin-Marleix, pourriez-vous mobiliser votre créativité pour être synthétique dans votre réponse ?

M^{me} Juvin-Marleix

Je vais essayer, Monsieur le Maire.

Certaines de vos remarques et de vos craintes sont judicieuses, mais elles ne sont pas adaptées à la collectivité, mais vraiment pas.

C'est judicieux parce que c'est un sujet très délicat et c'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, on a voulu constituer ce groupe de travail et que le travail effectué est vraiment de grande qualité, mais ce n'est pas adapté à la collectivité quand vous faites état, par exemple, du formalisme que vous regrettez, que vous déplorez en disant : « C'est un peu aberrant, huit jours, etc. Il faut se mettre d'accord avec l'agent. »

Mais naturellement que c'est fait intelligemment ! Si le responsable hiérarchique direct va convoquer son agent, c'est bien évidemment dans le cadre de l'organisation du service, premièrement.

Deuxièmement, le formalisme ne me fait pas peur. D'abord, le formalisme est imposé par les textes, donc on n'a pas une liberté fantastique, fantastique ! Et deuxièmement, le formalisme est le gage, est la garantie de la liberté. Imposer à la collectivité, imposer à l'agent évaluateur de l'envoyer dans tel délai, c'est être certain que l'agent aura un temps suffisant pour préparer son entretien

calmement, sereinement. Donc, moi, cela ne me choque pas. Évidemment que les choses se passent intelligemment, ça, c'est évident ! Bien évidemment !

Sur l'endroit neutre, eh bien, l'endroit neutre de l'entretien, je crois qu'il est prévu également.

Quand vous faites état, quand vous déplorez également le fait que le mot « service public » ou que le sens du service public n'est pas traduit et ne transparaît pas de ce guide de l'évaluation, de l'entretien professionnel d'évaluation, en tout cas, je n'ai pas eu le temps, pendant que vous parliez, de reprendre chacune des pages, mais, en tout cas, il est certain que, dans les fiches que vous avez, les fiches de comptes rendus d'entretiens qui sont préparés, il y a vraiment ces éléments-là qui figurent au titre de l'évaluation de l'agent et de la discussion qui doit naître avec le supérieur hiérarchique direct. Vraiment !

J'espère avoir répondu à vos questions.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres questions à M^{me} Juvin-Marleix ?

Monsieur ? Allez-y, Monsieur Conway !

M. Conway

Juste une précision.

M. le Maire

On ne se lasse pas de vous entendre, allez-y !

M. Conway

C'est simplement : sur le formalisme, qu'il y ait un formalisme pour un délai minimum d'envoi de huit jours, oui, cent fois oui, mais que, dans le guide d'entretien, vous ne recommandiez pas... C'est vraiment une recommandation, c'est un guide pour aider que tout se passe bien. Que vous ne recommandiez pas que ce soit vérifié avec l'agent concerné, que c'est compatible avec sa charge de travail, voilà, c'est simplement cela. Cela ne change rien au formalisme des huit jours, c'est simplement pour prévoir les cas où tout ne se déroule pas normalement.

M^{me} Juvin-Marleix

Monsieur, on part du principe que les gens sont intelligents et discutent. Le supérieur hiérarchique est au contact de l'agent.

M. le Maire

Merci infiniment.

Nous allons donner la parole à M. Fouliard, qui...

Ah, pardon ! Madame Mangeard, excusez-moi !

M^{me} Mangeard

Mois, c'est simplement une information pour dire que la même expérimentation sera faite au niveau du CCAS et que le même point sera à l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration.

M. le Maire

Merci, Madame Mangeard.

Monsieur Fouliard ?

M. Fouliard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais être bref. Je connais un peu le sujet pour travailler aussi en entreprise et pour travailler depuis quelques années en Ressources Humaines.

Je partage l'appréciation qui est faite de la qualité des supports qui nous sont présentés ce soir et de la démarche.

Pour ce qui nous concerne, tout ce qui contribue à encadrer la fonction managériale, à y mettre de la transparence, à gommer la subjectivité qui, forcément, prend place dans une relation d'un hiérarchique avec ses collaborateurs, est quelque chose qui sécurise le modèle et qui, à terme, doit bénéficier au collaborateur.

On peut se féliciter de trouver un pavé formation dont j'espère... Maintenant, c'est le suivi, évidemment, qu'il faudra apprécier, mais le pavé formation a une importance capitale, évidemment, dans la mise en œuvre, derrière, qui doit en être faite.

Je réagis aussi à ce qui a été dit sur la fiche de poste et l'évaluation. Je trouve, nous trouvons plutôt sain qu'il y ait un premier entretien de fixation d'objectifs, qui soit en complément d'une fiche de poste, puisque la fixation d'objectifs tient compte de l'individualité de l'agent et de son degré de séniorité dans l'exercice de sa fonction.

J'avais une simple question : peut-être que j'ai manqué d'attention, mais est-ce qu'il y aura un suivi statistique qui sera diffusé au sein de ce Conseil pour qu'on puisse avoir un retour sur l'efficacité du dispositif ?

M^{me} Juvin-Marleix

Statistique de quoi ?

M. Fouliard

Du pourcentage d'entretiens qui ont été...

M^{me} Juvin-Marleix

Si, ce soir, le Conseil valide la mise en place de cet entretien d'évaluation qui remplacera l'entretien de notation, c'est sur cette base-là que tous les agents de la collectivité seront évalués. La statistique, je vous l'offre maintenant, je vous la donne.

La statistique pourrait être intéressante de savoir dans quel délai seront réalisés ces entretiens.

L'intérêt d'un compte rendu est effectivement de savoir le type de difficultés que peuvent rencontrer l'agent évalué et l'agent évaluateur. Cela, c'est intéressant. Je ne pense pas que ce soit franchement le lieu, mais je peux me tromper, devant le Conseil Municipal, d'emblée, d'évoquer toutes ces choses-là. Les dysfonctionnements éventuels et ce qui va bien, je pense qu'il faudra en traiter avec le groupe de travail qui est mis en place. C'est ce que nous avons proposé au CTP et c'est ce que le CTP a validé.

Peut-être que, évidemment, dans un deuxième temps seulement, revenir vers vous si à la fois le groupe de travail, d'une part, puis le CTP, d'autre part, estimaient qu'il faut modifier certaines règles.

M. Fouliard

Juste pour terminer : en termes de suivi, ce que je voulais dire également, c'est que les évaluations sont d'excellents supports pour évaluer les compétences managériales d'un manager, en ce sens qu'elles se doivent d'être objectives, factuelles et justes. J'espère qu'un suivi qualitatif de ce type sera fait dans l'évaluation propre des managers évaluateurs.

Merci.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Conway, écoutez !

M. Conway

Je voulais juste proposer à Isabelle : il est mis qu'« une nouvelle rencontre du groupe de travail sera organisée au deuxième trimestre 2012, afin de faire un point d'étape. » Ce que je propose, c'est simplement que vous fassiez répercuter ce point d'étape au Conseil Municipal qui suivrait.

M^{me} Juvin-Marleix

Pardonnez-moi, mais je ne souhaite pas... Enfin, vous allez me trouver très formaliste et je sais que vous mettez beaucoup de bémols à tout cela, mais je souhaite tout de même, si ce groupe de travail évoque un certain nombre de choses, l'évoquer d'abord avec les représentants syndicaux et les représentants du personnel au CTP, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

M. Conway

Pas de souci.

Il y a une question à laquelle vous ne m'avez pas répondu. C'était : pourquoi vous avez intégré tous les agents ? J'ai retrouvé le texte. Dans la circulaire, c'est mis : « En revanche, sont exclus de l'expérimentation, les fonctionnaires stagiaires, les agents non titulaires et les cadres d'emploi dont les statuts particuliers ne prévoient pas de système de notation. »

Je voulais vous demander, d'une part, qu'est-ce qui vous a conduits... est-ce que vous avez vérifié que ce problème-là n'était pas un problème ? Et, d'autre part, que la différence de voie de recours était bien prise en compte ?

M^{me} Juvin-Marleix

Cela n'a pas posé de difficulté au groupe de travail. Je ne vois pas l'intérêt de différencier les agents en fonction de leur... C'est une équité dans le travail et dans l'évaluation, que vous soyez fonctionnaire, titulaire. Enfin, je ne vois pas l'intérêt d'une différenciation, elle serait plutôt choquante.

M. Conway

J'approuve votre position, mais c'était simplement par rapport à une circulaire qui prévoyait explicitement de ne pas l'appliquer. Je voulais savoir si c'était bien validé.

M^{me} Juvin-Marleix

Je propose, en tout cas, que ce soit validé par le Conseil Municipal. Vous avez tout pouvoir pour valider, Monsieur Conway.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Macé, allez-y !

M. Macé

Je pense, mes chers collègues, que c'est normal que nous consacrons un peu de temps à cette discussion. Cela concerne les 450 agents de notre commune et il est normal d'y consacrer les minutes nécessaires sur ce nouveau processus que vous mettez en place à titre d'expérimentation et qui deviendra obligatoire dans quelque temps.

Je ne vais pas revenir, évidemment, sur tout ce qui a été dit.

Moi, j'insiste sur les objectifs de l'entretien professionnel que vous avez indiqués dans le rapport, qui me paraissent loin d'être exhaustifs parce que vous ne parlez pas, mais on en a dit deux mots, des objectifs à fixer et des moyens qu'on se donne pour les réaliser. Il faut, évidemment, que l'agent puisse s'exprimer sur ses besoins en termes de formation professionnelle, cela me paraît primordial, et sur l'organisation des services pour qu'il puisse aussi contribuer, si cela s'avère nécessaire, à l'organisation des organisations de service.

En ce qui concerne maintenant les moyens que nous allons en déduire, suite aux premiers entretiens, et, s'ils sont tenus dans les délais, moi, j'insiste sur le fait qu'il faudra en déduire des moyens d'ordre financier, premièrement, d'organisation, deuxièmement, à l'issue de ces entretiens. Il ne serait rien de pire que d'avoir lancé ce processus et de ne pas en déduire ensuite, au niveau de la collectivité, une politique à mener dans ce domaine-là, suite aux différents entretiens.

Enfin, Madame Juvin-Marleix, je voudrais savoir quelles sont les garanties que vous avez réussi à obtenir du Centre interdépartemental de gestion en ce qui concerne l'avancement et la promotion des agents, en mettant en place à titre expérimental ce processus.

M^{me} Juvin-Marleix

J'étais un petit peu ailleurs. Je crois avoir compris votre dernière question, mais je n'ai peut-être pas tellement fait attention.

M. Macé

Ce n'est pas bien, Madame Juvin-Marleix, ce n'est pas bien !

M^{me} Juvin-Marleix

Cela m'arrive rarement, Monsieur Macé !

M. le Maire

Ce n'est pas bien, Madame Juvin-Marleix, il faut écouter ce que dit M. Macé, s'il vous plaît !

(Rires.)

Non, mais écoutez ! Soyez respectueuse de l'opposition !

M^{me} Juvin-Marleix

Je suis confuse !

M. le Maire

C'était très intéressant, cela n'a duré qu'une minute cinquante-six à mon chronomètre et donc, je trouve que c'était très concis.

M^{me} Juvin-Marleix

J'ai cru entendre : quelles sont les conséquences en termes d'avancement ? C'est cela ?

M. le Maire

La question de M. Macé, c'est de savoir si vous allez embaucher du monde – c'est ça, votre question ? – pour savoir si vous allez pouvoir mettre en œuvre ce plan. Cela a été la première de vos questions. C'est cela ?

Donc, voilà, c'est une question...

M. Macé

J'ai dit : l'ensemble des moyens qu'il va falloir en déduire à la suite des entretiens par rapport à un certain nombre de besoins que les agents vont avoir exprimés et qu'il faudra évidemment traduire aussi bien d'un point de vue d'ordre financier, donc dans le budget 2012, étant donné que les entretiens se terminent le 15 février, j'imagine, et deuxièmement, en termes d'organisation des services.

M^{me} Juvin-Marleix

Pardonnez-moi de vous avoir fait reposer votre question ! Je promets que je serai plus attentive à votre question.

M. Macé

Et j'avais une autre question...

M^{me} Juvin-Marleix

Encore ?

M. Macé

Quelles sont les garanties que vous avez obtenues du CIG par rapport aux avancements et aux promotions des agents en mettant en place ce nouveau dispositif ?

M^{me} Juvin-Marleix

S'agissant de votre souci de formation, les agents peuvent s'exprimer et s'expriment non seulement dans le cadre de leurs entretiens de notation, ils se sont toujours exprimés à ce sujet et ils vont continuer à le faire ; dans le cadre des comptes rendus d'entretien, il n'y a absolument aucun problème là-dessus. Ce sont parfois même des formations suggérées par leur supérieur hiérarchique, si le supérieur hiérarchique estime que certaines formations peuvent être tout à fait bénéfiques pour les agents. Donc, là-dessus, il n'y a absolument aucun souci à vous faire.

Et, effectivement, vous le rappelez bien, cela se traduira sur le plan financier par notre obligation, la continuation de cette obligation de formation pour la collectivité. Donc, là-dessus, il n'y a absolument pas de problème.

Sur les avancements et les promotions pour les agents, il n'y a pas de difficulté particulière. Si votre question était liée au délai à l'issue duquel les entretiens d'évaluation pourraient être prêts, il n'y aura pas de difficulté particulière pour les agents, si c'était votre question. Le CIG, de son côté, a validé la démarche de la collectivité, préalablement au lancement de ce groupe de travail, donc il était parfaitement informé de notre démarche qui est tout à fait louable, me semble-t-il.

C'est encore une fois une démarche facultative, donc le Conseil Municipal peut parfaitement aujourd'hui estimer qu'on en reste sur l'ancien terrain de la notation, mais je pense que, là, on est vraiment au plus près des attentes de chaque agent qui sera évalué par son supérieur hiérarchique direct.

M. le Maire

Merci.

Allez-y, Monsieur Macé, je vous en prie !

M. Macé

Madame Juvin-Marleix, vous avez la délégation du personnel depuis, je parle de mémoire, depuis maintenant plus de deux ans. Vous connaissez comme moi, j'imagine, les règles...

M^{me} Juvin-Marleix

Moins bien que vous, Monsieur.

M. Macé

Non, non !

M^{me} Juvin-Marleix

Si, si ! Vous êtes quand même directeur général des services de la Ville de Clamart.

M. Macé

Mais, cela, tout le monde le sait.

M^{me} Juvin-Marleix

Moi aussi.

M. le Maire

Oui, mais nous en sommes admiratifs, Monsieur Macé !

M. Macé

Vous le répétez chaque fois. Je n'ai pas changé de mission ni de commune, c'est toujours pareil, mais je vous préviendrai si cela arrive un jour, n'ayez crainte. Tout le monde le sait, donc ce n'est pas la peine de le répéter chaque fois, tout le monde l'a compris.

M^{me} Juvin-Marleix

Cela me fait plaisir.

M. le Maire

Non, mais c'est très intéressant.

Donc, je vous en prie, Monsieur Macé, allez-y, posez votre question !

M. Macé

Ce qui m'étonne, si vous voulez, c'est que dans les critères adoptés dans les différentes commissions administratives paritaires, jusqu'à ce jour, parce que c'est ainsi, les notations entrent en ligne de compte et donnent des points aux agents que vous présentez à la promotion ou à l'avancement de grade. Quels éléments et quelles garanties, surtout, vous avez obtenus du CIG en mettant en place ce système pour que nos agents ne soient pas pénalisés quand les dossiers vont être présentés ?

C'est une question intéressante parce que c'est important par rapport à la mise en place de ce processus et par rapport aux garanties que les agents et, j'imagine, les organisations syndicales ont dû vous demander en mettant en place ce procédé-là. Qu'est-ce que le CIG vous a répondu sur ce point-là précis où, jusqu'à maintenant, les notations sont un des critères ? Ce n'est pas le seul mais c'est un des critères.

M^{me} Juvin-Marleix

Oui, mais il deviendra, je pense, dérogatoire au vu de notre démarche. C'est aberrant de s'inscrire dans une démarche ouverte par la loi, je ne vais quand même pas demander au CIG de me dire : la loi de 2009, est-ce que vous pensez qu'en suivant et en respectant la loi de 2009, vous n'allez pas me sanctionner ?

Enfin, ce serait aberrant, Monsieur Macé. Bien entendu, je n'ai pas besoin d'avoir des garanties.

M. Macé

Est-ce que vous avez saisi officiellement le CIG sur cette question ? Quelle a été la réponse du CIG ? Moi, c'est ce que je voudrais savoir.

Les agents ont droit à des garanties par rapport à cet élément important. Quand ce sera généralisé, le CIG et les commissions administratives changeront, évidemment, les différents critères. On n'en est pas là, donc je voudrais savoir, pour les communes

comme La Garenne-Colombes qui se lancent dans l'expérimentation avant l'application de la loi, ce qu'il en est et quelles garanties vous avez obtenues.

M. le Maire

Avant de lancer la démarche, le CIG a été contacté...

M^{me} Juvin-Marleix

Saisi !

M. le Maire

... a été saisi, a validé celle-ci et, évidemment, nous a confirmé qu'il adapterait ses procédures et sa manière de faire aux Villes qui acceptent cet aspect dérogatoire de la loi. Cela paraît logique. On demande simplement au CIG d'appliquer la loi.

M. Macé

Merci, Monsieur le Maire, de votre réponse. Est-ce que vous avez un document écrit de ce que vous me dites, du CIG, ou est-ce que c'est verbal uniquement ?

M. le Maire

Je ne sais pas vous répondre.

Verbal !

M. Macé

Moi...

M. le Maire

Je vous interromps parce que je voudrais parler aussi !

M. Macé

Je vous en prie, je vous en prie !

M. le Maire

Le CIG... Nul n'est censé ignorer la loi, mais le CIG probablement particulièrement. Donc, voilà une instance sérieuse, avec laquelle nous travaillons, vous travaillez, enfin, tout le monde travaille. Le CIG nous dit : « Oui, je suis en mesure d'appliquer la loi. » Parce que la question, elle est là, c'est l'aspect technique des choses. Voilà, c'est bon, on ne va pas tourner autour du pot ! Cet organisme nous dit : « Oui, je vais appliquer la loi », donc on est content, on est très satisfait, on ne va pas demander une preuve écrite.

M^{me} Juvin-Marleix

J'ajoute que nos syndicats siègent au CIG et n'ont pas vu de difficulté, ont siégé également à notre groupe de travail et ne nous ont pas dit : « Attention, les amis, nous, on n'adopte pas ce processus parce qu'on va être sanctionné après, cela va se retourner contre nous pour la notation. »

C'est aberrant, Monsieur. Il y a un système juridique qui fait que le CIG est tenu de se conformer à la loi comme n'importe qui. Alors, ce serait complètement aberrant. Je vois le CIG et j'attendrais avec curiosité une décision du CIG me dire : « Vous ne notez plus vos agents parce que vous vous êtes conformés à la loi. Eh bien, tac, sanction ! » Ce serait amusant !

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il encore des questions sur ce sujet important ? Plus de questions, dont nous allons passer au vote.

Encore une fois, félicitations à la fois au groupe de travail, membres de l'administration, merci aux syndicats aussi, à tous les membres du CTP et aux élus qui ont suivi le sujet, sujet qui était très complexe, vous avez compris. C'était très complexe. Cela nous donne, à La Garenne-Colombes, l'avantage d'être un peu en avance dans l'application pleine et entière de la loi généralisée. Nous allons mettre à profit cet avantage dans le temps pour huiler le système.

Voilà, mes amis, nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 contre.

34 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, M. HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Mlle BACHELET, M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

1 voix contre : M. CONWAY.

M. Conway

Avec une explication de vote.

M. le Maire

Non, mais vous l'avez expliqué, on a compris.

Ah ? Il y a encore une... ?

Qui est pour ? Je vous remercie.

Alors, votre explication de vote, Monsieur, brièvement, s'il vous plaît, en une minute ?

M. Conway

Oui, tout à fait.

Je vote contre parce qu'on compte trop sur des situations qui ne posent pas de problème et que ce dossier n'est pas une protection quand il y a une ambiance conflictuelle.

La deuxième chose, c'est que vous inscrivez cette démarche dans un calendrier très contraint, avec une formation sur laquelle je n'ai pas eu le moyen d'évaluer si cela répondait à l'attente. Ce qui m'inquiète, c'est qu'il n'y ait pas eu de support lors de cette formation.

M. le Maire

Merci beaucoup, donc nous allons avancer.

1.5 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois

M. le Maire

Avez-vous des questions particulières sur ce sujet qui vous a été donné ? Trois emplois. Pas de questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Juste qu'on nous précise, s'il vous plaît : les deux premiers postes créés dans la filière administrative correspondent à quels services ?

M^{me} Juvin-Marleix

Petite enfance et RH.

M. Macé

Merci.

M. le Maire

Merci et il faut féliciter les personnes qui vont ainsi acquérir le grade de rédacteur : Véronique Allarquon* et Valérie Paul, qui l'ont bien mérité d'ailleurs.

Y a-t-il des remarques particulières ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Unanimité. Je vous remercie.

35 voix pour : Unanimité

II - Pôle administration générale

Juridique, Marchés publics

2.1 - Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la location d'une presse numérique couleur pour la commune de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Est-ce que vous avez des questions à M. Hervo sur l'achat d'une presse numérique couleur ?

M. Hervo

Non, on ne va pas l'acheter, on va la louer.

M. le Maire

On va la louer, oui, pardon ! Un gros photocopieur.

M. Hervo

Je vous demande tout simplement de confirmer la décision de la commission d'appel d'offres du 10 octobre dernier, qui a opté pour un matériel de marque Canon, en vue de remplacer le matériel actuellement utilisé à l'imprimerie du CTM de Bezons, un matériel beaucoup plus moderne qui coûtera plutôt un peu moins cher et qui évitera surtout de sous-traiter à l'extérieur, donc qui permettra une plus grande souplesse dans la reproduction des documents de toutes sortes.

M. le Maire

Merci. Des questions à M. Hervo ? Pas de questions à M. Hervo, donc on va passer au vote.

Je précise simplement que cette opération devrait nous faire gagner par an environ 10 à 11 000 euros, d'après les évaluations que nous avons pu faire sur différents coûts.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

35 voix pour : Unanimité

2.2 - Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour les repas des crèches de la commune de La Garenne-Colombes

M^{me} Fommarty

Bonsoir à tous.

Je voulais vous proposer le résultat de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 10 novembre pour la fourniture des denrées alimentaires pour les crèches de La Garenne-Colombes. Il s'agit d'un... Contrairement à d'habitude où on faisait un MAPA, on est parti sur une procédure de marché pour une année reconductible sur trois ans, donc, en tout, un marché de quatre ans, qui est un marché avec des bons de commandes.

Ce marché sera passé pour un minimum de 60 000 euros hors taxes annuels et un maximum de 180 000 euros hors taxes annuels.

Nous avons fait un appel d'offres dans ce sens et les sociétés qui ont répondu ont été jugées, d'une part, sur un critère de valeur technique et un critère économique. Au bilan de ces jugements, c'est la société Sodexo Éducation qui a été retenue pour fournir les denrées alimentaires à visée des repas pour les crèches de La Garenne-Colombes pendant les quatre années normalement, puisque c'est annuel à reconduction trois fois.

Aussi, je vous demande d'autoriser M. le Maire à passer ce marché pour nourrir nos petits.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je précise : vous avez bien compris que, dans les crèches, on nous livre les éléments qui permettent de préparer les repas et nous préparons nous-mêmes les repas dans les crèches, à la différence des écoles, compte tenu des volumes, en fait, qui sont évidemment bien moindres.

Y a-t-il des questions, remarques particulières ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voulais insister sur l'équilibre alimentaire qui a été élevé au rang de santé publique pour lutter notamment contre l'obésité de nos enfants. La sécurité alimentaire, la qualité gustative des produits alimentaires, etc., sont autant de préoccupations de tous les parents garennois.

Je m'étonne donc de la pondération faite sur ce marché public relatif aux denrées alimentaires pour les repas des crèches de notre ville : 40 % sur les éléments techniques versus 60 % sur les éléments économiques. Dois-je préciser que, sur le point d'avant, la valeur technique, c'était 70 % et la valeur économique, c'était 30. On avait un rapport inverse.

Une pondération de 40 % des notes techniques qui évaluent notamment la proposition des menus, la diversité, la provenance et la qualité des produits, cette pondération est dangereuse. L'évaluation du coût des repas aurait-elle une plus grande importance que l'évaluation de leur qualité ? Je ne suis pas sûr que les parents garennois partagent votre avis.

Heureusement, les notes techniques des deux propositions reçues sont comparables. Mais qu'est-ce que nous aurions voté ce soir si l'un des deux candidats avait excellé sur la note économique et contre-performé sur les notes techniques ? Nous aurions sélectionné des repas peu coûteux mais de faible qualité pour nos jeunes enfants ? La qualité des repas dans les restaurants scolaires est un principe défendu par tous mais, quand il s'agit de passer aux actes, il serait bon de le voir traduire dans les faits, ce qui n'est pas le cas dans ce marché public.

Je propose, je ne sais pas si c'est une erreur ou une volonté, qu'on veuille à ce que la note technique dans ce domaine-là soit prépondérante sur la valeur économique.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Écoutez, Monsieur Conway, objectivement, je pense que vous connaissez sûrement parfaitement le sujet des repas dans les crèches à La Garenne-Colombes, mais je vous rappelle quand même que la question de l'équilibre alimentaire et de la qualité des aliments livrés, en particulier sur leur valeur nutritive, nous l'avons mise en place à La Garenne-Colombes très avant, très avant toutes les obligations et bien avant que ce soit rendu obligatoire par la loi et, d'ailleurs, l'évolution générale de la société. Cela fait des années qu'on fait cela.

Donc, je vous rassure et je vous invite, tout à fait officiellement, à venir goûter les repas, dans les écoles comme dans les crèches. Mon invitation vaut pour tous les élus, ainsi que les parents. Si des parents veulent venir goûter, ils verront ce que cela représente. Et vous comprendrez que cela fait des années qu'en fait, nous avons intégré cette donnée, à tel point qu'elle fait partie intégrante de la question de la livraison des repas dans les crèches à La Garenne-Colombes.

Vraiment, je vous invite, mais tout à fait réellement et librement. Dites-nous quand vous êtes libre et on vous montrera ce qu'on fait. Vous serez probablement très agréablement surpris. C'est valable pour tous les élus et, bien sûr, les parents qui ont des enfants dans les crèches qui sont les bienvenus.

Je vous propose de passer au vote.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Traduisez-le dans la pondération !

M. le Maire

Madame Fommarty, je vous en prie ?

M^{me} Fommarty

Excusez-moi, j'aurais voulu ajouter quelque chose. En fait, la qualité alimentaire fait partie du cahier des charges intégrantes de l'appel d'offres. Vous n'étiez pas à la commission mais certains d'entre vous y étaient ; si vous regardez, nous avons quand même six ou sept pages de rapport par rapport à la qualité des produits et une seule page qui concerne le rapport financier.

Donc, effectivement, peut-être que, après, le critère a été important parce que la différence financière est quand même très importante, puisque c'est du simple au double. Une des sociétés a proposé 195 984 euros et l'autre 386 280 euros pour des prestations qui étaient considérées comme équivalentes par rapport aux fournitures. On privilégie les produits locaux, les produits saisonniers, du frais, c'est « technique » sur place, etc. Donc, effectivement, même si dans la note finale, cela n'avait pas l'air d'apparaître important, on a quand même fait très, très attention puisque le rapport concernant toutes ces techniques s'étale sur beaucoup de pages écrit tout petit.

M. le Maire

Merci, Madame Fommarty.

Monsieur Hervo, vous voulez la parole.

M. Hervo

Oui, je voulais ajouter quelque chose en réponse à l'observation de M. Conway.

Ce n'est pas toujours le cas, mais en la matière, la qualité technique des produits n'est pas fondamentalement un vrai débat, dans la mesure où elle est étroitement encadrée par la réglementation, d'une part, et extrêmement précisée dans nos cahiers des charges. À partir du moment où les degrés de liberté en matière de qualité sont extrêmement faibles et que la qualité minimale exigée est soigneusement fixée lors de l'appel d'offres, le degré de manœuvre, la manœuvre habilitée des fournisseurs dans leur proposition, c'est avant tout le prix et la qualité. Ils n'ont pas le choix, ils sont obligés de fournir de la très bonne qualité.

Je pense que M. Fouliard qui assiste à toutes les commissions d'appel d'offres et à nos débats ne peut que confirmer mes propos.

Votre résumé caricatural disant qu'on va faire manger de la cochonnerie à nos enfants parce que ce n'est pas cher...

M. Conway

La caricature est chez vous.

M. Hervo

... c'est une caricature un peu facile.

M. Conway

Oui, je suis d'accord.

M. Hervo

Donc, je me permets de relever ce point.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Conway n'avait pas dit cela. M. Conway avait dit simplement que, pour des questions de prix, nous aurions pu choisir quelque chose de mauvais pour la santé. C'est comme ça que je l'avais interprété.

M. Hervo

Nous ne l'aurions pas fait parce que le cahier des charges nous garantit ce que...

M. le Maire

Et la loi.

Monsieur Conway, concluez, peut-être ?

M. Conway

Simplement, je ferai remarquer que ce qui est dans la valeur technique ne reprend pas le cahier des charges. C'est une condition de candidature.

M. Hervo

Faites-vous élire à la commission d'appel d'offres, Monsieur Conway. Vous saurez que si une offre ne respecte pas le cahier des charges, elle est *ipso facto* éliminée.

M. Conway

Est-ce que j'ai dit le contraire ? Écoutez, c'est très simple. Vous m'écoutez, vous comprendrez.

M. le Maire

Allez-y, concluez, Monsieur Conway !

Concluez, Monsieur Conway !

M. Conway

Là, dans les critères qui pesaient pour 40 %, il y a « liste des produits provenant d'agriculture d'origine biologique, etc. », il y a le catalogue qui permet d'apprécier la diversité, il y a les « propositions de menus crèches sur une période de quatre semaines ». Ces critères-là viennent s'ajouter au cahier des charges obligatoire à respecter. Je dis : là-dedans, cela me paraît au moins normal que cela ait plus de poids que la simple valeur économique.

M. le Maire

Merci.

M^{me} Fommarty

Oui, mais les produits qui ne sont pas de qualité étaient déjà éliminés.

M. Conway

Je ne parle pas de menus de « merde », comme vous le dites, Monsieur Hervo !

(Brouhaha.)

M. Hervo

Je suis resté poli, Monsieur !

M^{me} Fommarty

Monsieur Conway, on élimine déjà... Les gens qui répondent et qui n'ont pas une qualité suffisante sont éliminés, donc on ne juge qu'entre produits de bonne qualité. Donc, à ce moment-là, le critère économique devient aussi important puisque ce sont des gens qui ont des qualités que l'on considère comme déjà pratiquement égales et élevées.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je vous en prie, Monsieur Conway, il y a des mots qu'on peut éviter de prononcer dans cette enceinte. Ce n'est pas la peine de s'énerver.

Le critère prix est important parce que vous avez quand même remarqué que, sur les deux sociétés qui ont été candidates, on est passé du simple au double sur le prix. Dire que le prix n'est pas important, excusez-moi, c'est très important ! C'est très important.

Très bien, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Vous voyez, finalement, il n'y a pas besoin de s'énerver, tout le monde est d'accord. C'est formidable.

35 voix pour : Unanimité

2.3- Appel d'offres ouvert relatif à l'entretien des bâtiments communaux

M^{me} Bachelet

Bonsoir.

La commune avait lancé une procédure de mise en concurrence pour l'entretien des bâtiments communaux. Le marché est composé de deux lots :

- le premier : nettoyage et entretien des bâtiments communaux
- et le second : nettoyage des parties vitrées et des luminaires.

Vous avez la liste des bâtiments communaux concernés dans le document.

La médiathèque n'est pas incluse dans ce marché, puisqu'elle fera l'objet d'un avenant qui est en cours et *idem* pour l'annexe de l'espace jeunesse : un avenant est en cours.

Le marché est constitué d'une partie forfaitaire pour l'ensemble des prestations régulières et d'une partie à bons de commandes pour répondre aux besoins occasionnels. Il y a un plafond, notamment pour le lot numéro 1 : le minimum est de 5 000 euros, le maximum 30 000. Concernant le lot numéro 2, le minimum est de 2 000 et le maximum de 20 000 euros.

Concernant l'attribution de ce marché, l'attributaire pour le lot numéro 1 est la société Gom Propreté. Pour le lot numéro 2, l'attributaire est la société Novasol.

Pour les deux lots, la durée globale du marché ne peut excéder quatre ans.

Je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer le marché relatif à l'entretien des bâtiments communaux, ainsi que tous les actes y afférents.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions à M^{me} Bachelet ?

Monsieur Macé, posez une question à votre voisine. Partagez le micro avec elle.

M. Macé

Ce sera pratique !

Sur ce point, je répéterai notre position de principe, qui n'a pas varié depuis que vous avez décidé d'externaliser ces missions : nous y sommes totalement opposés. Nous voterons contre parce que nous estimons que ces missions, qui sont accomplies dans d'autres bâtiments municipaux par des agents de la Ville, peuvent l'être aisément dans ces bâtiments dont vous avez donné la liste.

Dans ces conditions, nous maintenons notre position d'opposition.

M. le Maire

Merci.

Donc, c'est ça, c'est un peu idéologique, quoi ; c'est ça ? C'est un peu idéologique ?

M. Macé

Sauf qu'il y a quelques années, c'étaient, je le répète, des agents de la Ville qui géraient et qui géraient cela très bien. Vous avez pris une décision qui est idéologique de vouloir confier cela au privé, voilà, c'est plutôt vous qui avez pris une décision idéologique d'un système qui fonctionnait très bien, on ne sait pas, une répartition d'ailleurs qui reste mystérieuse ; certains bâtiments bénéficient de l'entretien par des agents de la Ville, d'autres par cette société. Voire à l'intérieur de certains bâtiments, il y a une répartition par étage entre soit une société privée, soit des agents de la Ville. Donc, c'est vous qui avez pris, je pense, une position idéologique sur cette question qui, j'allais dire, ne posait pas de problème précédemment en termes de gestion assurée par les agents de la Ville.

M. le Maire

Mademoiselle Bachelet, vous voulez répondre à cette question idéologique par une réponse non idéologique ?

M^{me} Bachelet

Euh...

M. le Maire

Vous n'êtes pas obligée.

M^{me} Bachelet

C'est bon, merci.

M. le Maire

Je ne veux pas altérer vos relations avec votre voisin !

Merci beaucoup, Mademoiselle Bachelet.

Écoutez, moi, je vais vous répondre, c'est assez simple.

Je suis toujours effrayé par ces débats sempiternels sur les mérites supposés de faire nettoyer ou d'ailleurs de faire faire telle ou telle tâche par quelqu'un qui est fonctionnaire ou pas fonctionnaire. Un fonctionnaire ou un non-fonctionnaire ne font ni mieux ni moins bien une tâche. Ce sont des travailleurs qui s'acquittent de leurs tâches. La seule question est de savoir comment on fait.

Le bâtiment n'est pas mieux ou moins bien nettoyé parce qu'il est nettoyé par un fonctionnaire ou un non-fonctionnaire, d'ailleurs qu'il soit titulaire ou pas parce qu'il y a aussi le débat.

Un repas n'est pas mieux ou moins bien préparé parce que c'est un fonctionnaire ou un non-fonctionnaire qui le fait, cela n'a rien à voir. L'histoire, c'est une question de gestion. Il est plus facile pour nous d'avoir un volant de travailleurs qui sont externalisés parce que la gestion en particulier des Ressources Humaines nous est facilitée, tout simplement.

Pourquoi certains bâtiments sont nettoyés à certains étages par des agents municipaux de la collectivité et à d'autres étages par la fameuse société extérieure ?

Tout simplement parce qu'à mille lieues de l'idéologie, un jour, quand nous avons passé le premier contrat, nous avons des agents qui nettoyaient et nous les avons évidemment conservés dans leurs tâches et nous avons fait en sorte que là où il n'y avait plus d'agents municipaux pour nettoyer, nous avons mis une société extérieure. C'est ainsi que cela se fait tout naturellement.

Je ne crois pas au tout-privé ou au tout-fonctionnaire. D'abord, je pense que cela ne correspond à rien, c'est une querelle qui est dépassée. On dirait le « Programme commun » de la gauche, la signature du « Programme commun » de la gauche en 1978. On revient à ces grandes querelles qui, en fait, n'ont aucun sens. L'important, c'est la qualité du travail qui est réalisé et le fait que les gens qui les réalisent travaillent dans de bonnes conditions.

Je n'ai pas l'impression que les fonctionnaires qui travaillent pour nous travaillent dans de mauvaises conditions. Je n'ai pas non plus l'impression que ceux qui travaillent pour une société extérieure fassent moins bien leur travail, d'ailleurs, ou aient de mauvaises conditions de travail. Il s'agit simplement d'un choix économique et loin d'être idéologique. C'est purement économique.

Maintenant, c'est vrai que les philosophes marxistes, mon cher Monsieur Macé, ont toujours considéré que l'économie était un choix philosophique. J'entends bien, mais il se trouve que nous, nous ne sommes pas des marxistes et nous ne pensons pas cela.

Donc, je vous propose, Monsieur Macé, après que vous ayez fait votre remarque, pragmatique, j'espère, de passer au vote.

M. Macé

Juste une petite référence historique : le « Programme commun » de la gauche, c'est 1972 et pas 1978.

M. le Maire

Pardon, vous avez raison, c'est très important et, dans une société moderne, il faut connaître ces éléments essentiels de la vie politique. Vous avez absolument raison et je pense que la gauche est bien armée pour le XXI^e siècle avec de telles références ! Mais vous avez raison, l'Histoire, c'est important.

Bien, après ce qui nous ramène un petit peu en enfance, les amis, pour certains d'entre nous, et puis, pour d'autres, bien avant, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Voilà, c'est bien, l'entreprise privée qui prend du travail à la Fonction publique !

Qui s'abstient ? Et qui est pour ? Je vous remercie.

31 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUË, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, M^{le} HABERAH, M. ZACAROPOULOS, M^{lle} BACHELET, M. CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, M^{le} NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

C'est très intéressant quand même, c'est chaque fois le cas ! Tout à l'heure, on va parler de la DSP Voltaire, j'ai comme l'impression que vous allez dire que... Enfin, je ne sais pas !

2.4 - Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à l'infogérance des systèmes réseau de la commune de La Garenne-Colombes

M. le Maire

Monsieur Graux, vous voulez l'appel d'offres ouvert relatif à l'infogérance des systèmes réseau.

M. Graux

Oui, tout à fait.

M. le Maire

Mais vous privatisez l'infogérance, Monsieur Graux ! Qu'est-ce que c'est que ça ? Vous privatisez ?

M. Graux

Oui, depuis fort longtemps !

M. le Maire

Allez-y !

M. Graux

Fin juillet, une procédure de mise en concurrence pour la prestation d'infogérance des réseaux de données de la commune a été lancée. Ensuite, il y a eu trois candidatures qui ont été jugées conformes. Suite à la commission d'appel d'offres du mois d'octobre de cette année, il a été décidé de reconduire la société SGUI qui actuellement s'occupe de notre par cet qui a fait la meilleure réponse.

Au niveau du périmètre de reconduction, on repart sur un périmètre identique à celui actuel, en incluant, bien entendu, la médiathèque.

Au niveau des mensualités payées à la société SGUI, la somme a un petit peu descendu. On passe donc de 5 262 euros par mois TTC... pardon, on passe à 5 262 euros par mois. Avant, c'était à 5 433. Donc, une petite diminution au niveau du tarif.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Merci, Monsieur Graux.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Ranji, je vous en prie ?

M. Ranji

J'ai une première question à laquelle vous avez en partie répondu. Enfin, vous avez parlé de privatiser ce service.

En revanche, Monsieur Graux, vous parliez à l'instant d'une prestation qui est passée de 5 000 à 4 000 euros. Je voulais savoir à quoi vous faites référence par rapport à cela, si c'est privatisé ?

M. Graux

Je vais vous donner la précision. Actuellement, le dernier bon de commande pour le mois de novembre est de 5 433 euros TTC. Suite à la commission d'appel d'offres, suite donc à la sélection et à la reconduction de SGUI, on passe à 5 262. Je vous épargne les centimes. Donc de 5433 à 5262.

M. Ranji

Très bien.

M. le Maire

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Ranji.

M. Ranji

Toujours moi.

M. le Maire

Oui, Monsieur Ranji.

M. Ranji

Une question un peu complémentaire avec ce qui a été abordé sur le point précédent. C'est, en fait, qu'est-ce qui justifie... Ce n'est pas du tout idéologique, ma question ! Non pas que je veuille revenir au bon souvenir de la gauche, mais qu'est-ce qui justifie aujourd'hui que l'on externalise ce service et qu'on le fasse passer en infogérance ? La question est de savoir si aujourd'hui il n'y a pas des personnes compétentes en mairie. Qu'est-ce qui justifie, tout simplement, cela ?

Merci.

M. le Maire

C'est assez simple. Si vous me permettez, Monsieur Graux, je vais répondre.

C'est que c'est la gestion et le suivi d'un réseau extrêmement complexe et nous n'avons pas les ressources humaines. Ce que je crois, c'est chacun doit faire son métier. Les mairies sont là pour gérer le droit des sols, l'état-civil, l'action sociale, les questions de logement, les écoles, enfin tous les métiers de base d'une Ville. Mais quand vous entrez dans les ressources qui permettent de mettre en marche et en œuvre une politique et sur lesquelles nous devons nous appuyer et qui sont de plus en plus complexes – je pense aux systèmes informatiques -, évidemment, il faut que nous ayons des ressources humaines techniques que nous n'avons pas en interne. C'est très simple.

Je vous le dis, les sujets sont tellement complexes que nous devons nous appuyer sur des savoir-faire.

Cette affaire est partagée dans des domaines extrêmement divers et variés de l'action publique. L'action publique est soutenue en permanence, heureusement d'ailleurs. Je ne suis pas le président du Sofcos*, vous voyez ! Il y a des services privés qui concourent à une mission de service public. C'est ce qu'on appelle en droit des services privés qui concourent à une action de service public ; cela porte d'ailleurs, en droit communautaire, parfois le nom de service d'intérêt général, ce qui montre aussi que l'affaire est complexe. C'est pour cela, parce que c'est au nom de l'efficacité, de l'efficacité technique ou financière ; en l'occurrence, essentiellement technique.

Je conclus : donc, il n'y a en aucune manière une privatisation.

M. Ranji

C'est vous qui avez utilisé ce mot-là.

M. le Maire

Vous l'avez repris. Cela ne m'étonne pas que vous l'avez repris.

J'entends quand même, Monsieur Ranji, qu'à la commission d'appel d'offres qui a eu lieu, M. Fouliard qui représente votre parti et qui siégeait à la commission d'appel d'offres, lui, par exemple, sur la précédente soi-disant privatisation des nettoyages de bâtiments communaux, a voté pour en commission d'appel d'offres.

Vous aviez voté pour l'appel d'offres, je crois, Monsieur Fouliard, alors qu'ici, vous avez voté contre, donc je vois aussi qu'il y a une logique absolue dans vos positions politiques. Comme quoi, c'est complexe et politique, j'entends bien.

Allez-y, Monsieur Ranji !

M. Ranji

La commission d'appel d'offres n'est pas le Conseil Municipal, ...

M. le Maire

Ah oui, bien sûr ! C'est exactement le même sujet !

M. Ranji

... mais je n'y étais pas, ce n'est pas le problème !

Enfin, moi, je déduis juste, simplement, sur ce que vous dites. Vous dites que c'est simplement par... Enfin, il y a un problème financier d'un côté, mais vous dites que c'est surtout un problème technique.

Donc, aujourd'hui, ce que j'en déduis, c'est que vous dites que le personnel communal n'est pas compétent en la matière. Ce n'est pas péjoratif, ce que je suis en train de dire et, puis, donc, en gros, si je suis votre raisonnement et si on va au bout de ce raisonnement-là, il y a un service informatique, je crois, à la mairie. Et donc, cela veut dire qu'il va être, lui aussi, externalisé à terme ?

M. le Maire

Ce que j'aime bien, c'est que vous avez, en fait, une vision assez simple de la société : on est « oui » ou on est contre.

Les choses sont plus complexes.

Dans ces métiers, tels que Pascal Graux nous les a présentés, il y a des savoir-faire que nous n'avons pas ici, très simplement. En l'occurrence, le souci d'efficacité technique nous conduit à dire : nous n'avons pas les savoir-faire, nous allons les chercher.

Pour aller les chercher, une des solutions, c'était de faire ce que nous avons fait là.

Donc, à votre question précise...

M. Ranji

Permettez-moi ! Ce réseau informatique...

M. le Maire

Je termine, vous permettez !

À votre question précise : avons-nous ou pas des agents qui sont capables de faire le travail que l'on va confier à la société choisie ? À cette question très précise, la réponse, elle est très claire. La réponse, elle est non.

Quand vous disiez : la commission d'appel d'offres, le choix qu'on y fait, ce n'est pas le même qu'au Conseil Municipal, c'était exactement la même chose : ce que vous validez en commission d'appel d'offres arrive ici identiquement. Donc, je ne comprends pas...

En fait, je comprends !

Je suis surpris et un peu déçu qu'on puisse avoir une position en appel d'offres, parce que finalement soit on n'a pas travaillé le dossier et on ne se rend pas compte de ce que l'on vote, soit on décide de voter pour parce que, au fond, on trouve que c'est bien, mais ici, comme c'est public, on brandit un drapeau parce qu'on dit : il ne faut pas... ! Voilà.

Je trouve qu'il faut être logique.

M. Ranji

C'est vous qui êtes purement idéologique, moi je suis très tranquille par rapport à cette question.

M. le Maire

Donc, vous êtes d'accord ?

M. Ranji

Justement, c'est pour cela, je vous pose simplement des questions et on va voter pour. C'est vous qui vous énervez et qui vous emportez, pour une raison que j'ignore.

M. le Maire

Je ne m'énerve pas, je vous demande pourquoi, en commission d'appel d'offres, vous votez blanc et ici, vous votez noir !

M. Ranji

Sans doute le débat public vous fait-il peur !

Ce que je ne comprends pas, et j'espère que vous m'éclairerez sur ce sujet, c'est : ce réseau informatique, il n'a pas été créé hier, ni avant-hier, je crois. Aujourd'hui, vous semblez découvrir que le réseau informatique n'était géré par personne ?

M. Hervo

Il était déjà géré par la société SGUI.

M. le Maire

Monsieur Ranji, avant de venir au Conseil Municipal, je vais vous donner un conseil : il faut travailler ses dossiers.

M. Ranji

C'est le cas. C'est pour cela que je vous pose des questions !

M. le Maire

Non, justement, ce n'est pas le cas parce que vous me posez la question.

Donc, à la question : comment était géré le réseau informatique, je vous suggère de travailler le dossier avant de venir en Conseil Municipal.

M. Graux vous répondra. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Si vous découvrez que le service informatique...

M. Ranji

Les caricatures, je sais que c'est un de vos airs favoris. Sans doute, mais moi, je reste sur la question de fond.

M. le Maire

La question de fond, c'est que vous ne connaissez pas votre dossier, pardon, Monsieur Ranji !

M. Ranji

Si, si, justement ! Je reprends simplement votre mot, c'est vous qui parlez de privatisation, je n'y peux rien, moi, c'est vous qui utilisez vos mots, je ne vous ai pas mis le couteau sous la gorge pour que vous utilisiez ce terme-là.

Voilà, maintenant, je ne vais pas faire de la polémique, je pense que vous êtes bon là-dessus, je vais vous laisser le monopole de la polémique.

Maintenant, voilà, simplement pour vous dire qu'on va voter pour. C'était simplement des questions de forme que je voulais poser, donc, voilà, tant pis !

M. le Maire

Merci.

Donc, je vous apprends que le service est déjà privatisé depuis...

M. Hervo

Depuis qu'il existe.

M. le Maire

... en réalité : toujours !

Parfait. Y a-t-il une autre question ?

Ah, Monsieur Fouliard, qui était membre de la commission d'appel d'offres !

M. Fouliard

Oui, je vais quand même répondre puisque j'ai été cité dans les débats.

La position est simple, Monsieur le Maire. En commission, je considère que mon rôle est d'être constructif et de faire en sorte, même sur un sujet auquel je n'adhère pas, de faire en sorte que les bâtiments municipaux soient le moins mal nettoyés et, quand on parle des crèches, les enfants soient accueillis le mieux possible, donc en étant particulièrement vigilant ou attentif sur les sujets de RH.

Mon objectif n'est pas de faire... je l'ai déjà dit, de faire de la politique en commission. Ce qui est important, à mon sens, c'est qu'on soit constructif, ce qui n'interdit pas, derrière, de ne pas être d'accord sur la posture de départ. Je ne vois pas en quoi... Je suis à l'aise avec cette position-là ; pour moi, il n'y a pas de contradiction.

M. le Maire

Très bien, Monsieur Fouliard. Dont acte !

M. Fouliard

Si vous voulez, on peut commencer à faire de la politique à tout bout de champ en commission et là, vous nous direz : vous ne tenez pas votre rôle.

M. le Maire

Merci, Monsieur Fouliard.

Non, je faisais simplement remarquer que j'étais surpris que vous trouviez correct l'appel d'offres dans une commission fermée et, quand cela arrive dans le débat public, vous vous élevez en disant : « Ce n'est pas possible, c'est de la privatisation ! » C'est très intéressant et chacun appréciera la raison que vous avez donnée quand vous avez dit : « Je ne fais pas de politique en commission. »

Par miroir, vous voyez ce qu'on fait au Conseil Municipal !

Très bien, nous allons donc passer au vote.

M. Fouliard

Parce que vous, vous n'en faites pas de politique.

M. Ranji

La politique, ce n'est pas cela !

M. le Maire

Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

2.5 - Avenant n° 9 à l'appel d'offres ouvert relatif au marché d'exploitation avec garantie totale des installations de chauffage des bâtiments communaux

M^{me} Bachelet

La commune avait lancé en 2001 un marché d'exploitation avec garantie totale des installations de chauffage des bâtiments communaux. L'avenant n° 9 a donc pour objet de modifier le périmètre d'intervention du titulaire en lui rajoutant la médiathèque.

Le contrat est divisé en trois prestations, donc il y a trois postes (P1, P2 et P3) qui concernent :

- la fourniture d'énergie pour le n° 1,
- en deuxième, la maintenance préventive et curative
- et, pour P3, l'amélioration du parc.

L'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres du 10 novembre 2011 et cette modification engendre pour la commune une plus-value. Le montant global de l'avenant pour les postes P2 et P3 est de 10 631,24 euros toutes taxes comprises, soit une augmentation de plus de 5 %.

Je vous demande d'approuver ce soir l'avenant n° 9 et d'autoriser M. le Maire à le signer, ainsi que tous les actes y afférents.

Merci.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions à M^{me} Bachelet ? Non.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

2.6 - Approbation de l'avenant n° 1 à la délégation de service public dans le cadre de la gestion en affermage de la crèche Voltaire

M^{me} Fommarty

La crèche Voltaire a été ouverte en 2007 et en délégation de service public qui a été attribuée à People and Baby. Or, il s'avère que cette délégation se termine le 31 décembre 2011 et donc, je vous demande l'autorisation de prolonger ce contrat jusqu'au 31 juillet 2012, ceci pour le bien-être des enfants parce qu'on pense qu'il est mieux de ne pas interrompre le contrat, alors que chacun sait maintenant que la majorité des enfants sont dans les crèches pour une période qui suit à peu près le calendrier scolaire, c'est-à-dire de septembre à juillet.

Nous souhaitons prolonger le contrat jusqu'à juillet pour que toute cette année se déroule dans le même cadre administratif.

Nous profitons de cette prolongation pour modifier dans le contrat l'indice de calcul de revalorisation de la participation de la commune, qui était indexé dans le contrat d'origine sur les frais et services divers n° 1, qui concerne plutôt du travail de type prestations. Donc, nous proposons de le passer en IRL, c'est-à-dire indice de référence des loyers, puisque le contrat que nous passons avec People and Baby est plutôt du type location d'un local que prestations de travail.

Je vous demande d'approuver les termes de cet avenant et d'autoriser M. le Maire à le signer.

M. le Maire

Y a-t-il des questions à M^{me} Fommarty ?

Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Merci, Madame Fommarty, pour ces explications.

Dans la logique que vous nous présentez, c'est une logique où il n'y a pas grand-chose à dire. C'est normal, il vaut mieux que, toute l'année scolaire, le même prestataire puisse l'effectuer. Sur ce plan-là, je n'ai strictement rien à dire.

Mais où nous sommes – cela ne va étonner personne au sein de ce Conseil Municipal ! – totalement opposés, c'est sur le principe d'avoir lancé et de confier la gestion, dans le cadre d'une délégation de service public, des établissements de petite enfance.

Je rappelle aussi, sur cette question-là, et fort heureusement d'ailleurs, qu'un certain nombre d'établissements sont gérés directement par la Ville. Vous avez mis en place, d'une manière un peu systématique d'ailleurs, qui est donc bien une mise en place idéologique aussi sur ce plan-là, une gestion confiée au privé de l'ensemble des nouvelles structures, ne cherchant même pas, si cela pouvait se faire, c'est-à-dire de garder une gestion municipale, directement municipale, des structures créées.

Voilà, vous êtes dans un process.

D'ailleurs, ce qu'a dit le Maire, c'est très intéressant : « C'est plus facile ». Comme si on était là pour chercher la facilité absolue et pas défendre un certain nombre de nos principes ! Je constate que vous n'en défendez pas, bien que, en fin de compte, derrière, tout ce qui revient au privé, quand on voit ce qui se passe aujourd'hui, est quand même ce que vous préférez absolument.

Sur votre démarche, Madame Fommarty, elle est logique. Sur le principe, il est condamnable, donc nous n'approuverons pas cet avenant.

M. le Maire

Merci.

Madame Fommarty, vous voulez répondre ? Enfin, c'est une déclaration d'intention habituelle, donc on revient au débat d'il y a dix minutes. C'est que : quelle est la situation en pratique dans la gestion des ressources humaines sur les crèches ?

Toutes les Villes connaissent une difficulté d'embauche de personnels, toutes les Villes. À tel point que l'embauche de personnels spécialisés dans la garde des enfants est devenue si difficile qu'un certain nombre de Villes en viennent à fermer des crèches ou des sections de crèche parce qu'ils n'ont pas le taux d'encadrement nécessaire, non pas pour des raisons financières mais parce qu'elles ne trouvent pas le personnel adéquat.

Nous sommes un curieux pays, avec 3 millions de chômeurs et l'impossibilité de trouver des gens pour un certain nombre de postes de travail. Ce n'est peut-être pas très agréable d'entendre cela, mais c'est la réalité !

Et nous-mêmes, à La Garenne-Colombes... Moi, j'ai souvenir, par exemple, d'une ville voisine, à Rueil-Malmaison, je crois il y a trois ans, qui a fermé une crèche pendant une année parce qu'ils n'avaient pas de personnel !

Nous-mêmes, à La Garenne-Colombes, j'ai le souvenir qu'il y a deux ans, une section bébé d'une des crèches de La Garenne-Colombes a dû fermer parce que nous n'avions pas trouvé le personnel en nombre, personnel qui répondait aux critères que la loi obligeait à s'appliquer.

Donc, nous avons fait l'analyse suivante : c'est que nous ouvrons une crèche quasiment tous les deux ans depuis quelques années. Nous sommes une des villes avec le taux de crèches le plus élevé. On est, je crois, à 75 % des enfants qui ont une place en crèche, ce qui est considérable. Je crois que la moyenne nationale est à 40, 45 %, même si, selon qu'on compte comme ci ou comme ça, les chiffres peuvent varier. C'est de l'ordre de la moyenne nationale : 45 % des enfants sont gardés en crèche, trouvent une place en crèche.

À La Garenne-Colombes, on est à plus de 75 %.

Si nous faisons cela, cela a une conséquence immédiate. Évidemment, plus vous faites de crèches, plus c'est difficile de trouver du monde. Ce n'est pas la peine de dire : « Ya qu'à en former, ya qu'à mieux les payer, etc. », de toute façon, nous sommes tenus à la fois par des statuts et, comme tout le monde est dans la même situation, on peut toujours dire qu'on va former et payer la formation d'un certain nombre d'agents, cela peut marcher à la marge, mais ce n'est pas opérationnel. Le Conseil général des Hauts-de-Seine, par exemple, a essayé de créer une école d'auxiliaires de puéricultrice et cela a été un échec.

Donc, dans cette situation, nous avons deux possibilités :

- soit nous faisons comme beaucoup de Villes dans les Hauts-de-Seine qui disent : « Finalement, nous avons notre quota de crèches, cela suffit » et qui s'arrêtent. Là, effectivement, moins vous avez de crèches, moins vous avez de problèmes pour embaucher des gens.
- soit nous continuons à faire ce que nous faisons, c'est-à-dire construire des crèches, ouvrir des places de crèche. Quasiment tous les deux ans, il y en a une qui s'ouvre, je l'ai dit. Dans ces cas-là, comme nous n'arrivons pas à trouver facilement le

personnel – c'est aussi simple que cela ; si nous y arrivions, nous le ferions –, nous avons trouvé cette possibilité de délégation de service public.

Encore une fois, les parents ne le voient même pas dans la vie quotidienne, puisqu'ils paient les mêmes tarifs. Enfin, bref, c'est totalement transparent, pour le même service. En revanche, nous, cela nous permet de continuer à ouvrir des crèches. Je crois que c'est une vision très pragmatique des choses. Ce n'est ni moins bien, ni mieux ; simplement, c'est ainsi. En tout cas, en termes de gestion municipale, cela nous a facilité la vie.

C'est pour cela que je vous propose et que M^{me} Fommarty vous a présenté ce dossier, mais qui va se continuer avec d'autres, parce que celui-ci, c'est simplement, c'est le premier dossier, c'est faire en sorte, comme l'a très bien dit M. Macé, que la délégation ne prenne pas fin en cours d'année. Il faut que la délégation prenne fin à la fin de l'année scolaire. On ne va pas faire changer éventuellement de prestataire en cours d'année, ce serait absurde. Donc, c'est cela qu'on vous demande, c'est de pousser l'avenant jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Voilà ce que nous faisons, donc. Là aussi, il n'y a pas de volonté idéologique de choisir le privé plutôt que le public. Tout cela nous est totalement étranger, ce n'est vraiment pas le sujet. La question, c'est de savoir si nous voulons arriver à continuer à ouvrir autant de places de crèche.

Est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Merci.

Sur l'avenant, j'avais juste une question : ce point-là n'a pas été abordé au Conseil Municipal de juin ? Il me semblait qu'on avait déjà voté la prolongation.

M^{me} Fommarty

En fait, on avait déjà évoqué l'existant, mais il fallait ensuite... Je pense que le texte n'était pas prêt. Effectivement, on avait déjà évoqué la possibilité de devoir le faire puisqu'on savait que cela se terminerait en décembre. On le vote là, puisqu'on arrive à la fin et l'avenant est à signer maintenant.

M. le Maire

Vous verrez dans le texte de juin, si vous le reprenez, qu'on parle de juin et pas de juillet 2012. On a repoussé à la fin des vacances.

M. Conway

C'est plutôt une prolongation d'un mois.

M. le Maire

C'est tout à fait cela.

Y a-t-il d'autres remarques à M^{me} Fommarty ou des questions ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Après, j'en ai une juste sur la DSP. On va l'aborder là...

M. le Maire

On va y venir.

M. Conway

Comme vous voulez ! Comme on l'a commencée.

Sur la délégation de service public sur la petite enfance, c'est un vrai problème. Effectivement, cela ne se compare pas avec le nettoyage. Nous, on votera pour cette délégation de service public, compte tenu du déficit en personnels, comme on l'a toujours fait jusqu'à présent.

Mais vous parliez tout à l'heure des piliers sur lesquels la municipalité doit se centrer : vous parliez de l'état-civil, vous parliez des écoles. Et je pense qu'il ne faut pas se résigner de cette situation pour faire que la petite enfance ne fasse pas partie des piliers sur lesquels on cherche à appliquer notre politique municipale d'éducation et d'éveil de la petite enfance et pas simplement d'une structure de garderie.

C'est pour cela que chaque fois qu'il est question de crèche, on est très attentifs sur le cahier des charges parce que c'est là que tout se joue. Là, le cahier des charges, dans le cas présent, est bien rédigé, bien bordé, donc on votera pour.

Mais il ne faut pas se résigner à abandonner ce secteur-là, sous prétexte que c'est trop difficile de former, c'est trop difficile de trouver.

M. le Maire

Très bien. Merci, Monsieur Conway, pour ces bonnes paroles.

D'ailleurs, personne ne se résigne ici parce que, avec 75 % d'enfants acceptés dans les crèches, je trouve que c'est une résignation qui est assez dynamique, finalement. Convenez-en !

Y a-t-il d'autres questions ? Bon, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Voilà, quatre !

Qui s'abstient ? Qui est pour ?

31 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Melle BACHELET, M. CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

Merci

2.7 - Approbation du principe de la délégation de service public dans le cadre de la gestion en affermage de la crèche voltaire

M^{me} Fommarty

C'est un petit peu la suite de la précédente, puisque la prolongation nous amène en juillet 2012, donc il s'agit maintenant de proposer de continuer, pour les cinq ans suivants, la gestion de la crèche Voltaire, toujours sous le principe de la délégation de service public.

En fait, ce choix vers la délégation de service public a reçu un avis favorable de la CCSPL et du CTP, respectivement les 17 et 16 novembre 2011.

On considère, on l'a évoqué justement déjà dans le débat, que c'est plus facile, par rapport au nombre de personnels qu'on doit trouver, quand cela dépend d'un prestataire qui a une zone de recrutement plus large. Cela limite aussi le risque financier, puisque c'est le prestataire qui doit toucher de la part des parents et de la CAF les aides financières. Donc, si la crèche n'est pas bien remplie, c'est le prestataire qui prend à sa charge, à ce moment-là, le déficit financier.

Pour ces raisons, avec l'avis favorable de la CCSPL et du CTP, nous proposons au Conseil Municipal d'accepter de continuer d'avoir une délégation de service public pour gérer la crèche Voltaire. Ainsi, nous pourrions lancer les appels d'offres dans les semaines qui vont venir, puisque nous aurons eu votre approbation.

M. le Maire

Merci, Madame Fommarty.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Pas de remarques ? C'est formidable. Elles sont déjà faites.

M. Conway

Je l'ai faite avant.

M. le Maire

On ne va pas les refaire.

J'ai une sorte d'habitude à revoir les mêmes déclarations faites au fur et à mesure des années.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Voilà, quatre, c'est bien ! Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

31 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Melle BACHELET, M. CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

Monsieur le Directeur général des services, je pense qu'il serait intéressant que nous réfléchissions à organiser un jour au Conseil Municipal un débat sur : faut-il ou pas externaliser un certain nombre de services et peut-être lister la totalité des services que nous externalisons, puis chacun pourra dire ainsi s'il est pour ou contre une telle externalisation. Au moins, les choses seraient claires. Je pense que, comme ça, des arguments seraient changés. Il faudrait qu'on en parle.

III - Pôle Services à la population

État-civil, Affaires générales

3.1 - Recensement rénové de la population - Recrutement et rémunération des agents recenseurs pour l'enquête 2012

M^{me} Juvin-Marleix

Je vous propose six postes d'agents recenseurs, comme les années précédentes.

M. le Maire

Y a-t-il des questions à M^{me} Juvin-Marleix ? Non ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

4.1 - Tarifs pour l'accès à la patinoire temporaire gérée par la société Ice Events

M. Dransart

Comme vous le savez, nous allons vous proposer une animation un peu particulière à l'occasion des festivités de fin d'année. C'est effectivement la société Ice Events qui a été retenue pour l'organisation de cette manifestation.

Ce qu'on vous propose ici, c'est de valider les tarifs qui vous sont proposés et qui sont, comme vous l'aurez constaté, différents selon l'âge et l'obtention de matériel ou pas, nécessaire pour la pratique de cette activité.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

J'avais une question, c'est ce que j'avais évoqué lors de la DM, du premier point de ce soir : quand vous dites « selon des critères précis », il y avait un critère précis sur ce qui allait être demandé à la Ville ou cela faisait partie d'une évaluation de l'offre ? Évidemment, le tarif proposé aux Garennois, je présume, dépend aussi de ce qui est demandé à la Ville pour l'équilibre du projet.

M. Dransart

Absolument. Nous avons proposé un cadre de la manifestation qui est assez complet. En fonction des réponses qui nous ont été données, on a pu déterminer, nous, le tarif que nous voulions proposer et la Ville participe au delta restant, évidemment.

M. Conway

Toutes les offres concurrentes facturaient 120 000 euros à la Ville ?

M. Dransart

Ou même plus cher.

M. Conway

Donc, c'est ce que je vous dis. Dans les critères, combien avait été facturé à la Ville ?

M. Dransart

Absolument !

M. Conway

Vous ne le mentionnez pas là.

M. Dransart

Non, là, ce qu'on vote, c'est uniquement les tarifs appliqués.

M. Conway

Je trouve un peu surprenant que, dans l'évaluation... Parce que, si vous voulez, quand on dit : « Voilà ce qui est demandé aux Garennois dans le tarif », il y a également ce qui est demandé aux Garennois contribuables, qui entre, pour moi, dans la même démarche.

M. Dransart

Oui, effectivement.

M. Conway

Donc, ce que je voulais savoir, c'était combien était proposé dans les... Quelle était la fourchette qui était proposée de contribution de la Ville et, après, dans ce dispositif, sur combien de participants avez-vous tablé durant ce mois ?

M. Dransart

Je suis en train de regarder parce qu'il y a toute une série de documents. Les tarifs étaient...

M. le Maire

Pendant que vous regardez, Monsieur, sur la question qui est soumise au Conseil Municipal qui n'est pas tout à fait celle-ci, même si elle est très intéressante et vous avez raison de la poser, sur les questions des prix et des tarifs, est-ce que vous avez des remarques particulières ? Parce qu'il faut qu'on fixe aussi le prix et les tarifs.

Sur les questions de prix et tarifs, avez-vous des questions ? Non ?

M. Conway

Je n'ai pas bien entendu.

M. le Maire

Je veux dire que la question que vous posez est très intéressante et on va essayer de vous apporter la réponse, bien entendu.

Est-ce que, en revanche, sur ce qui est posé au Conseil Municipal comme question, c'est-à-dire les tarifs qui sont donnés, vous avez des questions spécifiques sur le tarif lui-même, puisque c'est l'objet ? Non ?

M. Conway

Juste pour préciser, je sais bien que c'est l'objet. C'est pour cela que j'avais pris la précaution, lors du premier vote, de vous dire que je voulais l'aborder là.

M. le Maire

Bien sûr.

Sur cette question-là, particulière, non ?

Madame Naturel, j'ai vu votre main se lever ?

Madame Mangeard ?

M^{me} Mangeard

Je rebondis avec M^{me} Naturel, tout à l'heure.

En fait, je voulais simplement dire qu'au niveau des tarifs, le CCAS va participer, c'est-à-dire qu'ils vont acheter des tickets, un certain nombre de tickets pour que les familles les plus démunies de La Garenne-Colombes, dont nous avons les noms, donc ce ne sont pas les gens qui vont venir demander, on va aller vers eux ; pas tout le monde parce qu'il y en a qui ne se manifestent pas. Ils auront des entrées gratuites et c'est également valable pour tous les bénéficiaires des minima sociaux. Ce sera gratuit pour toute la famille.

M. le Maire

Merci.

Madame Naturel, vous avez une question ?

M^{lle} Naturel

Oui, du coup !

Concernant le critère de l'âge de 12 ans : pourquoi 12 ans ?

M. Dransart

C'est un peu comme, je vous dirais, à la piscine : pourquoi 6 ans ? Pourquoi 12 ans ? Pourquoi 18 ans ? On fixe. Là, c'est en fonction de la pratique sportive. On a estimé que 12 ans, c'était l'âge à partir duquel il y avait du matériel qui était différent et un accompagnement qui était différent, tout simplement.

M^{lle} Naturel

D'accord.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Là-dessus, ce tarif, il est pour une certaine durée ? Pour la journée ? Pour l'heure ?

M. le Maire

C'est pour une heure.

M. Dransart

C'est pour l'accès à la manifestation.

M. le Maire

C'est pour une heure, l'accès. C'est une entrée et on vous laisse patiner une heure. S'il y a de la place, on vous laisse durer, durer. Si vous y allez quand il n'y a personne, vous en avez pour votre argent. Sinon, c'est une heure.

M. Dransart

Cela comprend le matériel, sauf la dernière ligne qui, effectivement... on fait bénéficier d'une réduction.

M. Conway

Oui, parce que, si vous voulez, ce n'est pas précisé dans la note que c'est à l'heure.

M. le Maire

Oui, c'est vrai. Donc, je vous le précise, c'est pour cela que je vous le précise.

M. Conway

Pour le coup, je trouve cela élevé...

M. le Maire

On prête le matériel aussi.

M. Conway

... compte tenu, par ailleurs, de la participation de la Ville.

M. le Maire

Parfait.

Monsieur Ranji, je vous en prie ?

M. Ranji

Je voudrais rebondir sur les différentes choses dont on a parlé aujourd'hui en Conseil.

Déjà, je découvre que c'est des tarifs à l'heure, ce qui paraît totalement disproportionné parce qu'on fait des calculs très simples : je prends, par exemple, une famille qui a trois enfants, dont un qui a plus de 12 ans. Cela fait 3, 6, plus 4, cela fait 10 euros. Aujourd'hui, dans une période où... Je ne parle même pas des parents, parce que cela reviendrait à 18 euros.

Aujourd'hui, dans une période dans laquelle le pouvoir d'achat des Français est en berne – j'ai très bien compris d'ailleurs que, pour votre camp politique, le pouvoir d'achat des Français, c'était juste un argument de campagne –, mais moi, il y a une chose que je ne comprends pas dans tout cela, c'est qu'aujourd'hui, vous offrez un service public, je n'ai pas peur du mot, aux Garennois. On les fait payer déjà parce que, finalement, c'est les Garennois qui paient avec leurs impôts ce service-là. En plus de cela, on leur fait payer par heure un prix, un tarif qui me paraît exorbitant – oui, je peux le dire –, d'autant que, dans des Villes qui sont d'ailleurs de votre couleur politique, Monsieur le Maire, on offre la gratuité pour ce genre de service.

M. le Maire

Merci. Je crois qu'à Paris, c'est payant.

M. Ranji

Voilà la raison pour laquelle on votera contre.

M. le Maire

Je crois qu'à Paris, c'est payant.

On prête du matériel, on prête tout le matériel, vous arrivez, l'encadrement, la surveillance, l'assurance. Et les scolaires, c'est gratuit. Tous les scolaires vont y passer, cela va être gratuit. Je trouve que...

Alors, y a-t-il d'autres questions intéressantes ? En fait, en réalité, c'est toujours trop cher, si je comprends bien, Monsieur Macé !

M. Macé

Oui, moi, ce que je voudrais savoir, Monsieur Dransart, vous nous avez indiqué que la société qui a été retenue fait payer pendant un mois cette prestation à hauteur de 120 000 euros. Quels sont les calculs par rapport aux recettes attendues ? Est-ce qu'il y a des calculs qui ont été faits ? Pas du tout ? S'il y a des recettes attendues, de quel montant s'élèvent-elles ?

M. Dransart

C'est difficile à évaluer, vous vous rendez compte ? Puisque c'est la première fois qu'on organise cette manifestation. C'est la société qui nous a conseillés sur les éventuels revenus et qui nous a permis de déterminer les recettes et donc le prix de la prestation.

Je tiens à préciser que le prix de la prestation, qui paraît peut-être un peu cher à vos yeux, est pratiquement deux fois moins cher que l'utilisation normale d'une patinoire dans les autres communes et dans un autre cadre. Et quand on parle de tarif à l'heure, si cela vous embête, faire une heure de patin, on en a plein les pattes.

(Fires.)

M^{me} Mangeard

On ne reste pas quatre heures !

M. Dransart

Il n'y en a pas beaucoup qui vont faire trois heures d'affilée. Après, il y a des champions, je veux bien le croire.

Pour répondre à la question de M. Conway tout à l'heure, en fait, la réponse n'est pas de dire s'il y a une offre à 120 000 euros et une autre à 130 000 et ainsi de suite. Il y avait beaucoup d'options qui étaient proposées, avec... je peux vous en citer quelques-unes : est-ce que c'était juste avec entraîneur, sans entraîneur ? Avec présence d'animations, comme on le proposera : le père Noël, les animations musicales et ainsi de suite ? Et puis, est-ce qu'il y avait des jeux de lumière ? Est-ce que c'était couvert ? Est-ce qu'il y avait de la sécurité ? C'est tout cet ensemble qui a fait qu'on a choisi Ice Events, ce n'est pas juste sur le *package* de base qui est, en fait, la livraison et la confection d'une patinoire... et la mise à disposition d'une patinoire pour la ville.

Donc, il n'y a pas une réponse stricte : « Voilà, cela va de 99 000 euros à 150 000 euros », c'est vraiment l'ensemble des prestations qui ont permis de choisir Ice Events par rapport aux autres concurrents.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Plusieurs choses.

Déjà, je trouve dommage qu'il n'y ait pas les éléments pour juger, effectivement, ou avoir débattu avant de toute cette complexité du choix.

Ce que je voulais dire : déjà, sur le tarif, je voudrais bien comprendre, vous mettez, et vous l'avez rappelé, Monsieur le maire, « scolaires : gratuits ; enfants de moins de 12 ans : 3 euros ; enfants de plus de 12 ans : 4 euros ». Et s'ils sont scolaires... enfin, je veux dire, je ne comprends pas très bien.

M. Dransart

C'est pendant les périodes d'ouverture au public.

En fait, je vais essayer d'être simple. Cela va être ouvert du 10 décembre au 8 janvier. Pendant cette période, il y a une période dite scolaire pendant laquelle il y aura de l'école. Là, le matin jusqu'à 16 heures, c'est réservé aux scolaires, donc ils pourront y accéder gratuitement avec leur classe, avec leur centre de loisirs, il n'y a pas de souci. À partir de 16 heures, on entre dans l'accès public. Dans ce cas-là, on a accès à cette tarification.

Pendant les périodes scolaires... Enfin, pendant les vacances scolaires, pardon, il y aura le matin l'accès au centre de loisirs gratuitement et l'après-midi de la même façon, en soirée donc, accessibilité au public aux tarifs qui sont proposés.

C'est ce qu'on vote ici, à cet instant.

M. Conway

La deuxième remarque était concernant, quand vous disiez « faire une heure de patin, il faut le tenir ! », je l'ai expérimenté et je suis d'accord avec vous ! La différence, avec une patinoire, c'est que les gens se reposent, prennent un verre, discutent ensemble sur un banc et reviennent patiner. Voilà, je veux dire, ce n'est pas tout à fait le même contexte.

Sinon, je trouvais, moi, comme cela, *a priori*, je trouvais le fait de proposer une animation pendant cette période où il y a des personnes qui ne partent pas en congé, je trouvais que c'était une bonne démarche. J'aurais plutôt proposé une gratuité pendant les vacances scolaires et j'aurais appliqué les tarifs, comme vous l'aviez dit, en dehors.

Parce que je pense que, vraiment, l'intérêt de cela, c'est pour les gens qui n'ont pas la possibilité de partir, en premier. Parce que ceux-là, on est sûr qu'on leur propose une activité qu'ils n'auraient jamais faite s'ils n'avaient pas eu cette possibilité sur place.

M. Dransart

Comme on couvre toute cette période, donc ceux qui ne partiront pas en vacances pourront en profiter, ceux qui partent en vacances aussi.

En ce qui concerne le tarif, je ne pense pas qu'il y ait des patineurs qui vont en faire tous les jours, donc, là, si on prend un exemple d'un accès unique, donc à l'occasion de Noël ou à l'occasion des animations, cela reste relativement accessible et pas plus cher que d'aller au cinéma.

M^{me} Mangeard

C'est moins cher que le cinéma.

M. le Maire

Merci.

Madame Naturel ?

M^{lle} Naturel

Juste une petite remarque : je rejoins Christophe Conway sur l'idée que, effectivement, les personnes à qui cette patinoire aurait pu être destinée, c'est les personnes qui ne peuvent pas partir en vacances. Du coup, effectivement, la gratuité aurait été vraiment très

souhaitable. On portera les conclusions du premier essai pour voir quelle sera la fréquentation de ce lieu et si vraiment le tarif est attrayant ou pas.

Juste une remarque : il me semble, de mémoire, que le CALASE fait des sorties à la patinoire l'après-midi déjà, mais toute la journée, même pas une heure, à Charras, du coup. Qu'est-ce qu'il en sera, du coup, de cette activité ? Elle sera conservée ?

M. Dransart

Non, cela n'a rien à voir.

M^{lle} Naturel

Elle sera substituée par la patinoire garennoise ?

M. Dransart

Dans le cadre des centres de loisirs ?

M^{lle} Naturel

Oui.

M. Dransart

Je pense qu'elle sera conservée. Ce n'est pas du tout le même cadre. Là, c'est une patinoire qui va être, entre guillemets, « artificielle », on n'est pas dans le cadre de la compétition qui... le camion passe toutes les heures pour refaire cela à plat. Ce n'est pas les mêmes tailles non plus de patinoires.

M^{lle} Naturel

Vous nous disiez qu'il y avait accès pour les centres de loisirs, c'est pour cela que je vous posais la question.

M. Dransart

Il y aura le choix, un choix supplémentaire.

M. le Maire

Merci, mes amis.

Je n'imaginais pas que le tarif de la patinoire créerait autant de succès. Je suis très content, je vais vous dire, je suis très content.

Sur cette affaire-là, on voit bien que nous sommes un peu dans l'inconnu, on ne sait pas si cela va marcher. Donc, ce que nous avons voulu faire, c'est simplement donner une règle du jeu qui fait que si vous avez une queue de 50 personnes qui attendent pour monter sur la patinoire, ceux qui sont dessus ne puissent pas tourner pendant des heures en attendant que les 50... L'idée de mettre une heure de limite, c'est en cas d'affluence. Évidemment, comme je vous l'ai dit, cela durera autant de temps que ce sera possible s'il n'y a personne qui, derrière, veut venir.

Ensuite, la gratuité, oui, dans ces cas-là, on peut aussi... tout doit être gratuit, bien sûr. Tout doit être gratuit, bon, voilà !

Il y a un manège depuis trois ans de l'autre côté, il n'est pas gratuit. Alors, peut-être qu'il faudrait aussi que nous payions le manège pour qu'il soit gratuit. Bon, très bien, on va y réfléchir.

On va y réfléchir. Et puis, il faudra peut-être aussi, je ne sais pas, la cantine scolaire gratuite aussi. Ce serait bien aussi. Dans un monde idéal, tout est gratuit. C'est compliqué parce qu'il y a un moment où les gens paient et il faut trouver le bon équilibre. Je ne sais pas, j'espère que c'est le bon.

Bien, on va passer au vote.

Non, Monsieur Macé, c'est bon, sur la patinoire ! Je sais que vous êtes un spécialiste du patin, mais... !

M. Macé

Non, vous ne pouvez pas comparer le manège et cette patinoire, pour une simple raison...

M. le Maire

Ah, non, c'est vrai que je ne peux pas comparer le manège et la patinoire, vous avez raison, ce n'est pas du tout la même chose.

M. Macé

Non, non, ce n'est pas du tout par rapport à cela.

M. le Maire

Si, ce n'est pas la même chose : il y en a un où on tourne et l'autre où on glisse.

M. Macé

Ce n'est surtout pas la même chose parce que le manège est une intervention purement privée.

M. le Maire

Pas du tout !

M. Macé

Si, c'est une intervention purement privée d'une société qui fait tourner un manège sans l'intervention de la collectivité locale mairie. Là, vis-à-vis de la patinoire, c'est totalement différent. C'est sur les impôts que cette prestation est proposée et, en plus, vous

instaurez, j'allais dire, un paiement en particulier, ce qui paraît le plus choquant, pour les enfants. C'est la différence. La puissance publique intervient, elle va mettre, comme l'a dit Monsieur Dransart, 120 000 euros payés par tous les Garennois et, d'un autre côté, le manège, ce n'est pas payé par tous les Garennois. C'est quelqu'un qui s'est lancé dans cette affaire-là.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

M. Macé

On est dans un cadre différent.

M. le Maire

Mais, Monsieur Macé, évidemment, on est dans un cadre différent : d'un côté, le manège a des frais d'exploitation tels qu'il peut se payer uniquement sur le prix du ticket ; mais c'est un exploitant privé.

De l'autre côté de l'église, il y a la patinoire, qui est aussi un exploitant privé mais qui a des frais d'exploitation tels qu'il y a deux solutions. En fait, votre raisonnement conduit à la conclusion que je vais dire. On aurait pu dire, effectivement : « La Ville de La Garenne-Colombes ne mettra pas 1 euro là-dedans. » On peut dire « comme le manège ». On peut faire cela. Dans ce cas-là, le monsieur qui dirige la patinoire va mettre un prix d'entrée du billet qui sera à hauteur de sa nécessité d'amortissement de son affaire : 50, 60, 70 euros l'entrée.

Je ne suis pas certain que la justice sociale, ce soit de laisser la patinoire à 60 ou 70 euros l'entrée. Je pense que la Ville peut en prendre en charge une partie importante qui fait qu'on ne paie plus 50 euros l'entrée, mes 2,5, 3, 4 ou 2 euros. Vous dites : « Cela n'a rien à voir. » En fait, cela a tout à voir, c'est un problème de modèle économique.

D'un côté, il y a un modèle économique qui peut se payer au prix du billet, le manège, et de l'autre, qui ne peut pas se payer au prix du billet, donc soit on ne le fait pas, soit on laisse le prix du marché, mais je ne vous savais pas aussi libéral, Monsieur Macé. On peut aussi dire : la patinoire arrive, la Ville ne met pas 120 000 euros et on laisse l'affaire se faire ; prix du billet : 50 euros.

Moi, je pense que ce n'est pas bien parce que, là, pour le coup, Madame Naturel, elle vous dirait avec raison que tout le monde ne pourra pas se le payer. Effectivement, tout le monde ne pourrait pas se le payer.

Bon, mais c'est un grand débat.

(M. Conway demande la parole.)

Non, Monsieur Conway, sir vous le permettez, on va conclure. Non, vous avez parlé au moins cinq fois sur la patinoire, je ne vous savais pas aussi doué en matière de patinage artistique.

(Rires.)

Moi, personnellement, je n'ai jamais mis les pieds sur une patinoire, je découvre, tout le monde se passionne pour cette affaire. On va passer au vote parce qu'il est tard.

Oui ?

M. Conway

Juste une chose : vous avez apporté un élément intéressant, je voudrais quand même rebondir dessus.

M. le Maire

Très bien, rebondissez, mais faites attention, c'est dangereux, ça glisse !

M. Conway

Dans ce que vous posez comme question de savoir...

M. le Maire

... qui doit payer !

M. Conway

Est-ce que le projet peut s'auto-rémunérer ou est-ce qu'il faut participer dessus ou laisser agir le marché ? Je ne vais pas faire de parallèle avec le parking place de la Liberté, mais simplement, je pense que la question qui se pose ce soir, c'est le coût total du projet.

M. le Maire

Très bien !

M. Conway

Parce qu' imaginez que le projet, en tout, avec la participation des Garennois et la participation de la Ville se monte à 200 000 euros.

M. le Maire

Oui.

M. Conway

On peut se poser la question de donner des places gratuites à une patinoire qui existe aux Garennois pendant la période. Je veux dire, le coût du projet, on n'échappe pas non plus au fait que, si c'est aberrant de faire venir une patinoire pour 400 000 euros, alors qu'il y en a une pas loin, on peut se poser cette question. Et ce soir, ce que je regrette, c'est qu'on n'a aucun élément d'évaluation.

M. le Maire

Monsieur Conway, ce que je vous propose tout simplement, c'est que nous verrons si elle a eu du succès. C'est assez simple. Si cela a du succès, c'est que, finalement, nous n'avions pas totalement tort. Si cela n'a pas de succès, nous rediscuterons des conditions. Peut-être qu'on ne la refera pas, peut-être qu'on la refera à des conditions différentes, je veux bien.

On va voir. Peut-être que cela aura...

M. Conway

Et on ne connaît pas le coût du projet.

M. le Maire

Vous savez, un succès, on n'est jamais à l'abri d'un succès, donc peut-être que cela va plaire. Moi, je ne sais pas, cela va peut-être plaire, finalement, cette affaire !

Qui est contre ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Alors, vous êtes contre, c'est cela ? 5 contre, très bien. Non, abstention.

30 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Melle BACHELET.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

1 abstention : M. CONWAY.

Donc, 4 contre, 1 abstention et le reste est pour. Je vous remercie beaucoup.

4.2- Tarifs pour l'accès à la médiathèque et à l'auditorium

M. le Maire

On a passé 25 minutes sur la patinoire, je pense que la médiathèque... !

M. Perrée

Non, à mon avis, la médiathèque, cela va durer beaucoup moins longtemps !

Bien, très prochainement l'ouverture de la médiathèque va offrir de nouveaux espaces culturels aux Garennois.

Je profite de l'occasion, si vous le permettez, Monsieur le Maire, pour féliciter et remercier le personnel de la médiathèque qui a donné un sacré coup de travail et qui a fait un boulot formidable depuis un certain temps pour que la médiathèque ouvre très rapidement.

La médiathèque proprement dite va offrir des salles spacieuses et chaleureuses. Il y aura des aménagements fonctionnels, aussi bien pour les adultes que pour les adolescents et les enfants, qui auront des espaces dédiés. Il y aura une salle d'exposition et un auditorium.

Il est nécessaire de réviser les tarifs pratiqués actuellement à la bibliothèque et de créer une nouvelle grille pour les nouvelles prestations.

Vous avez sous les yeux les deux tableaux de la médiathèque avec la Carte Simple, la médiathèque avec la Carte Plus et ensuite, le dernier tableau qui vous propose les tarifs applicables à tout le monde. Comme vous avez pu le voir, la première colonne est la colonne pour les Garennois, la deuxième colonne est la colonne pour les hors-commune.

Concernant l'auditorium et la salle d'exposition, nous conservons les mêmes organisations et le tarif initial pour le hors-commune, à l'exception de manifestations exceptionnelles, pour lesquelles un tarif d'entrée pourrait être fixé par délibération préalable.

Par ailleurs, l'auditorium pourra servir de salle de réunions pour des copropriétaires, des séminaires d'entreprise, etc., à la condition expresse, évidemment, que cela ne dérange en rien la programmation prévue.

Je vous propose donc de fixer la location de la salle à 350 euros la demi-journée, sur une base de quatre heures en journée (14 heures à 18 heures) et de trois heures en soirée (19 heures à 22 heures).

Je demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir, d'une part, rapporter les tarifs de la bibliothèque du mois de décembre 2010 et, d'autre part, de fixer les tarifs pour la saison culturelle 2011-2012.

M. le Maire

Y a-t-il des questions à M. Perrée sur les tarifs de la médiathèque ?

Mademoiselle Naturel ?

M^{lle} Naturel

Ce soir, vous nous dépeignez le tableau d'une médiathèque magnifique où je cite, comme vous nous l'avez dit, Monsieur Perrée : « les lecteurs découvriront des salles spacieuses et chaleureuses ».

M. Perrée

C'est vrai.

M^{lle} Naturel

« Où ils découvriront de nombreux ouvrages, ainsi que des ressources pluridisciplinaires dédiées au multimédia. » Et vous nous dites qu'il est « nécessaire de réviser les tarifs pratiqués actuellement à la bibliothèque ».

De quoi parle-t-on ? On parle d'accorder la gratuité pour l'emprunt des livres, et nous nous félicitons de cette avancée puisque, je le rappelle, c'était l'une de nos demandes depuis des années concernant les tarifs de l'ancienne bibliothèque.

On parle ce soir de faire payer 15 euros par an des Garennois aux revenus faibles qui n'ont déjà pas grand-chose, c'est-à-dire les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les personnes handicapées et les plus de 65 ans.

M. Perrée

Non, mais attendez ! Pas du tout, c'est gratuit !

M. le Maire

Laissez parler Mademoiselle.

M. Perrée

C'est le premier tableau dont vous parlez ?

M^{lle} Naturel

Où, je parle de la médiathèque.

M. Perrée

Moi aussi.

M^{lle} Naturel

Des ressources multimédia.

On parle de faire payer le double. Pourquoi le double ? Pourquoi pas le triple, pendant qu'on y est ? On parle de faire payer 30 euros par an. À qui ? Je vous le demande ! Toujours aux Garennois qui paient toujours des impôts.

En plus, vous nous dites que c'est nécessaire. De quoi se moque-t-on ? Est-ce que c'est nécessaire quand on arrive à avoir un excédent de 400 000 euros ? C'est une honte et c'est scandaleux !

J'aimerais ce soir que notre assemblée puisse comprendre mon indignation et puisse juger de la gravité de cette décision, même si, pour vous, cette somme n'est pas grand-chose. De quoi je parle ? Je parle de tous ces enfants et des personnes, déjà accablées par des accidents graves et terribles, des personnes qui ont perdu leur activité quotidienne, de personnes et d'enfants qui seront exclus et mis à l'écart, et qui n'auront pas accès ni à la musique, ni aux films, ni à l'espace entier de l'espace multimédia. Uniquement parce que la Ville de La Garenne-Colombes n'a pas voulu partager son savoir.

Monsieur le Maire, Monsieur Perrée, pensez-vous réellement que c'est cela que veulent nos concitoyens ?

Je ne suis pas de ceux qui pensent que les Garennois soient des personnes égoïstes et élitistes ; je suis de ceux qui pensent que les Garennois sont des personnes dont la culture... Excusez-moi ! Donc, je pense que la culture est une connaissance et un droit universels. Je suis de ceux qui pensent que la gratuité est une nécessité. Je suis de ceux qui pensent que c'est nous, les collectivités, qui devons porter cette gratuité de la culture et la défendre pour la démocratie, l'émancipation de l'homme et l'expression de la créativité et de la liberté.

Je voudrais conclure par cet exemple et cette question : pourquoi cette hiérarchisation entre les ressources d'information multimédia et les livres ? Quelle en est la raison ? Pourquoi, d'un côté, devrions-nous payer pour écouter *La flûte enchantée*, mais nous ne paierions pas pour lire sa partition ? Pourquoi l'accès à Mozart serait plus facile pour les Garennois qui pourraient se payer ce droit et plus compliqué pour les familles les moins aisées ? Alors que, de toute manière, les enfants des familles les moins aisées ne pourront pas lire cette partition, ni l'écouter, du coup, puisqu'ils ne seront pas autorisés à avoir accès au cours de solfège dans le conservatoire de musique, puisque le quotient familial n'existe toujours pas.

Conclusion : ces enfants-là ne connaîtront jamais le personnage de Papageno dans *La flûte enchantée*.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous vous demandons solennellement de revoir ces nouveaux tarifs, sur les tarifs donc, je précise, de la médiathèque, donc deuxième tableau, et donc d'accorder la gratuité pour l'ensemble des espaces culturels pour les Garennois, chose qui se fait déjà dans d'autres villes : Colombes, Nanterre. Nous avons même Puteaux, donc même les villes de droite.

Dans le cas contraire, nous vous demanderons de voter séparément les tarifs appliqués. Nous serons favorables aux tarifs appliqués pour la médiathèque Carte Simple, le premier tableau, et pour les tarifs applicables à tous, troisième tableau. Et nous nous opposerons radicalement aux tarifs discriminatoires de la médiathèque Carte Plus.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Perrée, vous avez probablement des tas de choses à répondre ?

M. Perrée

J'ai des tas de choses à répondre, mais comme vous l'avez à peu près dit exactement : c'est complètement gratuit pour les Garennois, sauf le deuxième tableau, médiathèque Plus, avec la Carte Plus, comme vous l'avez vu : 15 euros et 30 euros. 15 euros pour les moins de 18 ans et les demandeurs d'emploi, etc. 15 euros par an, ce n'est pas 15 euros par semaine ni par mois. C'est 15 euros par an.

M^{lle} Naturel

On en parlait tout à l'heure.

M. Perrée

Cela fait 1,5 euro par mois. Même pas, cela fait 1 euro par mois. Attendez, est-ce que vous croyez qu'on peut accéder à tout ce dont on va parler pour 1 euro par mois ? Franchement !

Après, le deuxième prix énorme, c'est pour les plus de 18 ans. Comme vous avez pu le voir, où il y a des prix, qui ne sont pas non plus tellement excessifs, c'est pour les hors-commune. Vous avez 20 euros pour les moins de 18 ans, 30 euros pour les plus de 18 ans, etc. Mais c'est surtout pour les hors-commune, ce n'est pas du tout pour les Garennois. Il y a très peu pour les Garennois : le maximum, c'est 15 euros et 30 euros, donc je ne pense pas que ce soit scandaleux de demander, pour tous les services qu'il va y avoir – on va en reparler, si vous voulez –, pour tous les services qu'il va y avoir, de payer 1,5 euro par mois, franchement ! Alors là, je ne comprends vraiment pas.

En plus, il y a énormément de nouvelles choses, comme vous avez pu le voir ou l'entendre. Allez la voir, la médiathèque, d'ailleurs, vous allez vous régaler ! C'est quand même un bâtiment assez exceptionnel.

La bibliothèque était ouverte simplement 26 heures par semaine. Maintenant, la médiathèque sera ouverte 33 heures. De plus, vous avez des salles pour que les jeunes puissent y travailler, qui seront ouvertes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. D'ailleurs, vous allez bientôt recevoir dans vos boîtes à lettres une explication sur tout ce qui se passe à la médiathèque et vous comprendrez parfaitement que cela n'a rien d'extraordinaire ni de scandaleux, ou je ne sais pas quel mot vous avez employé, pour dire qu'on demande 1,5 euro par mois, franchement ! Franchement, non !

Maintenant, si vous critiquez certaines choses que nous proposons, c'est autre chose. Si vous pensez que c'est inutile, c'est autre chose, mais là, tout ce qu'on donne pour ce prix-là ! De plus, comme on vous l'a dit tout à l'heure, les salles vont pouvoir être louées par des entreprises, par des copropriétaires, etc., on offre un plus à La Garenne-Colombes qu'on ne pouvait pas espérer.

Avouez franchement que c'est exceptionnel. Cette médiathèque, elle va apporter des nouveautés extraordinaires. Que cette médiathèque, tout le monde l'attendait et qu'elle va être une médiathèque particulièrement exceptionnelle et resplendissante. Si vous voyez comment elle est construite et comment elle a été réalisée, vous comprendrez que les gens s'y sentiront parfaitement bien et que les 1,5 euro qu'on demande ne sont pas scandaleux.

M. le Maire

Merci, Monsieur Perrée.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur Ranji.

M. Ranji

Simplement une petite remarque, c'est qu'il vous a fallu un certain nombre d'années pour vous rendre compte que la gratuité pour les livres était justifiée. J'espère qu'il ne vous en faudra pas autant pour vous rendre compte que la culture, peu importe qu'elle soit sous format numérique ou format papier, doit être aussi gratuite. Enfin, je l'espère.

M. le Maire

Merci, Monsieur.

D'autres remarques ?

Madame Naturel, reprenez la parole !

M^{lle} Naturel

Vous ne m'avez pas répondu : pourquoi, comme le dit M. Ranji...

M. le Maire

Madame Naturel, on ne vous entend pas ! Est-ce que vous pouvez parler dans le micro ?

M^{lle} Naturel

Pourquoi y aurait-il une différence entre les ressources multimédias et les livres ? Si vous accordez la gratuité pour l'un, autant – il faut être logique – accorder la gratuité pour l'autre !

M. Perrée

Parce que, par exemple, pour les ressources multimédia, je regardais cela tout à l'heure, on va s'adresser, par exemple, à une société qui est à Toulouse pour surveiller tout ce qui se passe sur nos écrans pour qu'il n'y ait pas de piratage, etc. Il y a des frais qui vont être obligatoires, donc il est tout à fait normal que certains de ces frais puissent être payés.

M^{me} Juvin-Marleix

Pour constituer le fonds de CD.

M. le Maire

Merci.

D'autres remarques ?

M^{lle} Naturel

Oui, mais d'autres Villes ont aussi ces problèmes-là et elles donnent la gratuité.

M. Perrée

Je n'ai pas fini !

M. le Maire

Pardon, Monsieur Perrée !

Excusez-moi, M. Perrée n'avait pas terminé.

Allez-y, finissez, Monsieur Perrée !

M. Perrée

Non, mais parce que...

Oui, en effet, il y a tous les CD qui vont être... On a compté 5 500 CD qui seront possibles à utiliser. Je trouve que c'est quand même pas mal, il les faut quand même. Les bouquins, il va y avoir 65 000 livres qu'on pourra emprunter. On en a déjà une certaine partie, mais on va être obligé encore d'en acheter d'autres.

Donc, je reviens toujours sur ce même chiffre : je ne pense pas que ce soit excessif. Personne, justement, dans les médiathèques alentour, à part celles que vous avez citées peut-être, mais autrement, je ne pense pas que ce soit gratuit partout.

M. le Maire

Merci.

D'autres remarques ? Quelqu'un veut-il prendre la parole encore ?

Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Oui, Monsieur Perrée, je souhaiterais un petit peu reprendre vos propos et qu'on revienne un peu sur la réalité de ce qui est en train de se passer avec ce nouvel équipement.

Vous êtes en train de nous dire : nous sommes en train de faire une bibliothèque exceptionnelle, une médiathèque exceptionnelle.

Monsieur Perrée, vous êtes juste en train de rattraper des années de retard par rapport à des équipements de ce type-là qui existent partout ailleurs. Nous étions plutôt la commune où on pouvait, j'allais dire, nous montrer du doigt par rapport à un équipement indigne d'une ville de 25 000 habitants. Donc, vous êtes en train de réparer vos erreurs de gestion, puisque vous, vous êtes élu municipal depuis 1983.

M. Perrée

Tant que cela !

M. Macé

Vous êtes en train de juste faire ce que les autres ont fait depuis des années, avec vos collègues de la majorité municipale. Si c'est exceptionnel d'avoir enfin une médiathèque dans notre ville, mon dieu, ce n'est pas si exceptionnel que cela. Et les autres, alors, qu'est-ce qu'on dirait par rapport à ce qu'ils ont fait depuis des années !

Vous êtes en train de nous dire, ensuite : « Il faut bien que tout cela se paie », et on est bien conscient. Tout cela est d'ailleurs payé par ce qu'on s'est toujours dit : premièrement, par les impôts locaux ; deuxièmement, par des aides des autres collectivités territoriales ; je pense au Département et à la Région en particulier.

Pourquoi nous ne sommes pas favorables aux tarifs avec une carte par rapport au multimédia ?

Premièrement, comme l'ont très bien exprimé mes collègues, par rapport au droit d'accès à la culture. Nous constatons ce soir que ce droit d'accès à la culture, si c'est une des fiertés des collectivités locales, de droite ou de gauche d'ailleurs, c'est bien d'accorder ce droit d'accès à la culture d'une manière générale pour les habitants et d'aider à ce droit d'accès.

En instaurant un tarif que vous nous proposez ce soir, vous êtes hostiles, je le dis, au droit d'accès à la culture en appliquant ce tarif-là.

Nous serons une des seules villes où sera appliqué un tarif par rapport à cette différenciation entre les livres et le multimédia.

En plus, excusez-moi du peu, mes chers collègues de la majorité municipale, quand on connaît l'excellente gestion de ce dossier, vous devriez plutôt rattraper vos erreurs ce soir et vos nombreuses erreurs d'un point de vue financier, urbanistique par rapport à cette opération. Vous devriez plutôt être humbles et favoriser par rapport au coût exorbitant de toute l'opération médiathèque, et peut-être qu'un jour on aura la facture globale...

M. Hervo

Vous l'aurez, Monsieur Macé !

M. Macé

Que l'on nous présentera.

Toute la facture, Monsieur Hervo, je dis bien toute la facture : détaillée poste par poste et toute la facture.

M. Hervo

Absolument !

M. Macé

C'est là qu'on découvrira d'ailleurs qu'on a construit une médiathèque au coût au mètre carré faramineux, qui n'aura jamais été réalisée en France de cette manière-là, ce qui sera d'ailleurs une preuve supplémentaire de votre mauvaise gestion depuis 2008 des différents dossiers municipaux.

Je crois que, dans ce cadre-là, par rapport aux Garennois et rattraper toutes vos erreurs, vous devriez simplement offrir la gratuité. Ce serait un juste retour de tout ce qui a été mal fait sur ce dossier.

Comme je l'ai déjà dit, c'est plus que le jeu des 7 erreurs, on en est au moins à 15 erreurs maintenant sur ce dossier-là, donc modestie !

Offrez le droit d'accès à la culture ! Cela vous, j'allais dire, rehausserait par rapport à l'ensemble de cette opération qui est bien une opération, finalement, financièrement, je dis bien, un véritable fiasco pour vous.

M. le Maire

Isabelle ?

M^{me} Juvin-Marleix

Modestie, Monsieur Macé. Bonne foi aussi, parce que, quand je vous entends parler de gratuité et puis, commencer votre plaidoirie du début du Conseil Municipal en nous disant qu'on paie trop d'impôts et qu'il faut quasiment supprimer l'impôt, vous allez m'expliquer comment on fait pour financer gratuitement tout et pas payer d'impôts ! Franchement, la démagogie a des limites.

M. le Maire

Très bien. Merci.

Est-ce qu'il y a des arguments ?

Monsieur Perrée ?

M. Perrée

Je voulais simplement dire que toutes les villes n'avaient pas une médiathèque, c'est complètement faux. Il y a des tas de villes que je connais où il n'y a pas de médiathèque du tout.

En plus, vous dites que la bibliothèque puis la médiathèque a été très mal gérée. Ce n'est pas très sympathique pour le personnel de la bibliothèque, puis de la médiathèque, qui a travaillé, comme vous ne pouvez pas l'imaginer, sur ce projet, parce que ce n'est pas aussi simple que cela de transformer une bibliothèque en médiathèque et d'y apporter tout ce que l'on va apporter en plus.

Après, vous parlez d'humilité et de choses comme cela. Je pense que je suis assez humble et je ne me fais pas une gloire de ce qui va arriver. Je suis simplement très content que cette médiathèque existe et voie enfin le jour dans quelques jours, et que les Garennois vont être certainement très sensibles puisqu'ils nous la demandent tous, ils vont être très sensibles à ce choix.

Maintenant, ce n'est pas la peine d'aller tergiverser, aller dire que tout est mal géré, que la Ville gère mal la médiathèque comme elle a géré mal toutes les autres entreprises qu'elle a pu... toutes les autres choses qu'elle a pu entreprendre. Je pense que ce n'est pas le moment d'aller parler de cela.

M. le Maire

Très bien.

Y a-t-il des compléments d'intervention ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Tout d'abord, Monsieur Perrée, évidemment que dans les 36 000 communes de France, il n'y a pas une médiathèque partout. Moi, je parle d'une ville de 25 000 habitants, située aux portes de Paris et de La Défense, donc ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Dans une ville comme la nôtre, qu'il y ait une médiathèque, j'allais dire, c'est normal, ce n'est pas exceptionnel. C'est normal que nous ayons ce type d'équipement. Dieu sait que dans d'autres Villes, depuis des années, elles offrent un équipement qui s'intitule une véritable médiathèque et où on a tous les services que vous allez enfin proposer aux Garennois.

Quand je parle de mauvaise gestion, je parle de mauvaise gestion non pas vis-à-vis des agents municipaux qui ne sont responsables de strictement rien par rapport à vos décisions qui sont des décisions de mauvaise gestion ; ne me faites pas dire autre chose ! J'ai toujours, et vous le savez très bien, beaucoup de respect pour le travail effectué par l'ensemble des agents de La Garenne-Colombes, pour ne pas mêler les choses. C'est vous qui êtes responsables des décisions que vous prenez, c'est vous qui les appliquez mal et c'est vous qui êtes les responsables du coût exorbitant de cette médiathèque.

Je ne vais pas revenir dessus, mais si vous voulez, on revient dessus : sur l'ensemble de ce qui s'est mal passé sur ce dossier et on pourrait en parler longtemps ; et vous le savez très bien !

C'est pour cela, ayez le geste vis-à-vis des Garennois qui, déjà, par leurs impôts sont obligés de payer vos erreurs, d'offrir gratuitement à l'ensemble des Garennois et en particulier à ceux qui sont dans des situations difficiles, que vous avez l'air totalement d'ignorer, mais c'est vrai qu'il faut les rencontrer ces personnes et être avec elles pour se rendre compte de cette réalité-là et, donc, d'offrir l'accès gratuit à la culture à tous les Garennois. C'est juste cela que l'on vous demande et vous ne nous ferez pas croire que les 15 euros sont indispensables pour équilibrer les comptes et pour rebondir sur ce que disait M^{me} Juvin-Marleix par rapport aux impôts. Je n'ai jamais dit qu'il fallait supprimer les impôts, ce n'est pas ce que j'ai dit et ne transformez pas mes propos.

Par contre, la réalité, que nous sommes une des villes où les habitants paient le plus d'impôts, c'est cette réalité-là. Cela ne vous convient pas, c'est un fait, mais c'est cette réalité-là confirmée par l'enquête des directeurs généraux du 92.

M. le Maire

Merci.

D'autres interventions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Merci.

Ma position sur le tarif, c'était le fait de regretter que ne s'applique pas le quotient familial. C'est vrai que, si on avait appliqué le quotient familial sur toutes les prestations fournies par la Ville, je pense que, déjà, une partie du débat aurait été réglée.

La deuxième chose, petite remarque au passage : je me félicite du coût abordable des photocopies et je ne manque pas au... je ne résiste pas au plaisir de rappeler qu'en tant que conseiller municipal, je paie trois fois ce prix-là.

M. le Maire

Très bien.

Y a-t-il d'autres remarques particulières ?

M. Ranji (hors micro)

Si les photocopies des conseillers municipaux pouvaient être faites à la médiathèque, ce serait une bonne chose.

M. le Maire

Vous pouvez appuyer sur le... parce que je n'ai pas entendu votre sûrement intéressante interrogation ?

M. Ranji

Pour rebondir sur ce que vient de dire mon collègue Christophe Conway, je disais : si les photocopies des conseillers municipaux d'opposition pouvaient être faites à la médiathèque, ce serait une excellente chose.

M. Perrée

Oui, mais cela coûte très cher, la carte d'abonnement, donc peut-être que cela va vous coûter plus cher, non ?

(Rires.)

Non ? Franchement !

Pour répondre simplement à M. Macé, vous me parlez d'aller au-devant des Garennois. Je ne pense pas que je ne vais pas au-devant des Garennois. Je pense que j'en connais pas mal, beaucoup qui sont très heureux de cette arrivée de la médiathèque. Vous dites : « Vous ne comprenez pas, vous n'allez pas au-devant des Garennois, vous ne savez pas du tout de quoi vous parlez, etc. » Je pense que c'est une erreur.

Alors maintenant, Christophe Conway, qu'est-ce que vous demandiez ? Le coût de la photocopieuse ?

M. Conway

Le coût de la photocopieuse : forfait de 2 euros les 30 pages, ce qui fait 6 centimes et, nous, on paie entre 15 et 18 centimes.

Donc, je rappelle, pour simplifier et permettre à tout le monde de faire son travail d'élu, de mettre dans le règlement intérieur la gratuité ...

M. Perrée

Totale et entière !

M. Conway

... des photocopies pour les conseillers municipaux, comme c'est fait dans la plupart des Villes.

M. Perrée

Ce n'est pas du même acabit, cela n'a rien à voir avec le sujet.

M. le Maire

Très bien.

D'autres remarques ?

Très bien, ça y est ? Tout le monde a rasé gratis, cela va ? Bien !

Écoutez, d'abord, moi, je me félicite de l'ouverture de la médiathèque, même si elle a été longue à ouvrir, pour les raisons de recours que vous savez.

Vous savez aussi qu'il y a un certain nombre de gens de l'opposition qui ont fait des recours contre la médiathèque, donc, moi, je trouve un peu gonflé de venir là expliquer : « Ouais ! Ça a mis du temps, etc., ça nous a coûté cher ! », alors que certains ont manœuvré pour qu'il y ait des recours.

Le point suivant, c'est l'arrêté...

M. Conway

Excusez-moi ? Je croyais que vous parliez du point suivant.

M. le Maire

Vous vous êtes senti visé par la question des recours, Monsieur Conway ? Je n'ai cité personne, pourtant !

M. Conway

Tout à fait.

M. le Maire

Je n'ai cité personne.

M. Conway

Vous voulez que je réagisse dessus ?

M. le Maire

Oui, réagissez là-dessus !

M. Conway

Je réagis au sous-entendu. Quand vous dites les gens de l'opposition, il n'y en a que cinq...

M. le Maire

Ne vous énervez pas !

M. Conway

... et aucun de nous n'a fait...

M. le Maire

Ne vous énervez pas, Monsieur Conway !

M. Conway

Je sais que c'est votre phrase favorite : « Ne vous énervez pas ! », j'ai lu le compte rendu précédent, vous l'avez sorti au moins dix fois !

M. le Maire

Oui, vous vous énervez, alors je dis : ne vous énervez pas ! Je ne voudrais pas qu'il vous arrive malheur !

M. Conway

Simplement, là-dessus, quand vous faites un sous-entendu faux, je m'énerve parce que c'est trop facile pour vous de le faire. Aucun de nous n'a fait un recours contre la médiathèque.

M. le Maire

Non, non, mais Monsieur Conway, je vous dis que je pense qu'un certain nombre d'élus de l'opposition ont été à la manœuvre sur des recours. J'ai souvenir en particulier la tribune d'un élu de l'opposition dans le Bulletin Municipal qui appelait à contacter une association qui, elle-même, faisait des recours contre la médiathèque. Donc, je m'interroge simplement sur la bonne volonté des uns et des autres.

Et puis, on ne va pas se le raconter ! Vous avez posé en photographie dans *Le Parisien* avec une demande de recours. On peut vous sortir les journaux.

M. Conway

Non.

M. le Maire

C'est sûrement que le journaliste est passé au moment où vous étiez devant le chantier de la médiathèque, il a fait une photo par hasard, le truc s'est déclenché, et vous étiez là en train de manifester ! Pas de chance ! Pas de chance !

(Rires.)

Vous n'avez vraiment pas de chance !

Ah, ce n'est pas cela que...

M. Conway

Justement, c'est pour cela que je réagis parce que vous simplifiez le truc en le faisant comme ça.

Quand on était à manifester devant la médiathèque, c'était pour le refus et le non-respect d'une décision de justice. Je vous avais montré à l'époque, je vous avais démontré dans ce Conseil que vous étiez hors-la-loi. Ne me dites pas le contraire, vous pouvez relire le compte rendu détaillé de cela et vous verrez. Vous m'avez même dit : « Mais attention, si vous continuez, c'est une diffamation, etc., je peux vous attaquer. » Finalement, vous vous êtes rendu compte qu'effectivement, vous étiez hors-la-loi pendant quatre jours, les jours où on a manifesté, effectivement.

M. le Maire

Enfin, là, j'ai le numéro de novembre 2010 du Bulletin Municipal et je lis sous votre plume que vous donnez les références d'une association « Urbanisme-Esprit Village » qui, je crois, a été en pointe, me semble-t-il, enfin, n'a pas été innocente dans les recours contre la médiathèque.

M. Conway

Tout à fait.

M. le Maire

Donc, vous avez fait un peu de publicité à la médiathèque.

Mais, Monsieur Conway, assumez vos choix !

M. Conway

Attendez, vous pouvez rappeler la date ?

M. le Maire

Il y a un an.

M. Conway

Et la date du recours ?

M. le Maire

Non, mais « Urbanisme-Esprit Village »...

M. Conway

Non, mais la date du recours, Monsieur Juvin ?

M. le Maire

Monsieur Conway, ne vous énervez pas !

M. Conway

La date du recours était en 2008. L'association n'existait même pas.

M. le Maire

Ne vous énervez pas !

Vous êtes très au courant, manifestement, des statuts de cette association qui fait des recours.

M. Conway

Bien sûr, c'est intéressant.

M. le Maire

Oui, c'est intéressant !

Sur la question du tarif, parce que c'est quand même cela le sujet, excusez-moi : premièrement, auparavant, comme l'a excellemment rappelé M. Perrée, l'accès aux livres était payant à la bibliothèque de La Garenne-Colombes. Je parle sous votre contrôle, Madame la directrice. Aujourd'hui, il est gratuit. Donc, je pense qu'il faut quand même s'en féliciter parce que cela n'a pas été tellement dit dans le débat. Donc, c'est gratuit, sauf, c'est vrai, pour les non-Garennois. Cela, nous l'assumons.

Le deuxième point, c'est que nous avons mis un tarif de 15 et de 30 euros pour l'accès à des ressources nouvelles que sont les CD et des téléchargements sur Arte VOD. Il n'y a rien d'exceptionnel à ce qu'une médiathèque décide de faire payer ce service-là parce que ce service est un service qui coûte de l'argent à la Ville qui paie les téléchargements et qui met à disposition des CD.

Trois CD pour quatre semaines, vous voyez, cela vous permet d'emprunter plusieurs dizaines de CD par jour. Je constate que, dans la bonne ville de Paris, qui est une ville soucieuse de l'équité sociale, les tarifs des CD sont de 30,50 euros par an, si vous voulez emprunter, donc c'est un petit peu plus cher que nous. Et voilà ! Et même 61 euros, s'il y a des DVD aussi, ce qui correspond probablement pas très loin à nos téléchargements.

Donc, je veux aussi qu'on ne se raconte pas d'histoires ! Arrêtez de me dire que c'est gratuit partout !

À Paris, chez vos copains politiques, enfin, du Parti Socialiste, à Paris qui se plaît d'être la ville, et à raison d'ailleurs, une grande ville culturelle, on fait payer 30,50 euros, c'est-à-dire un peu plus cher que chez nous, voire 61 euros par an – 61 euros, deux fois plus qu'à La Garenne-Colombes ! – ce truc dont vous demandez avec force et persuasion – j'ai vraiment beaucoup apprécié l'intervention de M^{me} Naturel – qu'à La Garenne-Colombes, ce fût gratuit ! Enfin, c'est quand même... ! Il faut arrêter de prendre les gens pour des imbéciles, c'est aussi simple que cela.

Et je trouve que c'est gonflé de nous faire un tel procès, alors qu'à Paris, à côté, alors que vous gérez Paris depuis 10 ans, ou 12 ans, je ne sais plus, 15 ans, vous n'avez toujours pas baissé le prix.

Écoutez, il faut d'abord balayer devant sa porte et puis, après, on verra.

Mais là aussi, vous savez, il n'y a pas de secret : cela va être comme la patinoire. On va voir le succès du truc ! Si cela plaît aux gens, tant mieux, on sera content et puis on aura eu raison de la construire et puis on aura eu raison de faire face à tous les gens qui ont mis des recours et qui ont empêché la construction de cette médiathèque et puis on rappellera, le temps venu, qu'il y a des gens qui ont plutôt favorisé la construction et d'autres qui, peut-être, ont un peu allongé le temps de construction. Voilà ! Il y a un moment, il faut assumer ses choix. Eh bien, moi, j'assume les choix. On est manifestement, CD plus DVD : à Paris 61 euros, à La Garenne-Colombes on est à 30 euros. Bon, voilà ! On est deux fois moins chers que Paris. Je n'en fais pas un titre de gloire mais ne venez pas me donner des leçons, s'il vous plaît, parce que je trouve que c'est déplacé, vraiment.

M. Perrée

Et le fait d'ouvrir 7 jours sur 7 pour les étudiants.

M. le Maire

En plus, tu as raison. Et nous allons ouvrir des salles pour que les enfants, les collégiens, les lycéens, les étudiants puissent venir travailler le soir jusqu'à 22 heures...

M. Perrée

7 jours sur 7.

M. le Maire

S'ils n'ont pas les moyens de travailler correctement chez eux, on va leur ouvrir des salles où ils vont pouvoir travailler tranquillement avec de la documentation.

Enfin, tout cela, je veux dire, c'est quand même pas mal !

L'inauguration de la médiathèque, pour ceux qui souhaitent la voir ouvrir, c'est le samedi 10 décembre à 10 heures et le vendredi 9 décembre à 19 heures 30, vous êtes tous invités à l'inauguration de la patinoire. Évidemment, ceux qui seront présents seront obligés de faire une démonstration de patinage artistique !

(Rires.)

Un intervenant

Il n'y aura pas grand monde !

M. le Maire

Et ce sera gratuit le vendredi soir ! Comme quoi il y a des choses qui se passent dans cette ville... incompréhensibles !

Bien, on va passer au vote.

(M. Macé demande la parole.)

Non, c'est bon, Monsieur Macé ! Vérifiez vos tarifs avant de nous dire que tout est gratuit partout !

On va passer au vote...

M. Macé

Non, non !

M. le Maire

Le règlement intérieur me permet de dire...

M. Macé

Non, vous avez attaqué les élus d'opposition, j'y réponds.

M. le Maire

Ah, ce sont les élus de l'opposition, allez-y !

M. Macé

Quand même, c'est la moindre des choses !

M. le Maire

Allez-y !

Non, je n'ai pas dit « les élus », j'ai dit « des élus ».

M. Macé

Vous avez dit « un certain nombre d'élus d'opposition ».

M. le Maire

Voilà ! Allez-y !

M. Macé

Donc, arrêtez aussi ce type d'amalgame.

M. le Maire

Non, mais c'est vrai !

M. Macé

Arrêtez aussi ce type d'amalgame.

M. le Maire

Mais, Monsieur Macé, c'est vrai !

M. Macé

Après, nous, nous avons toujours été très nets sur ce projet. Nous l'avons adopté, il faut une médiathèque à La Garenne-Colombes. J'ai expliqué les raisons pour lesquelles il en fallait une.

Après, la gestion de la construction, du permis de construire, c'est autre chose. Et cela, c'est votre mauvaise gestion.

Sur l'utilité de la médiathèque, je ne la remettrai jamais en cause, cette ville en a besoin d'une.

Après, ce que nous contestons, et je reviens là-dessus aussi, ce sont les tarifs tels que vous les proposez.

Vous nous prenez Paris ; c'est bien de vouloir se comparer à Paris. Moi, je vais me comparer tout simplement aux communes environnantes, ce n'est déjà pas si mal, vous voyez ! Et quand je vois les communes environnantes, il y a de la gratuité à Nanterre, à Colombes, que cela vous plaise ou non. Donc, je ne vois pas pourquoi la Ville de La Garenne-Colombes ne ferait pas cet effort par rapport à une gratuité totale sur l'ensemble des tarifs proposés, c'est tout.

M. le Maire

Très bien. Mais, Monsieur Macé, je vous dis, je suis... Vous avez des arguments, j'ai les miens.

M. Macé

Quand vous nous dites que c'est bien d'ouvrir pour qu'il y ait des salles de travail pour les jeunes, moi, j'en suis aussi satisfait.

Je voudrais juste, mais vous allez me dire que je vais encore vous taquiner : moi, je préférerais aussi qu'on fasse un effort pour que ces familles-là aient un logement décent et où les enfants puissent être accueillis dans ces logements-là convenablement. Voilà, parce que c'est cela aussi qu'il faut dire par rapport à ce type de situation. Et là, on prend une solution, certes, qui permet de faire un certain nombre de choses, la vraie solution, je suis désolé, c'est que les familles aient des logements décents à La Garenne-Colombes. C'est cela, la solution !

M. le Maire

Mais je suis d'accord. Là, je pense que tout le monde est d'accord.

Est-ce que vous êtes d'accord que tout le monde ait un logement décent ? Tout le monde ? Ça va ?

(Acquiescement général.)

Bon, très bien.

Vous avez l'unanimité sur cette proposition, Monsieur Macé.

M. Macé

Après, il faut la traduire dans des actes précis par rapport à cela.

M. le Maire

Très bien, parfait !

Ah, Monsieur Conway, je vous en prie !

M. Conway

Deux petites remarques très courtes.

La première : vous m'avez dit que je me sentais visé et je vous ai parlé de sous-entendu...

M. le Maire

Non, c'était un sentiment, vous vous trompez peut-être !

M. Conway

Je dénonçais le sous-entendu et j'en ai eu la preuve avec la tribune que vous avez sous les yeux, donc, ce n'était pas un sous-entendu, c'était une accusation. Vous ne vouliez pas dire le mot, mais vous avez été obligé de cracher votre venin là-dessus.

(Brouhaha.)

La deuxième chose : c'est par rapport à cette tribune libre, j'invite tout le monde à la lire en complet et vous verrez que le soutien que j'apporte à cette association est essentiellement parce qu'elle aide les Garennois qui sont confrontés à une pratique malhonnête de la part de la Municipalité dans la gestion des conflits avec des riverains, pour appeler, en cas d'être démunis, parce que le droit de l'urbanisme, c'est quelque chose de très compliqué et ces personnes-là se trouvent confrontées à une machine qui est aveugle et inhumaine dans ces cas. On en parlera un peu plus tard dans l'ordre du jour. C'est à ce titre-là que je l'ai fait.

Je rappelle qu'en 2010, le recours avait déjà été déposé et cette association n'existait pas.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

M. Conway

Dernière précision : le bémol, en dehors de la divergence initiale sur le fait que, vous savez, vous me repreniez souvent en disant que je parlais de co-médiathèque, donc sur le fait que...

M. le Maire

De quoi ?

M. Conway

De co-médiathèque, vous savez, de médiathèque intercommunale.

Donc, je disais, pour moi, c'était quelque chose qu'on aurait mieux géré en étant associé à une autre commune que tout seuls avec un chantier qui, visiblement, a dépassé la compétence de certains adjoints.

(Brouhaha - protestations.)

M. le Maire

Vous parlez de M. Perrée qui est adjoint à la culture ?

M. Conway

Voilà ! Voilà !

(Rires.)

Là-dessus, je voyais M. Hervo qui avait les yeux dans le vague, donc je l'ai ramené dans la réunion !

La deuxième chose, et cela c'est le point fondamental : c'est de ne pas avoir prévu le parking sous la médiathèque et, à l'époque du vote, vous ne l'aviez pas prévu, et de bloquer une surface foncière en surface sur quelque chose qui aurait pu être construit en dessous.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway. Merci.

J'ai noté, toutefois, Monsieur Conway, mais je voudrais que vous me précisiez : vous avez dit que la Municipalité... il faudra qu'on retrouve précisément le terme : a fait des actions malhonnêtes ?

M^{me} Juvin-Marleix

Une gestion malhonnête.

M. le Maire

Une gestion malhonnête ?

M. Conway

Une gestion malhonnête, oui.

M. le Maire

Vous savez que c'est particulièrement important, ce que vous dites là. Est-ce que vous confirmez sur le procès-verbal que vous dites que nous avons une « gestion malhonnête » ? Pesez bien vos mots, Monsieur Conway, c'est important.

M. Conway

Oui, je pèse bien mes mots et je le redis.

M. le Maire

Ah ! Écoutez, il va falloir analyser en quoi notre gestion est malhonnête ! On verra qui... Enfin, c'est intéressant quand même !

C'est grave, Monsieur. Vous voyez la gravité de... ?

M. Conway

Je mesure mes propos et c'est pour cela que j'apportais mon soutien à la création d'une association qui allait corriger ou aider, en tout cas, les Garennois, qui étaient tout seuls devant cela, à se défendre.

M. le Maire

Très bien, merci. Merci beaucoup !

Parfait ! On retrouvera le numéro du *Parisien*, avec la photo.

M. Conway

Vous vouliez une illustration de la malhonnêteté ? Je vous rappelle le Conseil Municipal où vous avez mis en pâture le nom des riverains.

M. le Maire

Oui, Monsieur Conway, attention à vos termes : « venin », « pâture ». Enfin, écoutez, on est entre gens bien élevés ! « Merde », tout à l'heure. « Merde, venin, pâture » ! Je trouve que, dans le Conseil Municipal, vous avez été bon quand même aujourd'hui !

M. Conway

Pâture, c'est un mot... ?

M. le Maire

« Merde, venin, pâture » !

M. Conway

... et venin, tout cela, ce sont des gros mots, maintenant ?

M. le Maire

Cela montre que... Heureusement qu'on a fait une médiathèque ! Le niveau va peut-être s'élever !

Et puis, vous savez, la médiathèque intercommunale, moi, j'entends M. Macé qui me dit : « Il y a longtemps qu'il fallait une médiathèque à La Garenne-Colombes. » Vous, vous nous dites : « Mais non, il fallait la faire avec les autres. » C'est compliqué ! Je ne sais pas où est le... Oui, elle ne serait pas encore faite !

En tout cas, nous avons fait cette médiathèque, malgré les oppositions et les gens qui se sentent opposés à celle-ci. Mais tout cela, ce n'est pas grave, c'est ainsi, c'est la vie.

Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ?

M. Macé

Nous voudrions, si c'est possible, Monsieur le Maire, un vote séparé sur l'ensemble des propositions.

M. le Maire

Non, ce n'est pas possible, en fait.

M. Macé

C'est dommage que vous refusiez cela.

M. le Maire

Donc, on va voter. Qui est contre ?

Très bien.

M. Macé

Dans ces conditions-là et à cause de votre refus, nous sommes contre.

M. le Maire

Mais bien entendu !

4, très bien.

M. Macé

Et uniquement à cause de cela.

M. le Maire

Qui s'abstient ? Et qui est pour ? 31. Parfait ! Merci beaucoup.

31 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Melle BACHELET, M. CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

Nous nous souviendrons de tout cela.

4.3 - Approbation du règlement intérieur de la médiathèque

M. Perrée

Je ne vais pas le lire en entier, Monsieur le Maire, si vous le voulez bien.

M. le Maire

Non, ce n'est pas mal, non, ne le lisez pas, c'est bien. Je suis assez d'accord.

Est-ce que vous avez des questions à poser sur le règlement intérieur de la médiathèque à M. Perrée ?

M. Perrée

Je suppose que cela a été lu avec la plus grande attention.

M. le Maire

Oui, et surligné.

M. Perrée

Il y a des initiales que peut-être vous ne connaissez pas. C'est en page 3, le premier paragraphe, après la SACEM, la SDRM. Au cas où vous auriez...

Voilà, M^{me} Naturel lève les yeux au ciel !

En page 3, le premier paragraphe, la SDRM, c'est la Société pour l'administration du Droit de Reproduction Mécanique des auteurs imprimeurs et éditeurs.

M. le Maire

Il en sait des choses, Monsieur Perrée, quand même !

M. Perrée

C'était la seule question que je pensais que vous alliez me poser.

M. le Maire

Vous avez un adjoint qui connaît bien le sujet !

(Rires.)

M. Perrée

C'est pour cela que j'ai prévu de vous répondre là-dessus.

M. le Maire

Est-ce que vous avez des remarques sur le règlement intérieur de M. Perrée ? Pas de remarques ?

Si, allez-y, Monsieur Conway !

M. Conway

Simplement, tout à l'heure, vous évoquiez que c'était ouvert 7 jours sur 7. Dans le règlement intérieur...

Pour les salles de travail, hein ?

M. Perrée

Oui.

M. Conway

Dans le règlement intérieur, article 27, c'est mis : quatre soirs par semaine.

M. le Maire

Très bien. On corrigera cela, Monsieur Conway. Parfait !

Oui, Monsieur Macé, je vous en prie !

Je vous en prie, Monsieur Macé, vous avez la parole.

M. Macé

Nous souhaiterions les compléments suivants, pour que nous puissions voter ce règlement intérieur.

Tout d'abord, dans le premier paragraphe, introductif, nous souhaiterions que soit ajouté à la fin : « *un large choix de livres, de revues et de documents multimédias* ». Les revues font partie intégrante, j'espère, de ce qui sera offert aux Garennoises et aux Garennois en termes de prêts.

Je suis étonné de la rédaction de l'article 2. Si on fait un règlement intérieur aujourd'hui, c'est que, et vous nous l'avez indiqué, Monsieur Perrée, qu'on allait être ouvert 33 heures/semaine, je pense qu'on peut indiquer largement les heures d'ouverture. Je ne vois pas pourquoi on indique : « *Les horaires de la médiathèque sont fixés par le Maire* ». Non, les horaires de la médiathèque sont les suivants : les jours et les heures. Je pense que, dans un premier temps, vous n'allez pas les changer demain. Vous ouvrez la médiathèque le 10 ; le 12 décembre, vous n'allez pas les changer. Donc, je pense que cette rédaction n'est pas suffisante et je pense que le règlement intérieur doit être précis là-dessus.

L'article 3, « *Le personnel de la médiathèque est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources de la médiathèque* », certes, et j'ajouterais « *pour les conseiller sur les choix d'ouvrages, de revues, etc.* ». C'est vraiment l'essence même du travail des bibliothécaires.

M. Perrée

Oui, mais c'est sous-entendu, Monsieur Macé. Vous savez très bien que c'est ce qui était fait à la bibliothèque avec brio par les employés de la bibliothèque. Ils vont faire exactement la même chose dans la médiathèque.

M. le Maire

Monsieur Macé, je me permets de vous interrompre juste sur cette phrase. Autant sur le premier, les revues, je suis tout à fait d'accord avec vous. Sur les horaires, je vais vous répondre. Sur ce truc-là, je ne suis pas du tout d'accord avec vous. « *Le personnel de la médiathèque est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources* », cela recouvre toute l'activité de l'utilisation.

Écoutez, il est 23 heures 30, je veux bien qu'on fasse...

Est-ce que vous avez des vrais sujets, Monsieur ?

M. Macé

Oui, je continue, si je peux.

M. le Maire

Oui, allez-y sur les vrais sujets !

M. Macé

Article 5, service gratuit, le dernier paragraphe : « *L'usage des postes informatiques est un service gratuit nécessitant au préalable l'inscription à la médiathèque* ». Je ne comprends pas cette logique-là. On est inscrit à la médiathèque, donc on peut utiliser les postes informatiques ?

Donc, je ne vois pas la nécessité d'ajouter cela. Évidemment que les personnes qui peuvent utiliser l'ensemble, j'allais dire, des ressources sont inscrites à la médiathèque.

M. le Maire

Non, justement, Monsieur Macé.

M. Macé

C'est bizarre.

M. le Maire

Je vais vous répondre. Si vous le permettez, je vais vous expliquer.

M. Macé

Oui.

M. le Maire

Je peux venir à la médiathèque en n'étant pas inscrit. Je peux y passer une journée à lire, à feuilleter, à écouter de la musique, sans être inscrit. Maintenant, si je veux utiliser les ordinateurs pour surfer, je suis obligé d'avoir une carte, pour des raisons simples de code d'accès.

M. Macé

D'accord.

Article 27, utilisation des salles de travail, dont parlait M. Perrée. Il est indiqué : « *Les salles de travail sont à disposition du public quatre soirs par semaine* ». Lesquels ? Je pense que c'est connu, cela aussi.

M. le Maire

Sept soirs.

M. Macé

Je suis désolé, là, c'est marqué « quatre soirs ».

M. Perrée

Je l'ai dit tout à l'heure.

M. Macé

Cette rédaction n'est plus la bonne, alors ?

M. Conway

Je viens de faire la remarque.

M. Perrée

Je l'ai dit tout à l'heure.

M. Macé

C'est votre document, que vous nous envoyez, Monsieur Perrée. Je lis ce que l'on nous donne.

M^{me} Juvín-Marleix

Monsieur, la réflexion a été faite il y a cinq minutes, il fallait écouter !

M. Macé

Mais moi, je lis vos documents, Madame Juvín-Marleix. Je ne peux pas...

M. le Maire

Monsieur Conway a dit la même chose il y a trois minutes, mais M. Macé était absorbé dans sa lecture, ce n'est pas grave.

Allez-y ! C'est fondamental, je sais, mais... !

M. Conway

Je suis intervenu juste pour dire qu'il y avait une incohérence entre ce qui était mis dans le règlement intérieur et ce que venait de dire Yves Perrée. Et Yves Perrée a répondu que c'était bien 7 jours sur 7, donc la remarque tombe d'elle-même.

M. Macé

Donc, il faut préciser 7 jours sur 7 et les horaires d'ouverture.

M. Perrée

On n'allait pas refaire tout cela pour une correction ou deux, je suis navré. Excusez-moi !

M. Macé

Mais, Monsieur Perrée, travaillez autrement !

M. Perrée

Puisque je viens de le dire !

M. Macé

On vous a déjà dit de réunir des commissions municipales avant pour travailler sur ces points. Vous ne voulez pas ! Donc, ne venez pas vous plaindre...

M. Perrée

Ce n'est pas vrai, la prochaine commission Culture...

M. Macé

Ne venez pas vous plaindre qu'à ce moment-là, on passe du temps en Conseil Municipal sur ces points-là ! Tant pis pour vous ! Travaillez autrement ! On vous a déjà proposé cela, vous ne voulez pas le faire. Eh bien, continuez à faire comme ça, on y passera notre temps.

M^{me} Juvín-Marleix

Ce n'est pas un drame.

M. le Maire

S'il vous plaît, ne faites pas de drame artificiellement pour une...

M. Macé

Moi, je n'ai pas de drame. Et moi, vous savez, il est prêt de minuit, j'ai tout mon temps !

M. le Maire

Monsieur Macé, c'est M. Conway qui a la parole.

Vous avez la parole... !

M. Macé

Je n'ai pas terminé.

M. le Maire

Je suis désolé, je l'ai déjà donnée, mais je vous la redonne après.

Allez-y, Monsieur Conway !

Cela va vous permettre de vous calmer aussi, Monsieur Macé.

M. Macé

Moi, je suis très calme.

M. le Maire

Retrouver un peu de sérénité.

M. Macé

Pas de problème !

M. Conway

Je voulais juste intervenir là-dessus : est-ce qu'on est bien d'accord que les remarques qu'on propose et qui sont acceptées feront que le texte sera voté sous cette forme-là ?

M. Perrée

Évidemment, vous avez évoqué les 7 jours sur 7.

M. le Maire

Voilà, les 7 jours !

(Brouhaha.)

Si vous me permettez, ne vous emballez pas tous. Vous avez dû manger quelque chose, ou c'était lourd le dîner, ou vous avez faim !

(Rires.)

M. Conway et M. Macé

Non, on n'a pas mangé !

M. le Maire

Je vais répondre...

Vous auriez dû ! Cela vous apprendra !

Je vais vous répondre sur les horaires, et je réponds à M. Macé et à vous, Monsieur Conway.

Les horaires de la médiathèque... là, on part avec un règlement intérieur.

Il y a le règlement intérieur et il y a la possibilité de prendre un arrêté...

C'est cela, Monsieur Sammut ?

(Signe affirmatif de M. Sammut.)

... sur les horaires, comme dans les squares. Les squares sont ouverts au public, c'est passé au Conseil Municipal, c'est un arrêté du Maire qui fixe les horaires.

Pourquoi ? Parce que, typiquement, sur les quatre, cinq, six, sept jours par semaine, on va voir comment cela marche. Peut-être qu'en fait, il n'y aura pas de besoin pour certains jours.

Donc, ce que l'on va faire, c'est que nous allons ouvrir à sept jours au début et puis, on va faire le point. On ne va pas repasser devant le Conseil Municipal le règlement intérieur pour modifier d'une journée éventuellement.

Ce sera pareil pour les horaires de la médiathèque : on ne va pas les mettre dedans, Monsieur Perrée, ni Monsieur Macé, on ne mettra pas les horaires là. Il y aura un arrêté municipal si, juridiquement, on est bon.

M. Sammut me dit que « oui ».

Comme pour les squares, l'arrêté, simplement, fixera des horaires de fermeture, comme on le fait pour d'autres équipements publics, en fonction des besoins.

Simplement, ce que M. Perrée vous a dit, c'est que la masse d'heures disponibles était de 33 heures par semaine, plus que la précédente.

M. Perrée

C'était 26 heures.

M. le Maire

On va la répartir. D'ailleurs, on peut imaginer que, pendant les vacances scolaires... il y aura forcément des moments où on va moduler cela. Simplement, il y aura un arrêté municipal, mais ce n'est pas dans le règlement intérieur, voilà !

Le règlement intérieur, c'est extrêmement strict.

M. Perrée

Je disais simplement que c'était 33 heures sans l'entresol qui était réservé aux étudiants et qui était ouvert 7 jours sur 7.

M. le Maire

Merci.

Ensuite, Monsieur Macé ? Je vous repasse la parole, allez-y, terminez, s'il vous plaît !

M. Macé

J'avais une dernière remarque. C'est sur le terme que vous employez au niveau de l'article 34 : « *Le personnel est habilité à faire expulser toute personne ne respectant pas le règlement.* » Pourquoi avez-vous employé ce verbe-là ?

M. le Maire

Quel verbe souhaiteriez-vous ?

M. Macé

Je ne sais pas, mais cela me semble...

M. le Maire

Allez-y, cela m'intéresse. Faites-moi une proposition ! On va la mettre.

M. Macé

Comme cela, je n'ai pas de réponse, mais le terme « expulser » me semble à terme avoir un certain nombre de connotations et je ne pense pas que, dans un lieu culturel, de marquer cela dans un règlement intérieur, soit judicieux.

M. Conway

Quitter les lieux.

(Brouhaha.)

M. Macé

Faire quitter les lieux. On peut faire toute confiance à la directrice de la médiathèque pour trouver le bon terme.

M. le Maire

Non mais, attendez, vous êtes dans le politiquement correct le plus extrême ! C'est incroyable.

La loi prévoit, par exemple, que si un des spectateurs se mettait à hurler et à danser sur la table, je puisse le faire expulser, c'est dans la loi. La loi ne permet pas que je puisse être dans la possibilité de lui faire quitter la salle, ce n'est pas cela qu'elle dit, la loi. La loi dit « expulser ».

Là, c'est pareil : si quelqu'un se met à chanter sur la table en hurlant sur une table, je pense que vous pouvez demander à la police – ce n'est pas vous qui le ferez – de l'expulser. Le mot « expulser » n'est pas de connotation de régime particulièrement policier, vous voyez, c'est dans la loi de la République.

À moins que vous ayez un autre terme, mais « habilité à faire quitter toute personne », enfin, écoutez !

On continue. Ensuite ?

Mais non, « pas faire quitter », Monsieur Perrée ! Si vous avez un type qui vient vous casser la figure, vous n'allez pas l'inviter à quitter.

(Discussions croisées hors micro.)

« Monsieur, s'il vous plaît, cessez de tagger les intérieurs de la médiathèque, arrêtez de mettre le feu et veuillez quitter la médiathèque ! » Non, je pense que M^{me} la directrice aura un problème ce jour-là !

M. Conway

Monsieur le Maire, je parle sous votre contrôle, au niveau du Conseil Municipal, vous êtes doté des pouvoirs de police ?

M. le Maire

Oui, je vous vois venir, mais je vous rassure, ce n'est pas moi qui vais expulser quelqu'un !

M. Conway

Attendez ! Le personnel n'est pas dans cette situation-là. Je pense qu'on ne va pas passer trois quarts d'heure là-dessus. Si on met « faire quitter les lieux », cela me paraît être aussi parlant et il n'y a pas de confusion sur le fait qu'elle n'a pas de pouvoir de police.

M. le Maire

Le mot « expulser » ne signifie pas que vous avez des pouvoirs de police. Cela permet simplement de dire : « J'appelle la police et je la fais expulser. »

M. Conway

C'est marqué « demander l'intervention » et « si besoin ».

M. le Maire

Je ne suis pas d'accord avec vous. Je trouve qu'on est dans le politiquement correct le plus caricatural. Franchement ! S'il y a un problème, on l'expulse. Dans tous les lieux publics, c'est comme ça ! Dans tous les lieux publics ! Et le maire n'est pas là, dans tous les lieux publics. Dans les crèches, si quelqu'un met la pagaille, on expulse la personne des crèches. Dans un bureau de vote, quand quelqu'un met la pagaille, vous, vous pouvez expulser quelqu'un.

Ensuite, est-ce que vous avez des recommandations de ce genre ? Parfait ! Donc, les horaires...

Madame Naturel, je vous en prie, allez-y !

M^{lle} Naturel

Merci, Monsieur le Maire.

Sans tomber dans du vocabulaire « violent », je ne pense pas que ce soit nécessaire, surtout dans une médiathèque, où on peut écouter du Mozart, je ne voudrais pas le redire...

J'ai tout simplement un exemple sous la main, qui est le règlement intérieur de la bibliothèque de Rueil-Malmaison, qui dit tout simplement : « *Tout usager inscrit ou non est tenu à l'acceptation de ce règlement. Son non-respect peut entraîner la suspension ou la suppression du droit au prêt...* » Cela ne nous concerne pas, mais cela aurait pu ! « ... et de l'accès au réseau des bibliothèques. » Voilà, c'est simple.

M. le Maire

Oui, sauf que cela n'a rien à voir. C'est un autre sujet.

(Brouhaha.)

Je suis d'accord avec vous, Madame, c'est très intéressant, mais cela n'a rien à voir avec le sujet.

M^{lle} Naturel

Cela sous-entend, de toute façon, si on n'a pas accès, de ne pas rester sur les lieux. Enfin...

(Brouhaha.)

Si on n'a pas accès au réseau des bibliothèques, on n'est pas à l'intérieur, ou alors c'est juste pour le chauffage, mais ça, c'est une autre question.

M. le Maire

Très bien. Donc, je note votre remarque et je ne suis pas d'accord avec vous.

M^{lle} Naturel

Très bien, mais c'est une remarque.

M. le Maire

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Macé

Monsieur le Maire, pour qu'on puisse voter valablement, quelles sont les remarques qui sont prises en compte ?

M. le Maire

Ce que je vous propose, c'est que vous avez rajouté les livres et les revues, c'est cela ? Et les documents multimédia, j'espère qu'on ne l'oublie pas.

Ensuite, sur les horaires, je vous ai dit ce que j'en pensais : je pense qu'il faut laisser l'élément-là qui nous donne de la liberté.

Sur les quatre jours, là aussi, je pense que, pardonnez-moi, c'est idiot... Pardon à ceux qui l'ont écrit ! C'est idiot de mettre quatre jours parce qu'on aurait pu mettre trois, quatre, cinq, six, sept, en fait, on ne sait pas si cela va bien marcher. Donc, l'idée, c'est de partir sur sept jours et puis on va voir. Franchement, si au bout de trois semaines, il n'y a personne un des jours de la semaine, nous allons rapidement en tirer les conséquences.

Donc, ce que je vous propose plutôt : « *Utilisation des salles de travail* » et on reprend la rédaction de l'article 2 : « *Les horaires de la [...] sont fixés par le Maire et portés à la connaissance de tous par voie d'affichage.* » On fera cela très logiquement.

Sur « expulser », je ne suis pas d'accord avec vous. Maintenant, si cela vous heurte, si cela vous rappelle de mauvais souvenirs de manifestations estudiantines, j'en suis confus, mais voilà !

(Rires.)

C'est peut-être ça, aussi !

Pour « expulser », je vous propose de le laisser.

On va passer au vote. Merci beaucoup. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci beaucoup. Unanimité.

35 voix pour : Unanimité

4.4 - Approbation de la charte d'utilisation du multimédia de la médiathèque

M. Perrée

J'écoute, allez-y !

M. le Maire

Est-ce que vous avez des remarques sur la charte « perréenne » du multimédia ?

(Rires.)

M. Perrée

Elle est parfaite, non ?

M. le Maire

Elle est parfaite.

M. Perrée

Allez-y !

M. le Maire

Elle a une présomption de « perfectitude » !

Allez-y, Madame Naturel !

M^{lle} Naturel

Nous ne serons pas opposés au principe d'une charte d'utilisation du multimédia dans la bibliothèque...

M. le Maire

J'en suis fort heureux !

M^{lle} Naturel

C'est un bon début !

... car l'affluence des utilisateurs présents est bien souvent supérieure au nombre de postes. C'est pour cela qu'une charte permettrait une utilisation équitable et libèrerait l'accès pour tous à ces postes informatiques.

C'est dans ce sens que nous aurions pu être favorables à cette délibération.

M. le Maire

Je me disais aussi que cela cachait quelque chose !

M^{lle} Naturel

Forcément !

Or, pour les raisons que je vais étayer, nous nous y opposerons.

De quoi est-il question ? Il est question de la responsabilité de cet établissement, et donc de la nôtre, à respecter la législation, tout en respectant l'expression des libertés individuelles. C'est dans cet équilibre qu'est la difficulté de cette délibération ; difficulté d'autant plus accrue que les textes de loi sont nombreux : loi LCEN de 2004, Code des postes et communications électroniques, loi antiterroriste de 2006 et loi Hadopi de 2009.

Il est également difficile de savoir si toutes ces obligations sont réellement exigées par la loi.

Que nous demande la loi ? Elle nous demande de conserver pendant un an les informations concernant l'identification de l'utilisateur pendant qu'il se connecte. Elle nous demande les caractéristiques techniques, ainsi que les dates, l'horaire et la durée de chaque communication. Enfin, elle nous demande de communiquer les données permettant d'identifier le ou les destinataires de la communication.

Dans ce cadre, il est légitime de se dire : qu'en est-il vraiment de toutes ces informations accumulées ? Comment s'assurer du caractère confidentiel de toutes ces données personnelles ?

Je pense que cette charte est déjà trop intrusive et ne va pas dans le sens du respect du droit des libertés individuelles et au principe du droit à la propriété intellectuelle.

Pour toutes ces raisons, nous ne serons pas favorables, comme je le disais au début de mon intervention, à l'application de cette charte.

Cependant, après cette explication de vote, il me reste une question concernant le matériel mis à disposition : pouvez-vous nous indiquer le nombre de postes informatiques qui seront mis à disposition dans cette salle ?

Je vous remercie.

M. Perrée

Mais oui, bien sûr ! Alors, il y aura 20 postes. Il y aura 6 postes au rez-de-chaussée, 8 postes à l'entresol, donc pour les étudiants dont on a parlé tout à l'heure, et il y aura 2 postes sur le plateau du premier étage. Il y aura également 4 postes « opaques », c'est-à-dire des postes intérieurs, si vous voulez, des postes pour regarder les choses à l'intérieur de la médiathèque, pas du tout pour aller vers l'extérieur.

M. le Maire

À l'intérieur du poste !

M. Perrée

Voilà, à l'intérieur du poste !

(Rire général.)

M. le Maire

On a un spécialiste, on regarde l'écran, on voit ce qu'il y a dans le poste !

M. Perrée

Heureusement que c'est moi qui rapporte cela. Si c'était Hervo, ce serait mieux ! Hein, Jean-Pierre ?

M. Hervo

Je ne suis pas spécialiste du multimédia. Je suis déjà compétent en matière de bâtiment, moi je ne vais pas voir les portables !

(Rires.)

M. Perrée

Je vais vous dire exactement. Attendez !

Il y a 4 postes « opaques », donc, dont je vais vous donner le terme exact quand je l'aurai retrouvé parce qu'avec toutes ces histoires, j'en ai partout !

(Rires.)

Attends, je vais le trouver. Voilà ! Non, il n'y a pas l'explication.

(Rires.)

M. le Maire

C'est quoi, la question ? Il y a 20 postes plus 4 postes « opaques », point final.

C'est pour avoir le catalogue.

M. Perrée

Qui permettent de consulter le catalogue et qui permet aussi de savoir...

M. le Maire

De regarder dans la boîte pour voir où est le catalogue !

(Rires.)

M. Perrée

Voilà ! Et de regarder si la charte est bien exposée.

M. le Maire

Oui, il y a 4 postes où il n'y a que la charte, c'est cela ?

(Rires.)

M. Perrée

C'est dommage, ce n'est pas tout à fait le terme exact que je cherchais, mais cela ne fait rien. Voilà !

M. le Maire

Merci, Monsieur Perrée.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Ranji et Monsieur Conway ?

M. Perrée

J'aurais bien voulu le retrouver pour satisfaire M^{lle} Naturel.

M. Ranji

De manière très concrète, article 14 : « *La commune conserve pendant un an les données relatives à l'identification des numéros d'abonnement ou de connexion des utilisateurs, puis procède à l'écrasement des données.* »

Article 9 : « *Sont conservées les données relatives aux services complémentaires demandés ou utilisés et leurs fournisseurs, les données permettant d'identifier le ou les destinataires de la communication.* »

Enfin, article 18 : « *Dans un souci de protection des usagers, de sécurité de réseau et de vérification que l'utilisation de service est conforme à la présente charte, la médiathèque se réserve le droit de contrôle de l'utilisation de l'accès à Internet, donc l'historique des pages consultées et connues, l'identification de l'utilisateur rattaché à son usage d'Internet sur chaque période utilisée. Ce contrôle s'exerce – et c'est là que c'est beaucoup plus inquiétant – pour la messagerie (indication générale de fréquence, de volume, de taille de message, du format des pièces jointes), sans contrôle du contenu.* »

Permettez-moi de vous dire que jamais je ne consulterai mes mails à la médiathèque de La Garenne-Colombes, pour des raisons évidentes !

(Rires.)

C'est que, pendant un an, vous gardez des informations qui sont confidentielles et qui sont relatives à la vie privée. Aujourd'hui, je ne vois pas qu'est-ce qui justifie de rentrer autant dans ce détail pendant une si longue période.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Conway, vous aviez une question ?

On répondra à tous.

Je vous en prie ?

M. Conway

Je ne vais pas revenir sur cela.

C'était simplement... La remarque que je voulais faire, c'était par rapport à cette charte qui est destinée à être vulgarisée auprès des utilisateurs. Je proposerais qu'il y ait un texte plus simplifié qui soit affiché en sus à côté des ordinateurs, notamment à destination des jeunes publics.

M. le Maire

Merci, beaucoup.

Y a-t-il d'autres questions ?

Pour vous répondre, Monsieur Ranji, vous savez, nous appliquons la loi. C'est la loi. Les lois disent ce qui est indiqué ici, point final.

Si vous n'êtes pas d'accord avec la loi, moi, je n'y peux rien !

Enfin, quand vous dites que vous n'utiliserez pas votre messagerie, si vous suggérez que la médiathèque se donne le droit de regarder le contenu de votre messagerie, je vous invite à relire attentivement l'article 18.

Pour cela, il est précisé que vous avez fait une analyse un petit peu caricaturale des choses.

M. Ranji

Non, aucunement !

M. le Maire

Sans contrôle du contenu.

M. Ranji

Sans vouloir offenser M. Perrée, je pense avoir un peu plus de compétences que lui en informatique !

(Rires.)

Je sais que, quand un certain nombre de données sont stockées, et c'est là que c'est sensible et il y a tout un paragraphe là-dessus relatif à la CNIL, etc., donc ce sont des données aujourd'hui que vous gardez, alors que rien ne le justifie. C'est simplement cela.

M. Perrée

Personne ne va y toucher.

M. le Maire

D'abord, nous ne gardons pas les données, elles sont stockées évidemment par le prestataire.

Nous, vous imaginez que, ici, dans le bureau de M. Perrée, il y a un fichier qui arrive et il dit : « Tiens, Ranji, il a téléchargé... ! »

(Rires.)

Non, soyons sérieux ! Nous, on ne garde rien, enfin à moins que M. Perrée ait voulu organiser... je ne crois pas !

Le deuxième point, Monsieur Ranji, moi, je n'y peux rien, c'est la loi. La loi a fixé des obligations qui vous dérangent. Je comprends, d'ailleurs. Il y a un vrai débat politique là-dessus, il y a quasiment un débat philosophique sur l'organisation de la société, mais ce qui a été fait par Yves Perrée et la directrice, c'est simplement de reprendre les termes de la loi et puis de l'appliquer à un règlement intérieur qui n'est que... pardon, une charte d'utilisation qui n'est qu'une charte d'utilisation telle que vous la trouverez partout, donc c'est tout. Ne jouez pas à nous dépeindre un régime policier, comme j'ai pu l'entendre, comme M^{me} Naturel nous a dit que l'on mettait en cause je ne sais quoi.

M. Ranji

Ce n'est pas ce que je dis, c'est simplement que je sais...

M^{lle} Naturel

Ce n'est pas ce que je dis.

M. Ranji

Je sais qu'à l'UMP, le fichage est une chose que vous faites très bien, donc aujourd'hui j'ai des raisons de me poser des questions, simplement.

(Brouhaha.)

M. le Maire

Vous pouvez préciser cela ? Parce que le fichage, vous le savez, est illégal ! Alors, si vous avez une information importante à nous dire officiellement, dites-le, je serai très intéressé de la noter.

M. Ranji

Je parle du fichier... Enfin, il y a un certain nombre de fichiers, mais je pense que vous devez être plus au courant que moi de ces sujets-là. Il y a un certain nombre de fichiers que vous avez mis en place au niveau national qui... Enfin, je ne vais pas faire de politique nationale ici, on est en Conseil Municipal et on n'est pas l'Assemblée nationale...

M. le Maire

Monsieur, vous en faites, alors, allez jusqu'au bout, vous en faites.

M. Ranji

J'assume. Il y a un certain nombre de fichiers ; je pense au fichier Stic, au fichier Edvige, enfin, je pourrais en citer d'autres.

M. le Maire

À l'UMP, il y a un fichier Edvige ?

Vous dites : « À l'UMP, il y a des fichiers », alors précisez-le. Parce que vous savez que c'est très grave, ce que vous dites !

M. Ranji

Vous avez très bien compris ce que j'ai voulu dire et ne caricaturez pas ce que je dis.

J'ai dit : aujourd'hui... enfin, il me semble, sans trop me tromper, je parle sous votre contrôle, mais ce sont vos amis politiques qui sont au gouvernement aujourd'hui. Bon, je suis bien conscient que cela va changer d'ici quelque temps, mais...

(Brouhaha.)

... aujourd'hui, ce sont vos amis politiques qui sont au gouvernement. Ils ont mis en place un certain nombre de fichiers. Aujourd'hui, ces fichiers, nous les contestons.

Vous, je ne sais pas trop ce que vous en pensez, mais j'imagine que vous êtes d'accord avec la création de ces fichiers et la gestion que cela implique. Voilà, simplement !

M. le Maire

Je suis effaré par cette capacité que vous avez à y compris politiser la charte d'utilisation du multimédia de la médiathèque de La Garenne-Colombes ! Vous nous faites un couplet sur le fichage par l'UMP et puis vous vous apercevez que ce n'est pas terrible, ce que vous venez de dire, donc vous dites : « Finalement, ce n'est pas l'UMP, mais c'est les amis de l'UMP qui sont au gouvernement. »

Enfin, Monsieur Ranji, cela ne chauffe pas trop là, ça va ?

M. Ranji

Excusez-moi si je me suis mal exprimé en français, mais je pense que vous...

M. le Maire

Parlez en anglais ! Si c'est mieux en anglais, allez-y !

M. Ranji

... ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal avez très bien compris ce que je voulais dire.

M. le Maire

Je crains que oui !

M. Ranji

Donc il n'y a pas de souci par rapport à cela. C'est simplement vous qui faites preuve de mauvaise foi en portant des propos que je n'ai pas tenus et que je n'ai même pas voulu tenir.

M. le Maire

Monsieur Ranji, écoutez, on est le Conseil Municipal de La Garenne-Colombes. Ici, nous avons tous été élus, les uns et les autres, à droite, à gauche, nous venons tous de la société civile. Nous sommes des gens qui donnons notre temps.

Vous mettez sur le tapis un débat ahurissant, vous lâchez un truc comme ça, je ne sais pas d'où... Honnêtement, je ne vous comprends pas, parfois.

Ne me dites pas que c'est moi qui fais de la politique, c'est vous qui, chaque fois, rapportez des débats, comme ça, sur le tapis de ce Conseil Municipal.

M. Ranji

Tout le problème, c'est que vous ne faites pas de politique, justement, et c'est bien là tout le problème. Vous ne faites que de la caricature. Bien souvent, vous ramenez la politique au caniveau.

(Brouhaha.)

C'est cela qui est bien dommage. C'est que, dans le 92, on a un certain nombre d'élus qui ont été condamnés. Enfin, voilà, ce n'est pas pour rien qu'on parle. Je pense au titre d'un livre qui s'appelle *Le clan du 92*. Aujourd'hui, malheureusement...

Enfin, c'est cela, ce que je constate, c'est que vous êtes aujourd'hui dans cette continuité et c'est bien dommage. Moi, je veux simplement parler, voilà !

Le point qui nous concerne, c'est la charte multimédia. Vous, vous voulez faire de la polémique, vous voulez faire de la caricature, vous êtes doué là-dessus, félicitations ! On vous remettra peut-être un jour un autre titre de la Légion d'honneur par rapport à cela. Moi, ce n'est pas ce qui m'intéresse.

M. le Maire

Monsieur Ranji, on va clore là...

M. Ranji

Je pense aussi, c'est préférable.

M. le Maire

... parce que, franchement, je trouve incroyable : vous créez un incident. Votre technique est très habituelle, Monsieur Ranji, je l'ai observée, nous sommes plusieurs à l'avoir comprise.

Vous commencez à affirmer quelque chose vaguement, une accusation vague, en disant : « Mais on sait que ». Le « on sait que » !

Ensuite, vous lancez des accusations en l'air, des « listes », des « élus condamnés », on ne sait pas ce que cela signifie, les phrases ne sont pas terminées et vous dites : « Vous êtes dans la continuité de cela ». Alors, on ne sait pas si on est dans la continuité du règlement de l'utilisation, des élus condamnés. Et vous jouez sur cette ambiguïté d'une langue qui est morcelée et qui permet de faire tous les amalgames possibles.

Au fond, vous voulez donner l'impression de quelqu'un qui est un artisan, un amateur en politique. En réalité, vous êtes très bon, vous appliquez les règles telles qu'on les décrit dans les bouquins des partis politiques très organisés, où vous êtes un très grand dialecticien. Vous êtes très bon, Monsieur Ranji ! Vraiment, je vous le dis.

Mais c'est très malhonnête parce que vous créez un incident et, après, vous surfez sur l'incident en disant : « mais vous avez créé l'incident. »

C'est vous qui avez commencé à parler de fichiers, de malhonnêteté, de l'UMP. Après, vous êtes parti.

Par exemple, quand vous dites : « Il y a des élus condamnés et vous êtes dans la continuité », vous pouvez nous préciser ? Parce que vraiment ! Dites-moi, dites-moi les choses ? Qu'est-ce que vous voulez dire précisément ? Si vous ne voulez rien dire, vous dites : « Je ne voulais rien dire. » Si vous voulez dire quelque chose, vous l'expliquez clairement : en quoi je suis ou nous sommes dans la continuité d'élus condamnés ?

Allez-y, Monsieur Ranji, soyez clair !

M. Ranji

Non, mais je ne répondrai pas à cette question.

M. le Maire

Parfait !

M. Ranji

Le tribun de la politique ici, c'est vous. Je vous rappelle que vous êtes conseiller municipal depuis 1983, si je ne dis pas de bêtise, je n'étais même pas né à l'époque. Moi, de la politique, je n'en fais que depuis quelques années.

M. le Maire

Vous apprenez vite, cela fait peur !

M. Ranji

Celui qui aujourd'hui sait le mieux user la caricature, c'est vous, désolé de vous le dire !

M. le Maire

Monsieur Ranji, c'est vous qui lancez des débats.

Enfin, écoutez ! Vous êtes fatigant !

Dans la salle

On en a marre !

M. le Maire

Monsieur Dransart ?

M. Dransart

Juste une remarque pour M. Ranji qui a peur de consulter ses e-mails à la médiathèque bientôt ouverte : je pense qu'il faut faire attention à ne pas l'utiliser aussi chez soi parce que le contrôle de l'historique des accès est le même pour tous les FAI, donc quel que soit l'endroit où vous allez consulter votre messagerie, ce sera le même problème, en fait. Ces données sont toujours archivées, sauf erreur de ma part.

M. le Maire

Merci, Monsieur Dransart. C'est une très bonne remarque.

Écoutez, les amis, on va voter.

Pardon, Mademoiselle ?

M^{lle} Naturel

Juste une question.

M. le Maire

Oui, je vous en prie, allez-y !

M^{lle} Naturel

Nous savons que, de toute façon, il y a un gros taux d'informations accumulées et c'est légitime de se demander qui va les détenir. C'est ce que je posais comme question tout à l'heure.

M. le Maire

Il faut lire la loi, Madame ! C'est dans la loi.

M^{lle} Naturel

Non, mais vous nous disiez que, finalement, ce n'était pas vous qui allez détenir nos informations mais une boîte de sous-traitement privé. C'est légitime de se poser des questions de : est-ce que, vraiment, elles vont rester confidentielles, comme je le disais tout à l'heure, ou pas ?

M. le Maire

Vous avez un compte Internet, Mademoiselle ?

M^{lle} Naturel

Je n'ai pas fini.

M. le Maire

Est-ce que vous avez un compte Internet ?

M^{lle} Naturel

Dans la charte d'utilisation de Rueil, il n'est pas fait mention de conservation des données.

M^{me} Pruvot

Partout, on en fait mention, Madame.

M. le Maire

Madame la directrice me dit que, partout, on en fait mention.

M^{lle} Naturel

Ah oui ? D'accord.

M^{me} Pruvot

C'est obligatoire.

M. le Maire

C'est même obligatoire, paraît-il.

M^{lle} Naturel

C'est ce que je disais. Il y a la législation qui réclame qu'on ait cela, mais on ne peut pas forcément être en accord avec ce principe-là.

M. le Maire

Si ! Quand on est élu, on doit être en accord avec la loi, c'est obligé. C'est dommage ! Parfois, on aimerait bien, mais là, je suis désolé, c'est la loi.

(Rires.)

C'est difficile, mais c'est ça, c'est la loi.

Vous avez d'autres questions, Madame ?

M^{lle} Naturel

Non.

M. le Maire

Vous avez un compte *mail* ou pas ?

M^{lle} Naturel

Je vois que vous commencez déjà à consulter ma vie privée ! À ce moment-là, vous me demandez si j'ai un compte, je n'ai pas à vous répondre là-dessus !

(Rire général.)

Voilà un petit exemple ! Merci.

M. le Maire

Ne vous inquiétez pas, Madame Naturel, il n'y a aucun risque, je vous rassure, il n'y a strictement aucun risque !

Sauf que je voulais simplement vous dire que, si vous aviez, comme vous l'a dit M. Dransart, un compte chez vous, c'était probablement un compte privé parce que l'État, en fait, je crois, l'État n'a pas de compte, ne met pas à disposition des comptes, donc c'est forcément une société privée à laquelle vous êtes abonnée, même gratuitement, qui détient vos informations, donc c'est la même situation que la médiathèque.

M^{lle} Naturel

C'est un problème, on est bien d'accord !

M. Perrée

Il va falloir nationaliser !

M. le Maire

Il va peut-être falloir nationaliser cette affaire !

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Ah ! 5 abstentions ! Très bien.

30 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, M^{le} HABERAH, M. ZACAROPOULOS, M^{lle} BACHELET.

5 abstentions : M. MACE, M^{le} NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.

V - Pôle Services Techniques

Urbanisme

5.1 - Fixation du taux de la taxe d'aménagement et exonération de certains types de locaux du paiement de la taxe d'aménagement

M. le Maire

M. Hervo, avec son esprit de synthèse de scientifique, va nous faire cela ciselé, n'est-ce pas ?

M. Hervo

En dépit de mon incompétence, je vais quand même prendre le risque de vous parler de la taxe d'aménagement, une taxe instituée par une loi récente et devant entrer en vigueur au 1^{er} mars prochain, cette taxe d'aménagement venant en remplacement de toutes les taxes d'urbanisme qui existent aujourd'hui, qui sont diverses et variées, dont la principale est la fameuse, c'est la plus connue, la TLE.

Cette institution est pour le 1^{er} mars 2014 et, au 1^{er} janvier 2015, les ultimes taxes de participations diverses en matière d'urbanisme et notamment du plafond légal de densité devront, elles, purement et simplement disparaître.

Le rapport que vous avez sous les yeux explique tous les détails des dispositions de cette taxe, ce qui remet beaucoup de choses en cause, puisqu'on ne va plus parler des mêmes surfaces. Ce n'est plus la surface hors œuvres nette, célèbre dans tout l'urbanisme, mais une surface qui, pour l'instant, n'a pas de nom, qui ressemble un peu à la surface utile interne ou intérieure au bâtiment, tout compris, y compris les parkings, donc les comparaisons et les extrapolations d'une situation à l'autre ne sont pas simples.

Je vois M. Macé qui hoche la tête parce qu'il doit être confronté à la même problématique dans la commune dont il assure la direction.

Sans entrer dans les détails qui sont dans le rapport, nous vous demandons d'instituer le taux de cette taxe d'aménagement et de le fixer à 5 %.

Il y a, dans le rapport que vous avez sous les yeux, un raccourci de texte, une formulation qui peut être un peu ambiguë. Ce n'est pas parce que la TLE était à 5 % qu'on vous propose de passer la TA à 5 %, c'est parce que, à travers quelques simulations qu'on a faites, et ce qui est assez difficile, ce qui est assez délicat, et les services de l'État ne sont pas mieux armés que nous pour faire ces simulations, les simulations qu'on a faites font que ce taux de 5 % sur la taxe dans sa nouvelle consistance correspond, semble correspondre à peu près convenablement à la recette engrangée par la TLE dans le système actuel.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M. Hervo ?

On va passer au vote. Qui est contre ?

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

J'avais juste une question. Il y a l'assiette de la taxe qui exonère... enfin, le dispositif qui exonère certaines parties du territoire de ce dispositif et notamment tout ce qui est rattaché à des opérations style OIN. Est-ce que vous avez chiffré à combien se monte le fait d'avoir fait entrer dans la zone de l'EPADESA le boulevard de la République et une partie du côté du boulevard National ?

M. Hervo

Le périmètre d'OIN, qui vous est si cher, Monsieur Conway, puisque c'est lui qui va permettre de construire des tours aux Champs-Philippe, le périmètre d'OIN coïncide strictement avec celui de la ZAC. Or, en ZAC, il n'y avait déjà pas de TLE, donc la situation est strictement inchangée ; qu'on soit en ZAC ou OIN, c'est pareil d'ailleurs, puisque ce sont des opérations qui sont réputées trouver sur elles-mêmes leur équilibre financier et pas à travers des systèmes de taxes. On n'est pas dans le même monde. Donc, cela ne change rien parce que c'est pareil.

M. le Maire

D'autres questions à M. Hervo ? Non.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

35 voix pour : Unanimité

5.2 - Programme d'intérêt général (PIG) – Approbation du règlement du fonds communal d'aide à l'habitat, de la création de la commission communale d'aide à l'habitat et désignation de ses membres

M^{me} Labrousse

Merci, Monsieur le Maire.

Ce programme d'intérêt général, nous en avons déjà parlé plusieurs fois. Je vous rappelle que 9 immeubles ont été retenus, que ce fonds est approvisionné par le Conseil général à une hauteur de 95 000 euros et de 70 000 euros pour la Ville. Ces fonds seront attribués suite à la dépose des dossiers par les demandeurs propriétaires, bailleurs, occupants.

Une commission va être constituée, donc je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à adopter le règlement du fonds communal et à signer les décisions d'attribution des subventions, aidé de la commission.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Oui, comme vous le savez, nous sommes pour le lancement de ce programme d'intérêt général.

M. le Maire

Non, je ne le savais pas, vous me l'apprenez.

M. Macé

On a toujours voté pour quand cela a été présenté.

Madame Labrousse, ce que vous nous présentez ce soir, c'est aussi et à juste titre, la composition d'une commission municipale d'aide à l'habitat. Trois postes sont à élire. J'espère que vous allez nous proposer une représentation proportionnelle permettant à l'opposition de siéger à cette commission.

Nous demandons que cette commission soit élue à la représentation proportionnelle sur trois sièges : deux de la majorité et un siège pour l'opposition.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres remarques ?

J'ai reçu les candidatures de... Il faut trois titulaires et trois suppléants. On va voter à bulletin secret puisque c'est un scrutin nominatif.

J'ai reçu les candidatures de M^{me} Labrousse, de M. Hervo, de M^{me} Gaillabaud, comme titulaires.

Est-ce que vous avez des candidats, Monsieur Macé ?

M. Macé

Si je comprends bien, vous n'acceptez pas notre proposition de vote à la proportionnelle ?

M. le Maire

Je ne sais pas. On va voir le choix au résultat du vote.

M. Macé

Le résultat du vote, il est connu. Les élus de la majorité vont voter pour les élus de la majorité. Est-ce que je peux en déduire que vous n'acceptez pas qu'il y ait liste groupée : deux élus de la majorité titulaires/suppléants, un élu de l'opposition titulaire/suppléant. Comme cela, c'est un vote groupé d'une liste par rapport à cette commission.

Donc, vous refusez le vote à la représentation proportionnelle ?

M. le Maire

Non, non, mais...

M. Macé

Mais assumez. Dites : « Je refuse le vote à la représentation proportionnelle. » Parce que là, vous nous proposez un vote qui va aboutir à un vote majoritaire. Dites que vous ne voulez pas de vote à la représentation proportionnelle, assumez ce que vous êtes en train de faire !

M. le Maire

J'ai trois candidats, je n'y peux rien. Vous pouvez être candidat.

On va voter. Il y a un vote.

M. Macé

Ce que je remarque, c'est que vous avez proposé à votre majorité qu'il y ait trois candidats. Vous avez exclu *de facto*... Assumez ce que vous avez proposé en interne de votre majorité : vous avez exclu *de facto* qu'il y ait une représentation proportionnelle et un siège laissé à l'opposition.

Sinon, proposez-nous que deux noms de la majorité. Moi, je suis prêt à voter pour ces quatre noms : deux titulaires, deux suppléants pour la majorité, cela ne me pose pas de problème, et un titulaire et un suppléant pour l'opposition. Voilà, ce n'est pas plus compliqué que cela.

M. le Maire

Est-ce que vous avez un candidat ?

M. Ranji

D'ailleurs, M. Sammut vient de vous montrer l'article 17 du règlement intérieur du Conseil Municipal qui est assez clair là-dessus.

M. le Maire

Est-ce que vous avez un candidat ?

M. Macé

J'ai même deux candidats. Il faut élire titulaire et suppléant.

M. le Maire

La proportionnelle, c'est quoi ? Vous êtes 4, nous sommes 35. Comment on calcule sur 3 personnes ?

M. Macé

Si vous voulez qu'il y ait plus de monde dans cette commission, cela ne me pose pas de problème non plus. Si vous voulez mettre 5 sièges, vous mettez 5 sièges, je n'ai pas de problème non plus avec cela.

Je ne comprends pas pourquoi vous voulez exclure l'opposition de cette commission, donc proposez-nous un siège. Moi, le fait qu'il y ait 3 plus 1, cela ne me pose pas de problème.

M. le Maire

Monsieur Macé, ne vous énervez pas !

M. Macé

Je ne m'énerve pas.

M. le Maire

Cela signifie, Monsieur Macé, que, si on fait 4 sièges, on peut en avoir 3 et vous 1 ; cela vous va ?

M. Macé

Oui, cela me convient parfaitement.

M. le Maire

Et là, c'est proportionnel.

M. Macé

Cela ne me pose aucun problème.

M. le Maire

J'ai trois candidats, je répète, excusez-moi : Labrousse, Hervo, Gaillabaud et Mangeard, Citerne, Pouilly en suppléant.

Je vous propose de passer à 4 et donnez-nous un candidat. Je le répète : avez-vous un candidat ?

M. Macé

Titulaire Adélaïde Naturel. Suppléant : Christophe Conway.

M. le Maire

Je répète :

- en titulaire : Labrousse, Hervo, Gaillabaud, Naturel, 4 candidats.
- Mangeard, Citerne, Pouilly, Conway – je ne dis pas monsieur, madame, je vous prie de m'excuser – en suppléants.

Peut-être pourrions-nous un tout petit peu simplifier les choses. Il faut forcément voter à bulletin secret ?

M. Beuré

Vous pouvez ne pas voter à bulletin secret s'il y a un vote unanime, c'est-à-dire que tout le monde est d'accord pour ne pas voter à bulletin secret.

M. le Maire

Est-ce que quelqu'un veut voter à bulletin secret ?

M. Macé

Non.

M. le Maire

C'est vrai que c'est beaucoup moins important que le secrétaire de séance, vous avez raison.

(Rires.)

Donc, nous allons voter à main levée sur ces quatre et ces quatre. On est bien d'accord ?

Pas de recours, Monsieur Macé, parce qu'on aura voté à main levée, on est bien d'accord ?

M. Macé

Comme on vous l'a dit, c'est la réglementation qui est appliquée ; je n'ai pas de souci avec cela.

M. le Maire

Il se trouve que je connais votre taquinerie naturelle !

(Rires.)

Monsieur Beuré ?

M. Beuré

Faites voter.

M. le Maire

Oui, n'ayez pas de crainte, je vais faire voter.

M. Beuré

... (*inaudible*).

M. Macé

Il a peur maintenant !

(*Rires.*)

M. le Maire

Ah, oui, sur le fait que vous êtes d'accord !

Nous votons sur le fait que nous n'allons pas voter par écrit. Contre ? Abstentions ? Pour ? Unanimité.

Maintenant, nous votons pour les quatre titulaires et les quatre suppléants :

- Labrousse, Hervo, Gaillabaud, Naturel, d'un côté.
- Mangeard, Citerne, Pouilly, Conway, de l'autre.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

5.3 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe – Demande de prorogation de la DUP et de la DUP modificative de la ZAC des Champs-Philippe

M. Hervo

C'est pour réaliser du logement social, poursuivre la réalisation du logement social, plus exactement.

Les arrêtés de délibération qui ont été prises par le préfet concernant la ZAC des Champs-Philippe ont, comme tous ces arrêtés, une durée de mise en vigueur de cinq ans et donc deviennent caducs le 14 mai de l'année prochaine. Comme l'opération ne sera évidemment pas terminée à cette date-là, il convient, comme la réglementation nous le permet, de la proroger pour une durée équivalente.

Je vous demande d'autoriser M. le Maire à demander à M. le Préfet de bien vouloir proroger cette déclaration d'utilité publique.

M. le Maire

Avez-vous des questions à M. Hervo ? Des remarques ? Des altercations ? Des dénégations ? Des interrogations ?

On passe au vote. Qui est contre ?

Pardon, Monsieur Conway ?

M. Conway

J'essaie de retrouver mes notes. J'ai une intervention.

M. le Maire

Vous avez une intervention, vous avez la parole.

M. Conway

Merci beaucoup.

Lors du Conseil Municipal du 19 novembre 2009, dont nous faisons mention ce soir et plus précisément au cours de la délibération traitant de la procédure de déclaration d'utilité publique, nous avons évoqué pour la première fois le cas maintenant tristement célèbre de M^{me}... Qui Vous Savez !

Je ne referai pas tout l'historique car, depuis, nous avons échangé à plusieurs reprises sur cet exemple emblématique qui a réussi, après plusieurs années de procédure, à trouver une fin heureuse, si on peut le dire.

Néanmoins, j'aimerais revenir une nouvelle fois sur la procédure d'achat de foncier dans les Champs-Philippe. Les expropriations qui sont menées dans la ZAC des Champs-Philippe, rien n'a changé depuis mes nombreuses interventions. Vous abusez toujours autant de votre poids dans la négociation, afin d'acheter délibérément des biens de Garennois à un prix inférieur au marché, ce qui, avec des différences de plus de 1 000 euros/mètre carré s'apparente, pour moi, à de la spoliation d'une partie de nos administrés. C'est la loi du pot de fer contre le pot de terre qui règne aux Champs-Philippe entre les habitants et le duo mairie-SEM 92. C'est tout simplement inacceptable !

Je vous rappelle notre demande :

- la mise en place d'une commission indépendante représentant toutes les sensibilités du Conseil Municipal, chargée d'étudier les projets d'achat foncier et d'expropriation dans le quartier et de rendre un avis consultatif,

- la mise en place d'une charte afin de favoriser une estimation juste des biens immobiliers et le souci de proposer une offre de relogement digne.

Ces mesures doivent être prises dans les plus brefs délais.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Monsieur Hervo, pouvez-vous nous répondre ?

M. Hervo

Oui, je vais vous répondre, Monsieur Conway, parce qu'il y a des mots qui sont tout à fait inacceptables dans vos propos.

Le mot « spoliation » est un mot qui est inacceptable !

Je m'explique. La presque totalité des transactions qui a été faite, a pu être couronnée de succès à l'amiable. Quelques-unes de ces transactions se sont terminées souvent... ont trouvé leur conclusion non pas devant une commission de soi-disant sages ou plus sages que les uns et que les autres, mais tout bonnement et tout bêtement devant la justice qui a tranché et à laquelle les parties se sont, jusqu'à présent, pliées, à commencer par la Mairie. Quand il y a un jugement qui a été rendu, nous nous y sommes rangés sans discuter. Quand je dis « la Ville », c'est à travers la SEM, mais enfin je ne vais pas jouer à cache-cache en disant que c'est la SEM et que ce n'est pas la Ville.

J'ajoute que, quand il y a eu des problèmes de relogement de locataires, je n'en connais pas... je ne crois pas en connaître. Je parle sous le contrôle des représentants de l'administration qui sont dans cette salle et qui gèrent les dossiers. Je ne crois pas connaître de cas de locataires pour lesquels nous n'ayons pas trouvé de solution satisfaisante de relogement, tenant compte largement de leurs conditions réelles de ressources et de situation de famille.

Alors, on peut prétendre des tas de choses ! Forcément, quand on est dans l'opposition, pour exister, il faut grossir le trait. On peut prétendre des tas de choses : il y a la spoliation, et puis il y a ceci et puis il y a cela.

Donc, il y a une opération d'aménagement qui se mène, comme toute opération d'aménagement. Qu'elles soient faites par les uns, par les autres, à droite, à gauche, au centre, il n'y a qu'une méthode, une réglementation qui s'applique aux opérations d'aménagement.

C'est une opération d'aménagement qui avance. Je n'ai pas, nous n'avons pas à rougir et à ne pas être satisfait ou avoir honte de l'attitude que nous pouvons avoir, qui est une attitude respectueuse de tous les gens qui se comportent eux aussi convenablement.

Jusqu'à présent – cela ne va peut-être pas durer –, il n'y a pas eu d'exception.

Je voudrais, Monsieur Conway, profiter de l'occasion pour vous poser une question, vous interpellier, parce qu'après tout, les questions écrites ou les questions qu'on n'a pas lues, c'est toujours pour nous, mais j'ai envie de vous en envoyer une.

Vous aviez dans un éditorial... dans la tribune libre du Bulletin Municipal il y a un an, et vos propos aujourd'hui l'ont largement confirmé, montré que vous êtes en sympathie et que vous apportez votre soutien sans réserve à une association de Garennois. Je voudrais tout simplement vous demander si ce soutien et cette sympathie que vous avez jusqu'à présent manifestés, que vous venez de réitérer pendant cette séance tout à l'heure, vous la maintenez quand cette association s'associe à une opération de recours contre un bâtiment de la ZAC tout simplement destiné à recevoir un supermarché, une crèche et une mairie annexe, mairie annexe qui, de surcroît, n'est pas une invention de notre fait mais une ancienne proposition de M. Duverger, si j'ai bon souvenir, reprise par M. Macé et qui nous a paru si pertinente que nous l'avons reprise à notre compte. L'association que vous soutenez est à deux doigts de lancer un recours contre cette mairie annexe.

La question que je vous pose, c'est : êtes-vous toujours en sympathie et en soutien avec cette association ?

Si vous ne pouvez pas répondre « oui » ou « non » ! Si vous répondez « oui », c'est inconséquent ; si vous répondez « non », on en prendra note, mais il faut être conséquent dans l'existence.

Si vous êtes là où vous êtes, Monsieur Conway, c'est que vous aspirez sans doute légitimement à devenir un jour le maire de La Garenne-Colombes. Si vous étiez maire de La Garenne-Colombes, vous trouveriez normal de soutenir une association qui fait des recours contre des équipements publics ?

En fait, qu'est-ce que cela va faire ? Qu'est-ce que cela peut faire ? Cela peut faire retarder l'opération ? Bon, ça la retardera !

Cela retardera l'entrée de recettes, puisque c'est du logement en accession, donc cela posera des problèmes de financement des équipements publics et de logement social dans la ZAC. Si c'est cela la conséquence de vos raisonnements, vous nous le dites. En tout cas, il y a des moments où il ne faut plus se cacher derrière son doigt.

Merci.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Oui, Monsieur Conway ?

M. Conway

C'est la moindre des choses de répondre à la question qui était effectivement très claire.

Vous m'excuserez de ne pas répondre juste par « oui » ou par « non ». Il y a plusieurs choses dans votre question et c'est une vraie question.

La première, c'est que je m'applique à défendre des positions que, si j'étais aux responsabilités, j'accepterais de faire. Quand je demande la création d'une commission indépendante représentant toutes les sensibilités, c'est quelque chose que je ferais si j'étais maire parce que je pense que c'est une bonne chose, effectivement, d'avoir tout le monde qui participe. On est tous autour de la table au service des Garennois. On n'est pas dans un... On a beaucoup de choses, des idées partagées, on est tous plus riches les uns que les autres.

Par rapport à cette remarque préliminaire et par rapport à votre question, je soutiens le principe de cette association. Je ne suis pas d'accord, par contre, quand vous dites « sans réserve ». Je n'ai pas de réserve à avoir là-dessus, l'association est indépendante et elle mène sa politique et achète en fonction des votes qu'elle fait, je présume, dans son assemblée générale, avec ses adhérents et tout cela.

Pourquoi je la soutiens, par contre ?

Parce qu'à travers l'exemple qui s'était passé à l'époque rue Pasteur, on a la preuve, si vous voulez, que la personne est allée, et vous-mêmes, vous êtes allés jusqu'à la Cour d'appel. La Cour d'appel a acté une certaine valeur. Elle vous a condamnés pour une procédure qui était abusive. Et cette valeur était 30 % supérieure à ce que vous proposiez. En arguant du fait que vous n'étiez pas pressés d'acquiescer, vous avez dit : « Non, je ne vais pas l'acquiescer. » Vous saviez que cette personne préparait sa retraite, elle avait besoin de réaliser cette vente, elle avait besoin de partir.

Quand je dis « le pot de fer contre le pot de terre », c'est que, quand vous êtes dans une négociation, qu'il y en a un qui est pressé de conclure et pas l'autre, vous êtes dans un rapport de force et ce rapport de force devient détestable quand il s'agit de la puissance publique. Parce que, là, ce n'est pas un particulier contre un autre, c'est une puissance publique qui a un service juridique, qui a un service urbanistique, etc., et c'est toujours très délicat de rentrer en désaccord avec sa Municipalité, avec qui on est dépendant pour plein d'autres choses.

Donc, le principe de cette association, pour moi, est une bonne chose, dans la mesure où elle permet à ces personnes individus de se regrouper, de mutualiser les connaissances et d'échanger leurs expériences. Si j'étais maire, j'en ferais un partenaire au lieu de la considérer comme quelqu'un qui est forcément de l'opposition parce qu'elle n'est pas d'accord avec vous.

Je suis dans l'opposition dans ce Conseil Municipal parce que j'ai voté contre le budget, mais cela ne m'empêche pas d'être d'accord avec vous sur d'autres points.

M. Hervo

Je note donc, Monsieur Conway, que vous vous réjouissez quand vous voyez une association contrecarrer la construction d'une crèche, la création d'une mairie annexe et la réalisation d'un supermarché dans les Champs-Philippe et je laisse aux habitants, des Champs-Philippe en particulier et de La Garenne-Colombes en général, le soin d'apprécier.

Merci.

M. Conway

Monsieur Hervo, je suis désolé que vous ayez interprété cela comme ça. Je disais que je soutiens le principe de cette association pour les raisons que je viens de dire. Je ne suis pas au courant du pourquoi du recours, mais on va prendre un autre exemple.

Non, je ne suis pas au courant de celui-là.

M. Hervo

Renseignez-vous.

M. Conway

Je ne vous ai pas interrompu.

Monsieur le Maire ? Merci.

Je voulais juste dire, Monsieur Hervo, qu'on va prendre un exemple beaucoup plus concret, que je connais parce qu'on en a débattu plusieurs fois : c'est la médiathèque. Est-ce que, sous prétexte que la médiathèque est un équipement culturel attendu par les Garennois, répondant à un besoin, etc., est-ce que, sous ce prétexte-là, vous pouvez maltraiter le riverain ? Est-ce que vous lui interdisez, sous prétexte que c'est un équipement culturel, de ne pas faire de recours ? Qu'est-ce que c'est que cette histoire ?

M. le Maire

Très bien.

Monsieur Conway, on vous a entendu, c'est parfait.

Je vous propose de passer au vote, si vous êtes d'accord sur ce sujet.

Qui est contre ? Voilà, quatre. Qui s'abstient ? Un. Qui est pour ? Je vous remercie.

30 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, M^{le} HABERAH, M. ZACAROPOULOS, M^{lle} BACHELET.

4 voix contre : M. MACE, M^{le} NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

1 abstention : M. CONWAY.

5.4 - Modification du programme des équipements publics (PEP), du dossier de réalisation de la ZAC des Champs-Philippe (modification n° 2) conclue entre la Ville et la SEM 92 pour l'aménagement du quartier des Champs-Philippe

M. le Maire

Vous ne lisez pas toute la déclaration, tout le monde l'a, Monsieur.

M. Pouilly

Il faut quand même un petit peu...

M. le Maire

Je vous en prie, si vous jugez que c'est nécessaire, vous avez la parole.

(Rires.)

M. Pouilly

Beaucoup ont abusé de la parole, c'est la première fois que je la prends !

M. le Maire

Oui, ce serait dommage !

M. Macé

On vous écoute avec plaisir, Monsieur Pouilly !

M. Pouilly

Merci beaucoup, Monsieur Macé.

Par délibération du 20 octobre 2004, le Conseil Municipal a approuvé la convention publique d'aménagement par laquelle la Ville a confié à la SEM 92 la réalisation et la mise en œuvre de la ZAC des Champs-Philippe.

Par délibérations des 2 mars et 21 décembre 2006, le Conseil Municipal a successivement approuvé le programme des équipements publics et les dossiers de création et de réalisation de la ZAC qui ont été de nouveau modifiés lors du Conseil Municipal du 1er juillet 2010.

De nouvelles modifications sont à prévoir, portant sur la construction des équipements publics, à savoir :

- aménagement provisoire de l'école Guest,
- actualisation du programme de la salle des fêtes : fusion du parking propre à la salle des fêtes avec le parking public de 100 places prévu dans la ZAC, soit environ 250 places,
- création d'un équipement de quartier à vocation de service public, c'est-à-dire une mairie annexe.

Il convient donc à la fois de modifier le programme des équipements publics et le dossier de la réalisation de la ZAC, sachant que seul le préfet, sur demande de la collectivité, est habilité à modifier le dossier de réalisation de la ZAC.

Je vous demande donc, mes chers collègues, d'approuver ces modifications du programme de la ZAC et de solliciter M. le Préfet pour qu'il approuve par arrêté la modification du dossier de réalisation.

Je rappelle que ces dossiers sont consultables auprès du Secrétaire général.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur.

Y a-t-il des remarques et des questions à M. Pouilly ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur Pouilly, merci pour votre présentation.

Si je comprends bien, vous nous confirmez que l'équipement de quartier à vocation de service public est la mairie annexe. Si j'ai bien compris le point précédent, elle se trouvera sur la place à créer.

Est-ce que vous pouvez nous donner quelques renseignements complémentaires, en revanche, sur, j'allais dire, la surface qui est prévue de cet équipement ? Est-ce qu'on a déjà une idée des mètres carrés occupés par cette future mairie annexe ?

M. le Maire

Une soixantaine de mètres carrés. L'idée, si vous voulez, c'est de faire une mairie annexe et puis, un peu comme Dormont* l'a fait avec leur ZAC. Ce ne sera pas ouvert tous les jours parce que ce n'est pas nécessaire. On verra, il faudra qu'on trouve un bon équilibre entre les besoins réels de la population et... Une sorte de super ... *(inaudible)**

J'ai un point à vous faire modifier ; je m'adresse à l'administration. Je souhaiterais qu'on retire le mot « provisoire » de l'école Guest parce qu'en fait il y a à la fois un aménagement provisoire et un aménagement définitif.

D'autres remarques ? Non.

On va passer au vote.

Merci, Monsieur Pouilly.

Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Vous vous êtes abstenu, Monsieur Conway ?

M. Conway

Non, je vote pour.

M. le Maire

Donc, 31 pour, 4 contre. Merci.

31 voix pour : MM. JUVIN, PERREE, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme RAIMBAULT, M. DE BOUTRAY, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DUBOIS, Mmes FOMMARTY, GAILLABAUD, M. HOUTART, Mme MANGEARD, MM. DRANSART, CHAILLET, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS, Melle BACHELET, M. CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

5.5 - Modification de nom d'une voie

M^{me} Gaillabaud

Merci, Monsieur le Maire.

Par souci de simplification de notre réseau viaire au niveau de la ZAC des Champs-Philippe, il vous est demandé de débaptiser une partie de la rue Louis-Jean. En effet, le début de cette rue est dans la continuité de la rue de Sotteville, comme vous le constaterez sur les plans annexés qui vous ont été transmis.

Il vous est donc proposé ce soir de donner à cette portion le nom de la rue de Sotteville à toute la rue.

Merci donc d'approuver ce changement de nom et donc d'approuver la nouvelle numérotation qui en découlera.

M. le Maire

Merci, Madame Gaillabaud.

Comme l'a très bien expliqué M^{me} Gaillabaud, en fait, l'idée est simple ; c'est que, quand on entrait dans la rue de Sotteville, on était dans la rue Louis-Jean. Personne ne trouvait jamais la rue de Sotteville. Les gens nous disaient : « Quand on appelle un taxi ! ». L'idée est que la rue prend, sur toute sa longueur, la même dénomination tout simplement, d'autant plus facilement que, dans sa première partie, il n'y a pas de numéro. Il y en aura avec la maison de retraite, mais il n'y en a plus aujourd'hui.

Et puis, nous verrons sur Louis-Jean, la future rue qui séparera la future salle des fêtes et la future maison de retraite, il y aura une voie, on verra comment on l'appelle. Logiquement, nous pouvons aussi décider de l'appeler aussi rue Louis-Jean, il y aurait une logique.

Y a-t-il des questions ? Des remarques à la proposition de M^{me} Gaillabaud ? Pas de remarques.

On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Tout le monde est pour.

Merci, Madame Gaillabaud.

VI - Divers

6.1 - Décisions

- N° 2011/205 : Convention triennale relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association « Impact Cross-Training ».
- N° 2011/206 : Contrat avec l'association « Audaces Musicales » relatif à une démonstration de didgéri-doo et un concert prévus le samedi 1^{er} octobre 2011.
- N° 2011/207 : Contrat avec l'association « Effernaissance » relatif à un spectacle prévu le samedi 10 septembre 2011 au Mastaba 1.
- N° 2011/208 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la pose d'un abri conteneur, place de la Liberté, pour la commune de La Garenne-Colombes.
- N° 2011/209 : Contrat avec l'association Arthemys relatif à un spectacle au Mastaba le samedi 10 septembre 2011.
- N° 2011/210 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de compacts discs musicaux pour la médiathèque de La Garenne-Colombes.
- N° 2011/211 : Signature d'un contrat de 4 000 000 euros avec le Crédit Mutuel Île-de-France pour le financement des investissements 2011.
- N° 2011/212 : Convention relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, pour l'organisation d'un stage d'approfondissement BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) par l'organisme « IFAC » en faveur des jeunes Garennois.
- N° 2011/213 : Avenant de transfert à l'appel d'offres ouvert entretien des espaces verts dans les jardins publics, crèches municipales et aire piétonne.
- N° 2011/214 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et pose de la signalétique intérieure et extérieure de la médiathèque de La Garenne-Colombes.
- N° 2011/215 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et mise en place de résine en entourage d'arbres pour la commune de La Garenne-Colombes.
- N° 2011/216 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de chrysanthèmes et de plantes bisannuelles automne 2011 - printemps 2012.
- N° 2011/217 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de tapis de fleurs - saison automne 2011 - printemps 2012.
- N° 2011/218 : Contrat relatif à une opération ponctuelle concernant le traitement des punaises de bois pour l'un des bâtiments du centre de vacances de La Garenne-Colombes situé à Houlgate (Calvados).
- N° 2011/219 : Proposition d'étude de faisabilité en vue de la restauration-construction de l'orgue de l'église Saint-Urbain de La Garenne-Colombes.
- N° 2011/220 : Convention relative à la mise à disposition du complexe sportif Marcel Payen en faveur des élèves du collège « Les Champs-Philippe ».
- N° 2011/221 : Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien et la maintenance de deux courts de tennis couverts et de deux courts de tennis extérieurs.
- N° 2011/222 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réfection des deux courts de tennis extérieurs.
- N° 2011/223 : Décision de fusion relative à la maintenance des copieurs de marque Toshiba en un seul contrat de maintenance et contractualisation de deux nouveaux.
- N° 2011/224 : Contrat relatif à l'achat de sièges aériens groupe à la société « Nouvelles Frontières ».
- N° 2011/225 : Contrat avec l'association « Audaces Musicales » relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 14 octobre 2011.
- N° 2011/226 : Contrat avec l'association « Ensemble de flûtes de Paris » relatif à l'organisation d'un concert prévu le 11 décembre 2011 au Foyer des Arts et Loisirs.
- N° 2011/227 : Contrat avec la musique principale de l'Armée de Terre relatif à l'organisation d'un concert à l'Hôtel de Ville prévu le 28 octobre 2011.

- N° 2011/228 : Marché à procédure adaptée : fourniture de changes complets à usage unique pour besoins des crèches et des haltes-garderies.
- N° 2011/229 : Rectification de la décision relative à la mise à disposition à titre onéreux de locaux sportifs en faveur du lycée d'enseignement professionnel « La Tournelle ».
- N° 2011/230 : Convention relative à la mise à disposition du centre de vacances de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, au profit de la section VTT de l'association Olympic Garennois.
- N° 2011/231 : Convention relative à la mise à disposition du centre de vacances de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, au profit de l'association Olympic Garennois Natation.
- N° 2011/232 : Contrat avec l'association « Mère Deny's Family » relatif à l'organisation du spectacle de fin d'année des haltes accueil Aigle et Joffre prévu le 9 décembre 2011.
- N° 2011/233 : Contrat avec l'association « Mère Deny's Family » relatif à l'organisation du spectacle de fin d'année de la crèche Sartoris prévu le 6 décembre 2011.
- N° 2011/234 : Contrat avec l'association « Titine Poupoune et compagnie » relatif à l'organisation du spectacle de fin d'année des crèches Verdun et Bonnin prévu le 12 décembre 2011.
- N° 2011/235 : Contrat avec l'association " Titine Poupoune et Compagnie » relatif à l'organisation du spectacle de fin d'année de la crèche Jean Bonal prévu le 9 décembre 2011.
- N° 2011/236 : Contrat avec l'association « Clair de Lune » relatif à l'organisation du spectacle de fin d'année de la crèche des Vallées prévu le 13 décembre 2011.
- N° 2011/237 : Contrat avec l'association « La forêt des enchanteurs » relatif à l'organisation du spectacle de fin d'année de la crèche Joffre prévu le 5 décembre 2011.
- N° 2011/238 : Annule et remplace la décision n° 2011-160 – Avenant n° 4 au marché négocié n° MN/2008/19 – Travaux de construction d'une médiathèque située 20/22, rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes – Lot 5A : menuiseries extérieures brise-soleils en verre.
- N° 2011/239 : Avenant n° 1 à l'appel d'offres ouvert : fourniture, livraison, montage et installation du mobilier de la médiathèque de La Garenne-Colombes – Lot 3 : rayonnages.
- N° 2011/240 : Avenant n° 2 au marché à procédure adaptée n° MAPA/2010/PE/01 : fournitures de denrées alimentaires pour les repas des crèches de la ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2011/241 : Marché de travaux de réfection de la salle de bains de la crèche familiale de la ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2011/242 : Marché de travaux de rénovation d'un filtre à sable de la piscine municipale de la commune de La Garenne-Colombes.
- N° 2011/243 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de panneaux d'exposition et de tout le matériel attendant pour la médiathèque de La Garenne-Colombes.
- N° 2011/244 : Marché à procédure adaptée relatif à une prestation de service d'enlèvement et d'élimination d'archives communales.
- N° 2011/245 : Avenant n° 2 à l'appel d'offres ouvert n° AOO/08/07 – Travaux de construction d'une médiathèque située 20/22, rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes – Lot 04, plâtrerie, faux-plafonds.
- N° 2011/246 : Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours en classes d'environnement durant l'année scolaire 2011-2012 pour les besoins des écoles de la ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2011/247 : Contrat avec l'association « Le Salon du Chocolatier » relatif à l'organisation d'ateliers chocolat prévus le 7 décembre 2011 à l'accueil de loisirs Voltaire élémentaire.
- N° 2011/248 : Contrat avec l'association « Le Salon du Chocolatier » relatif à l'organisation d'ateliers chocolat prévus le 30 novembre 2011 à l'accueil de loisirs Voltaire élémentaire.
- N° 2011/249 : Contrat avec l'association « Bobine et Compagnie » relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le 16 novembre 2011 à l'accueil de loisirs Voltaire élémentaire.
- N° 2011/250 : Contrat avec l'association « C-La Compagnie » relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le 21 décembre 2011 au Foyer des Arts et Loisirs.
- N° 2011/251 : Contrat avec l'Hôtel « L'Ours Blanc » relatif à l'organisation d'un séjour de ski à Chatel (74).
- N° 2011/252 : Contrat avec le théâtre Nanterre Amandiers relatif à l'organisation d'un petit-déjeuner lecture le samedi 19 novembre 2011.

N° 2011/253 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture – en achat et en location –, la création et la pose de décors et décorations lumineuses pour les fêtes de Noël de la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2011/254 : Contrat n° 1-1750098239 avec La Poste relatif à l'envoi de lettres en nombre/écoplis en nombre.

N° 2011/255 : Contrat avec l'association « Anthony Garzon GNW » relatif à l'organisation d'un spectacle musical prévu le 28 décembre 2011 au Foyer des Arts et Loisirs.

N° 2011/256 : Marché à procédure adaptée relatif à la prise en sténotypie pour les besoins de la commune de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Avez-vous des questions ? Vous avez la liste. Est-ce que vous avez des questions sur les décisions du Maire, ou une précision particulière ?

Pas d'opposition ?

Monsieur Macé, la numéro combien ?

M. Macé

210 : je voudrais savoir à quoi correspond la tranche conditionnelle.

M. le Maire

La 210, c'est l'achat du disque. Je ne sais pas quoi vous répondre. Je pense, mais je voudrais être certain de la chose suivante – donc je vous le confirmerai –, je pense qu'il y a un premier achat des 5 500 premiers disques qui sont un premier fonds. Le marché va permettre éventuellement, en fonction de la demande, d'en acheter dans les années qui viennent. Donc, on veut se laisser la possibilité, je crois me souvenir que c'est cela.

C'est cela ? Oui.

(Confirmation des services.)

On me dit que c'est cela.

Ensuite, deuxième question ?

M. Macé

Sur la décision 211, qui est le contrat de prêt à 4 millions d'euros, je voudrais connaître les raisons pour lesquelles nous n'avons pas souscrit dès le départ un prêt à taux fixe. Parce que, là, nous sommes à taux variable. Quelles sont les raisons qui nous ont amenés à prendre ce type de prêt, avec les risques que vous nous indiquez, quand il y a des taux variables, en plus ?

M. le Maire

Monsieur Noual ou Monsieur Ballin, vous voulez répondre ?

M. Noual

En fait, c'est un *revolving*.

M. Macé

Ça, j'avais compris.

M. Noual

Après, il sera soit fixe soit variable à la fin du *revolving*, en fonction des taux disponibles ou de marché dans un an.

M. Ballin

En fonction des besoins.

M. Macé

Avec l'inconnue des taux que nous aurons dans un an parce qu'avec le taux Euribor que vous proposez, c'est donc l'inconnue. C'est pour cela que je suis étonné qu'on n'ait pas décidé dès le départ de prendre un taux fixe, qui nous assure ensuite une continuité de taux et on sait où on va.

M. le Maire

Monsieur Ballin ?

M. Ballin

C'est une question aussi de prudence d'avoir une possibilité d'avoir recours à l'emprunt, il me semble, puisqu'on était dans la période assez troublée et des inquiétudes des collectivités à pouvoir se financer, donc on a pris un contrat qui était un des rares prêts sur le marché à l'époque, qui était en taux variable mais qu'on n'a pas tiré, donc pour l'instant, de toute façon, c'est juste une possibilité qu'on se réserve. Si effectivement le taux est complètement aberrant en temps et en heure, on reverra notre position. Au moins, là, on a la possibilité de le faire.

M. le Maire

Merci.

De toute façon, on est sur une durée d'un an. La possibilité est tout de même plus importante que ... (*inaudible*)*.

Y a-t-il d'autres questions, s'il vous plaît ?

Monsieur Macé, allez-y !

M. Macé

Sur encore deux décisions, on en a un petit peu parlé : la 238 et la 245 qui concernent des travaux supplémentaires à la médiathèque. Je réitère notre demande qui est d'avoir, à un moment donné, un point précis sur l'ensemble des coûts de cet équipement, quand ils seront évidemment connus.

M. le Maire

Cela marche. Très bien.

Ensuite ?

M. Macé

C'est tout, pour ma part.

M. le Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions ?

... sur les décisions. Je vous remercie.

M. Hervo

Elles sont passées en commission d'appel d'offres.

6.2- Remerciements

M. le Maire

J'ai reçu quelques remerciements, dont je vous fais part : l'association SHERPAS et l'association de la Fédération nationale des Combattants prisonniers de guerre et Combattants de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.

6.2- Questions orales

Enfin, j'ai reçu une petite dizaine de questions orales. Conformément au règlement intérieur, je vous annonce que je reporte la réponse à ces questions au Conseil Municipal suivant.

La séance est levée et je vous souhaite à tous une bonne fin de nuit.

La séance est levée à 00 heure 45.